



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/690/Add.3
31 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 136 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 12	4
II. ASSISTANCE HUMANITAIRE	13 - 16	6
III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	17	6
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	18 - 25	7
V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	26 - 28	9
VI. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1993 AU 31 MARS 1994	29	10
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1994	30 - 31	10
VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 1994 AU 31 MARS 1995	32 - 34	10
IX. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	35 - 36	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	37 - 75	11
XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION	76	17
<u>Annexes</u>		
I. Effectifs militaires de la FORPRONU autorisés par le Conseil de sécurité		19
II. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994*		
III. Rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 : renseignements complémentaires*		
IV. Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 31 mars 1994		20
V. Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994		27
VI. Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994		32
VII. Dépenses pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993, montant révisé pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995		64
VIII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995		69
IX. Effectifs actuels et proposés de la Force de protection des Nations Unies		86
X. Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies		90

* À paraître sous la cote A/48/690/Add.4.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
XI. État récapitulatif des ressources nécessaires pour l'aménagement et la rénovation des locaux et pour la construction de locaux/bâtiments préfabriqués		92
XII. État récapitulatif des ressources nécessaires pour les véhicules .		98
XIII. Parc de véhicules de la Force de protection des Nations Unies . .		100
XIV. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994 et du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995		102
XV. Ressources nécessaires au titre du matériel de communication . . .		104
XVI. Ressources nécessaires au titre du matériel d'atelier et d'essai .		106
XVII. Ressources nécessaires au titre du matériel de bureau		107
XVIII. Ressources nécessaires au titre du matériel informatique		108
XIX. Ressources nécessaires au titre des groupes électrogènes		110
XX. Ressources nécessaires au titre des réservoirs de carburant et des débitmètres		112
XXI. Ressources nécessaires au titre de l'épuration de l'eau		113
XXII. Ressources nécessaires au titre du matériel d'information		114
XXIII. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 juillet 1994		115
XXIV. Contributions volontaires à la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 15 mai 1994		116
<u>Carte</u>		117

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 743 (1992) du 21 février 1992, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie¹ pour une première période de 12 mois. Le mandat de la FORPRONU a été prorogé à plusieurs reprises par des résolutions du Conseil de sécurité, et dernièrement jusqu'au 30 septembre 1994 par la résolution 908 (1994) du 31 mars 1994.

2. Le mandat et les effectifs initiaux de la FORPRONU ont été successivement élargis en vertu de 14 décisions prises par le Conseil de sécurité. On trouvera à l'annexe I les divers états des effectifs approuvés par le Conseil dans ses résolutions.

3. Dans sa résolution 900 (1994) du 4 mars 1994, le Conseil de sécurité a demandé à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine de coopérer avec la FORPRONU pour consolider l'accord de cessez-le-feu du 9 février 1994 à Sarajevo et dans ses environs, de parvenir à la liberté totale de circulation de la population civile et des biens humanitaires au départ ou à destination de Sarajevo, de lever toute entrave à la liberté de circulation et de contribuer au rétablissement d'une vie normale dans la ville.

4. Les tâches supplémentaires que doit entreprendre la FORPRONU à la suite de la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité et l'augmentation proposée de ses effectifs ont été décrites dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 11 mars 1994². Le Secrétaire général a recommandé que les effectifs de la FORPRONU soient augmentés de 150 observateurs militaires, de 8 250 soldats et de 275 contrôleurs de la police civile.

5. Dans un rapport ultérieur en date du 24 mars 1994³, le Secrétaire général a informé le Conseil de ses plans visant à rouvrir l'aéroport de Tuzla, sous l'autorité exclusive de la FORPRONU, pour assurer l'acheminement des fournitures humanitaires et à des fins apparentées. Il a été estimé que 20 observateurs militaires, 120 membres du personnel d'appui et 20 contrôleurs de la police civile seraient nécessaires dans le cadre de cet élargissement du mandat de la FORPRONU.

6. Dans une lettre qu'il a adressée le 30 mars 1994 au Président du Conseil de sécurité⁴, le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de sécurité que, le 29 mars 1994, le représentant du Gouvernement croate et des autorités serbes locales dans les Zones protégées par les Nations Unies (ZPNU) avaient conclu un accord de cessez-le-feu visant à réaliser et à assurer une cessation durable des hostilités. Il a également recommandé que la FORPRONU soit renforcée par quatre compagnies d'infanterie mécanisée, quatre compagnies du génie et un escadron d'hélicoptères, représentant un effectif total de 1 800 hommes.

7. Par sa résolution 908 (1994) du 31 mars 1994, le Conseil de sécurité a décidé à titre de mesure initiale d'autoriser l'augmentation des effectifs de la FORPRONU dans la limite de 3 500 soldats supplémentaires. Il a décidé en outre de prendre une décision, le 30 avril 1994 au plus tard, au sujet des renforts

supplémentaires recommandés par le Secrétaire général afin de doter la FORPRONU des moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

8. Par la même résolution, le Conseil a également approuvé les plans décrits dans le rapport du Secrétaire général en date du 24 mars 1994³ pour la réouverture de l'aéroport de Tuzla à des fins humanitaires, et a autorisé les ressources additionnelles demandées à ces fins au paragraphe 14 de ce rapport, y compris 20 observateurs militaires, 120 membres du personnel d'appui militaire et 20 membres de la police civile.

9. Le 27 avril 1994, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 914 (1994) par laquelle il a décidé d'augmenter les effectifs de la FORPRONU dans la limite de 6 550 soldats supplémentaires, 150 observateurs militaires et 275 contrôleurs de la police civile, en sus des accroissements déjà approuvés par la résolution 908 (1994).

10. Par sa résolution 48/238 du 24 mars 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la FORPRONU jusqu'à concurrence d'un montant brut de 95 430 962 dollars (soit un montant net de 94 546 770 dollars) pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 mars 1994. Cette autorisation était fondée sur les prévisions de dépenses figurant à l'annexe VII du rapport du Secrétaire général sur le financement de la FORPRONU en date du 25 février 1994 (A/48/690/Corr.3), qui ne prévoyait pas de ressources pour le renforcement des effectifs de la Force dans le cadre des élargissements susmentionnés. Par la résolution 48/238, l'Assemblée a également réparti entre les États Membres le montant brut de 286 292 886 dollars (soit un montant net de 283 640 310 dollars). Le montant total brut autorisé de 381 723 848 dollars (soit un montant net de 378 187 080 dollars) a dépassé le montant réparti d'une somme de 95 430 962 dollars en chiffres bruts (94 546 770 dollars en chiffres nets).

11. Dans son rapport en date du 28 mars 1994 (A/48/690/Add.1), le Secrétaire général a estimé le montant brut des dépenses supplémentaires, y compris les frais de démarrage, liées à l'élargissement du mandat de la FORPRONU dans le cadre du cessez-le-feu à Sarajevo et aux alentours, à 150 180 000 dollars (soit un montant net de 150 932 700 dollars) pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994. En fonction des effectifs plus restreints approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 908 (1994), les prévisions de dépenses ont été révisées dans le rapport du Secrétaire général en date du 6 avril 1994 (A/48/690/Add.2) et s'élèvent à un montant brut de 63 733 100 dollars (soit un montant net de 63 629 200 dollars) pour la même période.

12. Par sa décision 48/470 C du 14 avril 1994, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses supplémentaires à concurrence d'un montant brut de 15,9 millions de dollars (soit un montant net de 15,8 millions de dollars) pour assurer le fonctionnement de la Force du 1er avril au 31 juillet 1994. Elle n'a pas encore réparti ce montant entre les États Membres.

II. ASSISTANCE HUMANITAIRE

13. L'appel des Nations Unies le plus récent pour l'assistance humanitaire destinée à l'ex-Yougoslavie a été lancée conjointement le 11 mai 1994 par le Département des affaires humanitaires et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les ressources budgétaires nécessaires sont estimées à un montant de 532 070 211 dollars pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1994. Le nombre total de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est de 4 121 800, dont 2,7 millions se trouvent en Bosnie-Herzégovine.

14. Le HCR est le chef de file des organismes des Nations Unies qui coordonnent la fourniture d'une assistance humanitaire aux républiques de l'ex-Yougoslavie. Il est chargé de la logistique, des transports, du contrôle des vivres, des besoins domestiques, du logement, des services communautaires, de l'assistance juridique et des autres services de protection.

15. Les autres organismes participants comprennent le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le programme des Volontaires des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

16. L'appui de la FORPRONU aux activités humanitaires menées en Bosnie-Herzégovine consiste à assurer la protection et la sécurité des convois de secours humanitaires, à fournir un appui en matière de sécurité au personnel des projets de secours, à faire participer les troupes du génie aux travaux routiers, à fournir des moyens de transport aérien et terrestre pour les opérations d'évacuation sanitaire, à évaluer les besoins et les moyens d'infrastructure, à charger et décharger les aéronefs, à appuyer et coordonner les opérations de transport aérien et d'aérolargage et à protéger la population civile dans les zones de sécurité désignées par le Conseil de sécurité.

III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

17. Au 15 mai 1994, un montant total de 1 972 819 265 dollars avait été réparti entre les États Membres au titre de la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1994. Les contributions reçues pour cette même période se sont élevées à 1 308 559 884 dollars, ce qui laissait un montant à recevoir de 664 259 381 dollars. Le tableau ci-après présente la situation de manière plus détaillée.

État des contributions au 15 mai 1994

En dollars des États-Unis

a) Ressources	
Montant des crédits ouverts	1 720 772 959
Montant autorisé	445 323 848
Total	<u>2 166 096 807</u>
b) Montant réparti	2 007 065 845
Solde créditeur	—
Recettes provenant des contributions du personnel	(8 027 080)
Solde inutilisé	<u>(26 219 500)</u>
Montant net réparti	<u>1 972 819 265</u>
c) Montant reçu	<u>1 308 559 884</u>
d) Solde à recevoir	<u>664 259 381</u>

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à la Force de protection des Nations Unies

18. Au paragraphe 24 de sa résolution 48/238, l'Assemblée générale a invité les États Membres à fournir des contributions volontaires pour la FORPRONU, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Les contributions volontaires ci-après ont été reçues en 1994 : du Gouvernement italien, une contribution en espèces de 2 380 952 dollars pour l'achat de véhicules; du Gouvernement allemand, la fourniture à titre de prêt de 171 véhicules blindés de transport de troupes, représentant une valeur de 3 420 000 dollars, ainsi que la fourniture à titre de prêt de 390 véhicules et à titre gratuit de 58 véhicules blindés de transport de troupes et de quatre ambulances de combat, dont la valeur n'a pas encore été déterminée; du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la fourniture à titre gratuit de matériel de dégivrage et de remorquage d'avions et, à titre de prêt, de 93 véhicules et de matériel, représentant une valeur de 90 000 et de 4 297 267 dollars respectivement.

19. En outre, les contributions volontaires en nature énumérées ci-après ont été annoncées dans le cadre du mandat concernant la réouverture de l'aéroport de Tuzla : du Gouvernement allemand, du matériel de transport et de transmissions

/...

représentant une valeur de 221 438 dollars; du Gouvernement de la Fédération de Russie, des camions, du matériel spécial de sauvetage et des groupes générateurs diesel représentant une valeur de 80 000 dollars; du Gouvernement du Royaume-Uni, la fourniture à titre gratuit d'un camion porte-conteneurs, d'un camion-ravitailleur, de deux tracteurs, de trois chariots de manutention, d'un pont-bascule roulant et de chemins de roulement, représentant une valeur de 239 553 dollars.

20. On trouvera à l'annexe XXIV une liste récapitulative des contributions volontaires pour la FORPRONU.

B. Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine

21. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en décembre 1992 pour couvrir les dépenses administratives supplémentaires de l'ONU liées à l'élargissement du mandat de la FORPRONU autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 776 (1992) du 14 septembre 1992 pour fournir une protection aux convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine.

22. À compter du 1er avril 1993, toutes les dépenses liées à cet élargissement ont été inscrites au budget de la FORPRONU et le Fonds d'affectation spéciale a pris fin. Les revenus du Fonds se sont élevés au total à 5 475 368 dollars, comprenant les contributions des États Membres (5 387 540 dollars) et les intérêts (87 813 dollars). Au 30 avril 1994, les dépenses se chiffraient à 3 141 635 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 2 333 718 dollars. En attendant le règlement de l'encours de certaines créances au titre de la location de locaux, aucune décision n'a été prise en vue de mettre fin au Fonds.

C. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie

23. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie a été créé en mars 1994 avec une contribution initiale de 330 000 dollars fournie par le Gouvernement japonais.

24. Le Fonds d'affectation spéciale a pour objet d'assurer la coopération active du Représentant spécial du Secrétaire général et de son personnel aux divers niveaux et phases des activités de rétablissement de la paix dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, et de renforcer la communication et les consultations avec le Bureau du Coprésident du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et les secrétariats des organismes d'aide humanitaire. Il vise également à renforcer la stratégie de la FORPRONU en matière d'informations, dans l'ex-Yougoslavie et d'autres États.

D. Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo

25. Au paragraphe 4 de sa résolution 900 (1994), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'établir un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires en vue du rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé le 21 mars 1994. Il n'a pas été alimenté jusqu'ici, mais une conférence d'annonce de contributions doit se tenir à New York en juin 1994.

V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

A. Exercice

26. Au paragraphe 15 du document A/46/236/Add.1 en date du 6 mars 1992 sur le financement de la FORPRONU, il est notamment déclaré : "Les comptes financiers seront tenus pendant la durée du mandat approuvé. Au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la FORPRONU, l'Assemblée générale pourrait proposer des dispositions supplémentaires appropriées en matière de comptabilité."

27. Dans l'intérêt d'une bonne administration, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de décider que l'exercice budgétaire applicable à la FORPRONU s'étende sur une période de 12 mois, soit du 1er avril au 31 mars de l'année suivante, avec effet au 1er avril 1994 et sous réserve que le mandat de la FORPRONU soit prorogé par le Conseil de sécurité.

B. Ressources fournies à la Force et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 juillet 1994

28. Le montant brut des ressources qui ont été fournies à la FORPRONU par l'Assemblée générale pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 juillet 1994 s'élève au total à 2 166 096 807 dollars (montant net : 2 152 265 839 dollars), dont 1 720 772 959 dollars (1 710 878 759 dollars en chiffres nets) correspondent à des crédits ouverts et 445 323 848 dollars (441 387 080 dollars en chiffres nets) à des autorisations d'engagement de dépenses. Le montant brut des dépenses de la période est estimé à 2 111 616 669 dollars (montant net : 2 098 561 170 dollars). Les montants portés au crédit des États Membres et imputables aux soldes non utilisés, à valoir sur leurs contributions, s'élèvent à 26 219 500 dollars en chiffres bruts (soit 25 384 200 dollars en chiffres nets). Les comptes font actuellement apparaître un solde inutilisé supplémentaire d'un montant brut de 28 260 638 dollars (montant net : 28 320 469 dollars). En outre, au cours de cette période, les intérêts et les recettes accessoires se sont élevés respectivement à 5 695 939 et 6 037 123 dollars. Ces chiffres sont récapitulés à l'annexe XXIII.

VI. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE
LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU
1er JUILLET 1993 AU 31 MARS 1994

29. Le rapport sur l'exécution du budget de la Force pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (annexe II) et les renseignements complémentaires sur la question (annexe III) seront publiés sous la cote A/48/690/Add.4.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU
30 SEPTEMBRE 1994

30. Le montant brut des dépenses qu'il faudra engager au titre de la FORPRONU pendant la période de six mois allant du 1er avril au 30 septembre 1994 est estimé à 915 680 300 dollars (montant net : 910 608 300 dollars). Un montant brut de 445 323 848 dollars (montant net : 441 387 080 dollars) ayant été autorisé pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994, il reste à couvrir un montant brut de 470 356 452 dollars (montant net : 469 221 220 dollars), correspondant aux besoins supplémentaires découlant des élargissements de la Force autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994) et aux dépenses prévues pour la fin du mandat (1er août-30 septembre 1994. Sur le montant brut total de 915 680 300 dollars (montant net : 910 608 300 dollars) demandé pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994, un montant brut de 286 292 886 dollars (montant net : 283 640 310 dollars) seulement a été réparti parmi les États Membres.

31. Les prévisions de dépenses pour cette période sont présentées à l'annexe V, les renseignements complémentaires étant donnés à l'annexe VI. On trouvera à l'annexe IV des renseignements sur la configuration administrative et géographique de l'opération ainsi que sur la répartition, au 31 mars 1994, des effectifs (civils, militaires et contrôleurs de la police civile), des véhicules et du gros matériel entre le quartier général, les bureaux de liaison et les bureaux de secteur. Les tableaux d'effectifs actuels et ceux qui sont proposés figurent à l'annexe IX.

VIII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE
ALLANT DU 1er OCTOBRE 1994 AU 31 MARS 1995

32. Le montant brut des dépenses qu'il faudra engager au titre de la FORPRONU pour la période de six mois allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 est estimé à 167 686 950 dollars (montant net : 166 242 200 dollars).

33. On trouvera à l'annexe VII (colonne 4) un résumé des prévisions de dépenses pour cette période et à l'annexe VIII des renseignements complémentaires à ce sujet.

34. Le mandat actuel de la FORPRONU vient à expiration le 30 septembre 1994. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de dégager les montants nécessaires pour financer les dépenses de la Force au-delà de cette période, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat.

IX. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT
DES CONTINGENTS

35. Des gouvernements des pays ci-après ont fourni des contingents à la FORPRONU : Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Jordanie, Kenya, Malaisie, Népal, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède et Ukraine.

36. Les dépenses relatives aux contingents ont été remboursées intégralement, selon les taux standard, pour la période prenant fin le 28 février 1994.

X. OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS
ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

37. Dans son rapport daté du 2 mars 1994 (A/48/878), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé des renseignements complémentaires et des éclaircissements sur divers points. On trouvera ci-après les réponses du Secrétariat à certaines des questions soulevées. Les réponses aux autres questions feront l'objet d'un additif au présent rapport.

Révision des directives concernant le remboursement du matériel appartenant aux contingents (par. 29 et 30)

38. La question de la révision des directives concernant le remboursement du matériel appartenant aux contingents sera traitée dans le rapport sur l'efficacité de la planification, de la budgétisation et de l'administration des opérations du maintien de la paix, que le Secrétaire général doit publier prochainement.

Coopération et coordination entre le secteur militaire et le secteur civil de la Force en ce qui concerne la fourniture de services ayant trait au ravitaillement, à l'entretien et au transport et les économies ainsi réalisées (par. 37)

39. Dans les premiers temps de la mission de la FORPRONU, le soutien logistique était assuré par divers éléments nationaux. Puis, c'est l'armée française qui a assumé la responsabilité de la logistique de deuxième et troisième lignes avec un bataillon logistique français de 1 200 personnes, qui était insuffisant pour fournir un appui à 13 000 hommes. En septembre 1993, le commandant de la Force a décidé que la priorité devait être donnée aux unités de combat et, avec l'accord de l'officier logistique français principal, il a remplacé le bataillon de logistique par un bataillon de combat. On a gardé l'élément de transport du bataillon logistique français initial et on a renforcé le personnel logistique du QG pour lui permettre d'assurer au jour le jour la gestion du soutien logistique aux contingents.

40. Les effectifs de la Force augmentant, l'ONU a tenté d'obtenir qu'un autre bataillon logistique soit mis à sa disposition par les États Membres qui fournissent des contingents mais, comme il n'y a pas beaucoup de ces bataillons, cela ne s'est pas fait. Le bataillon logistique étant parti en septembre 1993,

la FORPRONU n'avait pas les moyens d'assurer le soutien logistique et technique de la mission. Avec l'accroissement des effectifs, la nécessité de se doter d'une organisation logistique est devenue encore plus évidente et critique.

41. Pour prendre en main la situation critique en matière de logistique et combler le vide créé par le retrait du bataillon logistique français, la FORPRONU a inclus dans les fonctions des services techniques le soutien logistique de deuxième et troisième lignes, la logistique de première ligne étant assurée sur le terrain par les éléments d'appui nationaux. Les fonctions d'appui technique qu'il faut assurer immédiatement sont celles qui ne sont plus assurées du fait du retrait du bataillon néerlandais de transmission et de la réduction du bataillon logistique français.

42. Il faudra quelque 1 150 personnes pour ce travail, ce qui est comparable aux effectifs militaires qui étaient disponibles lorsque la Force comptait 13 000 personnes. Maintenant qu'elle en comptera près de 45 000, il faudra renforcer ce personnel. On envisage de nommer à cette fin divers spécialistes de manière à accroître la capacité d'appui technique. C'est pourquoi, au lieu de simplement doubler les effectifs, le Groupe des services d'appui intégrés examine les niveaux de productivité aux différents postes de spécialistes, en vue de déterminer combien il faut effectivement de personnes pour accomplir les fonctions nécessaires et si les effectifs militaires actuels possèdent les connaissances spécialisées voulues.

Précisions concernant l'application des règles régissant les services contractuels dans les opérations de maintien de la paix (par. 48)

43. La passation de contrats avec des agences internationales de services pour la fourniture de personnel d'appui est soumise au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'ONU, notamment à l'article 10.5, concernant les marchés et achats.

44. Les articles et règles applicables concernent le matériel, les fournitures et les autres articles nécessaires. Les règles prévoient que les services de personnel peuvent faire l'objet d'adjudications. Cette disposition est clairement formulée tant dans le contrat "de confirmation" avec une agence internationale de services que dans les différents appels d'offres lancés par la FORPRONU et ayant fait l'objet de soumissions par les agences internationales de services approuvées.

45. Il existe, pour le personnel de l'ONU, diverses sources de recrutement, d'où des différences dans le statut et les conditions d'emploi : le Secrétariat (personnel permanent, personnel nommé pour la mission et personnel du service mobile), le personnel fourni par les gouvernements, le personnel local, les Volontaires des Nations Unies (le cas échéant) et le personnel contractuel international (si nécessaire). Il existe aussi, entre ces sources, des différences fonctionnelles. Ainsi, seuls les fonctionnaires de l'ONU peuvent accomplir certaines fonctions de base, les Volontaires des Nations Unies sont limités aux domaines d'activité couverts par leur mandat et le personnel contractuel exerce principalement certains métiers et des fonctions techniques qui ne pourraient être assurées autrement.

46. L'engagement de personnel contractuel international à la FORPRONU a été autorisé en tant que projet pilote. Compte tenu de l'expérience acquise, la FORPRONU est en train d'infléchir sa politique de recrutement sur les équipes contractuelles plus que sur les individus. Une équipe est un groupe de travailleurs qualifiés ayant une structure et un chef, qui est engagé pour un travail précis, comme par exemple une équipe de 15 mécaniciens de groupes électrogènes. Si ce changement d'orientation qui est en cours peut être la cause de certains retards dans le recrutement, on a estimé qu'il permettrait de faire une distinction plus nette entre les fonctionnaires de l'ONU et le personnel contractuel international.

Principes généraux relatifs à la pratique du détachement de gardes de sécurité du Secrétariat à des missions des Nations Unies, s'agissant également de la pléthore éventuelle de gardes de sécurité au Siège (par. 49)

47. Lorsque le Département des opérations de maintien de la paix, avec le Bureau des ressources humaines, pourvoit en personnel une mission où des gardes de sécurité sont appelés à assurer des services ou à se porter volontaires, le Bureau des services généraux est prié de mettre ceux-ci en disponibilité, comme cela se fait pour tous les fonctionnaires de l'ONU. Il n'y a aucune pléthore de gardes de sécurité. Le Bureau des services généraux doit donc remplacer des agents de sécurité assignés à une mission.

Une politique clairement définie concernant l'acquisition de véhicules d'une longue durée de vie tels que grues, bulldozers et autres engins de construction et de travaux publics (par. 61)

48. L'équipement technique lourd et les camions sont achetés sur la base des critères exposés dans les paragraphes suivants.

49. Durabilité/durée d'utilisation. Il est impératif que l'acquisition des véhicules et engins soit guidée par leur utilité à long terme dans différentes conditions en ce qui concerne l'emploi et le climat, que les caractéristiques techniques correspondent aux tâches de la mission et que la durée d'utilisation soit conforme à la politique de l'ONU en la matière (à savoir 10 à 15 ans).

50. Facilité d'entretien, formation et disponibilité de mécaniciens qualifiés. Il devrait être facile de se procurer des pièces de rechange auprès de commerçants locaux avec possibilité de s'adresser à une source internationale. Les réparations sous garantie, l'inspection avant livraison, le service après vente et la formation des mécaniciens et conducteurs devraient également être assurés.

51. Normalisation à l'intérieur de la zone de la mission. Cet aspect est considéré important et les véhicules/engins devraient être compatibles avec ceux d'autres missions, ce qui faciliterait le transfert en cas de besoins particuliers ou d'expiration du mandat de la FORPRONU. Les véhicules/engins devraient marcher au diesel et, dans la mesure du possible, ils devraient être achetés à des fabricants établis, offrant des appareils fiables, compétitifs et ayant fait leurs preuves.

52. Coût/valeur résiduelle. Compte tenu des contraintes financières, le rapport prix-qualité devrait être compétitif. Comme on l'a dit plus haut, l'acquisition de marques connues contribuerait également à la valeur résiduelle des appareils.

53. Disponibilité/délais de livraison. Comme on se heurte toujours à des besoins imprévus, les engins/véhicules devraient se trouver en stock chaque fois que possible ou être livrés dans les meilleurs délais. Toutefois, la qualité ne devrait pas pâtir de cette volonté de prendre livraison rapidement des véhicules/engins.

54. Leasing ou achat. Les données accumulées et un suivi constant montrent que l'achat est plus rentable que le leasing, surtout à long terme.

55. Coût/amortissement. Les réparations devraient être minimales et les véhicules/engins devraient être suivis régulièrement, par souci de rentabilité.

56. Possibilité de transport. Les économies réalisées par l'achat par opposition au leasing à long terme pourraient facilement compenser le coût du transport à d'autres zones de mission.

Informations détaillées concernant le coût des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange des véhicules (par. 65)

57. Pour les véhicules civils comme pour les véhicules militaires, l'achat de pièces détachées, les révisions et la réparation de dégâts causés par des accidents ou des hostilités se font selon les critères suivants.

58. Véhicules civils. Les données accumulées et le suivi continu du parc automobile de l'ONU montrent qu'à ce jour les dépenses annuelles moyennes varient entre 1 825 dollars et 5 500 dollars par véhicule.

59. Tout est fait pour garder le coût des réparations au minimum mais, dans le cas de la FORPRONU, les hostilités et les déplacements en terrain difficile, dans des conditions climatiques rudes, font que les frais d'utilisation des véhicules sont plus élevés qu'ailleurs.

60. La plupart des véhicules du vaste parc automobile de la FORPRONU ont besoin d'équipements d'hiver (pneus, chaînes, etc.). Il faut ajouter à cela les réparations rendues nécessaires par les hostilités ou par des actes de sabotage.

61. La nécessité de réviser les véhicules à différents moments du mandat de la Force ou, selon le cas, de l'exercice budgétaire, a été prise en considération, les calculs étant faits en fonction du temps pendant lequel les services seront encore nécessaires.

62. Dans ces conditions, il est évident que le taux réduit de 1 250 dollars par an, recommandé par le Comité consultatif, ne suffit pas à couvrir les frais correspondants à chaque véhicule. Il convient de noter à cet égard que le contrat commercial d'entretien de troisième ligne a permis de réduire nettement le coût des réparations.

63. Véhicules militaires. Le parc automobile militaire compte un grand nombre de véhicules à roues et à chenilles. Étant déployés dans un environnement hostile et utilisés en terrain difficile, ils parcourent beaucoup de kilomètres et il faut donc souvent remplacer les chenilles et les roues, les premières étant relativement onéreuses. Dans aucune autre mission en cours n'utilise-t-on les véhicules blindés de transport de troupes autant que possible pour des fonctions pour lesquelles ils ne sont pas conçus, notamment les fonctions d'escorte et les déplacements à faible vitesse sur route goudronnée. C'est dans ce contexte que les fonds ont été calculés et le montant proposé de 6 250 dollars par véhicule n'est pas suffisant pour couvrir les frais d'entretien et de réparation pendant la durée du mandat. Au stade actuel, le parc automobile compte 2 180 VBTT, dont 850 environ sont équipés de chenilles qui coûtent de l'ordre de 9 600 dollars à 35 000 dollars le jeu et qui ont une durée d'utilisation de 1 500 à 2 000 kilomètres. Pour une année, ceci représenterait donc entre 57 600 dollars et 210 000 dollars, moins quand la situation dans la région se sera stabilisée ou améliorée mais, en attendant, il faut compter en moyenne 12 000 dollars par VBTT, 4 100 dollars par véhicule moyen et 1 825 dollars par véhicule léger.

Informations sur les appareils utilisés dans la zone de la mission, y compris ceux qui sont fournis ou loués par des opérations humanitaires internationales (par. 68)

64. La FORPRONU utilise actuellement 8 hélicoptères loués commercialement, 22 hélicoptères fournis par le Gouvernement et 6 avions loués commercialement, dont 1 est utilisé pour la relève des troupes.

65. Sont également utilisés dans la zone de la mission compte sept C-130 militaires, deux IL-76, deux ou trois appareils américains de transport civil, un appareil français de transport civil, un appareil allemand de transport civil, un Beechcraft 200 du HCR, un IL-76 de l'OMS et un IL-76 de la Croix-Rouge internationale.

Explications plus claires et justification concernant le matériel de transmissions (par. 72)

66. Dans l'ex-Yougoslavie, les télécommunications n'étaient pas aussi développées et perfectionnées qu'en Amérique du Nord ou dans la majeure partie de l'Europe occidentale. Le coût initial élevé signifie qu'il n'y avait pas de téléphone dans tous les foyers dans les villes et qu'il y en avait peu à la campagne. Tel qu'il était, le réseau téléphonique n'était guère utilisé en dehors des grandes agglomérations.

67. Les hostilités résultant de l'éclatement du pays ont eu pour effet de détruire de nombreuses installations et de couper les services entre les États naissants qui avaient été les composantes de l'ex-Yougoslavie. Les services étaient aussi perturbés à l'intérieur de chaque État, au point que les communications ne fonctionnaient pas toujours entre communautés voisines.

68. C'est cet environnement de télécommunications fragmentées, voire inexistantes, qu'ont trouvé les contingents militaires et l'administration de la FORPRONU au début de la mission. Les communications sûres et fiables

nécessaires à la mission de l'ONU exigeaient une infrastructure entièrement nouvelle.

69. La Section des communications de la FORPRONU n'a pas été en mesure d'établir en temps opportun des services à l'échelle de la mission, conformément à son mandat. Le bataillon des transmissions a été déployé pour assurer les transmissions au niveau des bataillons et la Section des communications a conçu et installé le nouveau réseau qui était nécessaire. Le bataillon des transmissions a créé des centres de communication aux emplacements appropriés dans la zone de la mission et, pour assurer les liaisons entre ces centres, il a acheté des terminaux de satellite qui utilisaient un service offert par INMARSAT, que l'on appelle INMARSAT-A, initialement conçu pour les communications maritimes, mais pour lequel on peut utiliser aussi des terminaux terrestres.

70. Ce système avait ses inconvénients, le moindre n'étant pas des frais d'exploitation extrêmement élevés, que l'installation du réseau de la FORPRONU a permis de réduire de 1,2 million de dollars environ par mois. De plus, INMARSAT-A est un service commercial très largement utilisé. Il arrive que les satellites soient congestionnés, qu'il n'y ait pas de circuit disponible et que les communications soient coupées, ce qui n'est pas acceptable pour les communications de la FORPRONU.

71. La Section des communications de la FORPRONU a spécialement conçu et mis en place un réseau desservant toute la zone de la mission. À mesure qu'elle en installait les éléments, les terminaux INMARSAT étaient progressivement éliminés, le dernier étant retiré du service le 1er février 1994. Le bataillon des transmissions doit être retiré en 1994 et le Centre de communication sera géré par des civils ou par des contingents au niveau des bataillons.

72. Le réseau de communication de la FORPRONU consiste en un ensemble de standards téléphoniques installés au poste de commandement du théâtre, aux quartiers généraux de secteur, au commandement pour la Bosnie-Herzégovine, à Sarajevo, au commandement pour l'ex-République yougoslave de Macédoine, à la base logistique de l'avant à Split, à la base logistique de l'arrière à Pleso et aux QG des bataillons, qui sont tous reliés entre eux par satellite, "visibilité directe" et liaisons radio. Ce réseau est entièrement intégré et facile à utiliser, ce qui est d'autant plus important que le personnel de la mission est originaire de différents pays, dont certains ont des réseaux de télécommunication rudimentaires. L'idée de base est que, de n'importe quel poste du réseau, on peut joindre un autre poste en composant seulement quatre chiffres. Certains usagers peuvent aussi être reliés au central téléphonique de l'ONU à New York grâce à une liaison satellite distincte.

73. Le réseau, qui permet d'acheminer à la fois l'audiomessagerie et la télécopie, transmet en moyenne entre 25 000 et 30 000 appels téléphoniques par jour. On est en train de transférer le trafic de télécopie des voies téléphoniques aux points d'accès, grâce à un commutateur de messages automatisé en cours de connexion. De plus les principaux centres sont équipés pour acheminer des données pour la téléinformatique.

74. La FORPRONU dispose donc d'un réseau de télécommunication entièrement autonome qui ne relève que de l'ONU et qui est indépendant des installations locales ou commerciales, peu fiables, incertaines ou inexistantes.

75. Indépendamment du réseau principal de téléphone, télécopie et données, la Section des communications de la FORPRONU assure des communications radio bidirectionnelles pour les liaisons entre les véhicules, les radiotéléphones portatifs et les stations de base dans les postes de commandement, en HF. Le bataillon des transmissions a mis en place, pour relier les quartiers généraux de secteur, le commandement pour la Bosnie-Herzégovine, la base logistique de l'arrière de Pleso et le poste de commandement du théâtre, un réseau VHF qui doit compléter les communications par satellite. Des stations de base HF ont également été créées aux quartiers généraux des bataillons. À mesure que le bataillon des transmissions se retire, la Section des communications de la FORPRONU installera du matériel appartenant à l'ONU à la place du matériel militaire et en assurera le fonctionnement partout sauf aux QG des bataillons, qui seront aux mains des différents contingents.

XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

76. En ce qui concerne le financement de la FORPRONU, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa quarante-huitième session :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 915 680 300 dollars (montant net : 910 608 300 dollars), comprenant le montant brut de 381 723 848 dollars (montant net : 378 187 080 dollars) autorisé au paragraphe 22 de sa résolution 48/238 et le montant brut de 63 600 000 dollars (montant net : 63 200 000 dollars) qu'elle a autorisé pour la FORPRONU pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994 dans sa décision 48/270 C;

b) Répartir entre les États Membres un crédit supplémentaire d'un montant brut de 629 387 414 dollars (montant net : 626 967 990 dollars) pour la FORPRONU, pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994, compte tenu du crédit d'un montant brut de 286 292 886 dollars (montant net : 283 640 310 dollars) déjà réparti entre les États Membres conformément à la résolution 48/238 de l'Assemblée générale;

c) Décider de réduire des charges réparties entre les États Membres la part respective du montant brut du solde inutilisé de 28 260 638 dollars (montant net : 28 320 469 dollars) pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993;

d) Pour la période postérieure au 30 septembre 1994 et au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, dégager sous forme d'ouverture de crédit ou d'autorisation d'engagement de dépenses, les sommes nécessaires pour couvrir un montant brut de 167 686 950 dollars (montant net : 166 242 200 dollars) par mois et de répartir ce montant entre les États Membres;

e) Décider qu'à partir du 1er avril 1994 la FORPRONU aura un exercice budgétaire de 12 mois s'étendant du 1er avril d'une année donnée au 31 mars de l'année suivante, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force.

Notes

¹ Ce terme est utilisé aux fins du présent rapport pour désigner les républiques de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie.

² S/1994/291 et Corr.1 et Add.1.

³ S/1994/333 et Add.1.

⁴ S/1994/367.

⁵ S/24540.

ANNEXE I

Effectifs militaires de la FORPRONU autorisés par le Conseil de sécurité

Mandat	Résolution du Conseil de sécurité	Observateurs militaires	Personnel d'infanterie	Personnel d'appui	Police civile
Établissement de la Force de protection des Nations Unies	743 (1992)	100	10 400	2 740 ^a	530
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	758 (1992)	60	1 000	—	40
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	764 (1992)	—	200	400	—
Surveillance des zones roses	762 (1992)	60	—	—	120
Contrôle des frontières dans les zones protégées par les Nations Unies	769 (1992)	—	—	350 ^b	—
Protection des convois de secours humanitaire en Bosnie-Herzégovine	776 (1992)	80	6 310	2 050	—
Démilitarisation de la péninsule de Prevlaka	779 (1992)	14	—	—	—
Contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine	786 (1992)	79	—	—	—
Déploiement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	795 (1992)	35	435	265	26
Suivi de la situation humanitaire dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	824 (1993)	50	—	—	—
Déploiement de contingents supplémentaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	842 (1993)	—	300	—	—
Déploiement de la Force dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	844 (1993)	—	5 600	2 000	—
Renforcement des effectifs de la FORPRONU en Croatie et à Sarajevo	847 (1993)	100	2 350	300	—
Cessez-le-feu à Sarajevo et dans les zones	908 (1994)	—	3 500	—	—
Réouverture de l'aéroport de Tuzla	908 (1994)	20	—	120	20
Cessez-le-feu en Croatie	914 (1994)	—	1 000	800	—
Total des effectifs		748	32 395	12 475	1 011

^a Ce chiffre tient compte d'une réduction de 100 observateurs militaires qui avaient été inclus à tort dans les totaux du personnel d'appui figurant dans le document S/23592.

^b Ce chiffre correspond aux effectifs révisés dont il est question dans le document S/24848.

ANNEXE IV

Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 31 mars 1994

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
1. Personnel civil international								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	14	—	—	—	—	—	—	14
Division de l'information	25	—	2	—	—	3	1	31
Bureau du commandant de la Force	10	—	—	—	—	—	—	10
Affaires civiles	35	—	46	—	9	15	1	106
Division de la gestion et de l'administration								
Bureau du Directeur	3	—	—	—	—	—	—	3
Section des services de gestion	4	—	—	—	—	—	—	4
Section de la sécurité	15	—	—	—	—	—	—	15
Section des techniques de l'information	17	—	—	—	—	—	—	17
Section de l'administration locale	5	1	10	3	1	4	3	27
Bureau du chef d'état-major	10	—	—	—	—	—	—	10
Services administratifs								
Bureau du Chef des services administratifs	2	—	—	—	—	—	—	2
Section des finances	14	—	—	1	—	2	—	17
Section des achats	16	—	—	—	—	—	—	16
Section des ressources humaines	19	—	—	—	—	—	—	19
Services d'appui intégré								
Bureau du Chef des services d'appui	2	—	—	—	—	—	—	2
Section des communications	20	—	—	—	1	1	2	24
Section des transports	15	—	1	—	—	—	—	16
Section de la gestion des fournitures et des biens	9	3	—	—	—	—	—	12
Section des services généraux	20	—	1	1	—	—	—	22
Centre de coordination des mouvements	4	—	—	—	—	—	—	4
Services de génie								
Bureau du Chef du génie	6	—	—	—	—	—	—	6
Section des projets	1	4	—	1	—	—	—	6
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	1	2	—	—	—	—	—	3
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	—	—	—
Section d'appui du génie	2	4	—	—	—	—	—	6
Section des bâtiments	1	1	—	1	—	—	—	3
Section du matériel	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	270	15	60	7	11	25	7	395

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
2. Personnel local								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
Division de l'information	18	—	—	—	3	2	—	23
Bureau du commandant de la Force	5	—	—	—	—	—	—	5
Affaires civiles	3	—	28	1	2	9	1	44
Division de la gestion et de l'administration								
Bureau du Directeur	1	—	—	—	—	—	—	1
Section des services de gestion	2	—	—	—	—	—	—	2
Section de la sécurité	2	—	—	—	—	—	—	2
Section des techniques de l'information	15	—	—	—	—	—	—	15
Section de l'administration locale	7	3	290	24	5	239	20	588
Bureau du chef d'état-major	2	—	—	—	—	—	—	2
Services administratifs								
Bureau du Chef des services administratifs	1	—	—	—	—	—	—	1
Section des finances	20	—	—	—	1	—	—	21
Section des achats	22	—	1	—	—	1	2	26
Section des ressources humaines	20	—	—	—	—	—	—	20
Services d'appui intégré								
Bureau du Chef des services d'appui	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des communications	41	—	—	—	1	3	3	48
Section des transports	145	20	40	6	4	8	4	227
Section de la gestion des fournitures et des biens	25	62	2	6	—	—	—	95
Section des services généraux	95	5	8	21	1	6	1	137
Centre de coordination des mouvements	9	—	—	—	—	—	—	9
Services de génie								
Bureau du Chef du génie	9	—	—	—	—	—	—	9
Section des projets	9	—	—	2	—	—	—	11
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	6	—	113	—	—	22	7	148
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	—	—	—
Section d'appui du génie	10	8	—	—	—	—	—	18
Section des bâtiments	23	49	—	59	—	—	—	131
Section du matériel	10	—	—	12	1	—	—	23
Total	500	147	482	131	18	290	38	1 606

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
3. Personnel contractuel international								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général Division de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du commandant de la Force Affaires civiles	—	—	—	—	—	—	—	—
Division de la gestion et de l'administration								
Bureau du Directeur	1	—	—	—	—	—	—	1
Section des services de gestion	7	—	—	—	—	—	—	7
Section de la sécurité	4	1	—	1	—	3	—	9
Section des techniques de l'information	9	—	—	—	—	—	—	9
Section de l'administration locale	1	—	5	2	—	5	2	15
Bureau du chef d'état-major	9	—	—	—	—	—	—	9
Services administratifs								
Bureau du Chef des services administratifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des finances	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des achats	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des ressources humaines	—	—	—	—	—	—	—	—
Services d'appui intégré								
Bureau du Chef des services d'appui	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des communications	66	—	3	—	8	2	7	86
Section des transports	95	—	27	8	3	4	1	138
Section de la gestion des fournitures et des biens	36	12	1	2	—	—	—	51
Section des services généraux	16	—	9	2	—	2	2	31
Centre de coordination des mouvements	3	—	—	—	—	—	—	3
Services de génie								
Bureau du Chef du génie	13	—	—	—	—	—	—	13
Section des projets	7	—	—	1	—	—	—	8
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	40	6	155	49	—	25	15	290
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	—	—	—
Section d'appui du génie	5	3	—	4	—	1	—	13
Section des bâtiments	4	3	—	—	—	—	—	7
Section du matériel	15	2	—	4	—	—	—	21
Total	331	27	200	73	11	42	27	711

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
4. <u>Observateurs militaires</u>	50	—	212	—	21	284	9	576
5. <u>Police civile</u>	44	9	559	9	2	25	22	670
6. <u>Autre personnel militaire</u>								
Infanterie	—	37	15 195	—	—	9 346	792	25 370
Quartier général	277	—	438	—	—	203	49	967
Compagnie de quartier général	—	107	176	—	—	248	197	728
Contrôle des mouvements	—	89	176	—	—	—	197	89
Logistique	—	966	—	—	—	599	—	1 565
Transmissions	—	359	—	—	—	57	—	416
Génie de construction	—	579	—	—	—	—	—	579
Génie de campagne	—	—	—	—	—	534	—	534
Service de santé	—	306	—	—	—	223	—	529
Unité aérienne	—	—	—	—	—	297	—	297
Unité de l'aéroport	—	—	—	—	—	—	—	—
Unité de localisation par radar des tirs d'artillerie et de mortier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	277	2 443	15 809	—	—	11 507	1 038	31 074
7. <u>Véhicules</u>								
Berlines légères	150	31	70	6	14	5	15	291
Berlines moyennes	19	5	2	2	2	1	3	34
Berlines lourdes	10	3	—	—	—	—	—	13
Jeeps légères	111	49	387	31	18	134	53	783
Jeeps moyennes blindées	—	1	—	—	—	40	—	41
Autocars légers	34	26	45	14	1	18	10	148
Autocars moyens	13	—	2	—	—	—	—	15
Autocars lourds	—	10	—	—	—	—	—	10
Camions légers	40	99	167	50	5	130	13	504
Camions moyens	1	5	3	2	1	2	—	14
Camions lourds	—	—	—	—	—	—	—	—
Ambulances	—	—	4	1	—	—	1	6
Camions-grues	—	3	—	5	—	1	—	9
Tombereaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (combustible)	—	11	6	4	—	2	2	25
Camions-ateliers	—	—	—	—	—	4	—	4
Camions-citernes (eau)	—	5	13	—	—	3	—	21
Dépanneuses	—	4	—	—	—	—	—	4
Tracteurs	—	4	—	—	—	—	—	4
Camions de ramassage des ordures ménagères	—	—	2	1	—	1	—	4
Voitures de pompiers	—	1	—	—	—	—	—	1

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
Camions divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Excavatrices	—	3	4	3	—	4	1	15
Bouteurs	—	—	—	1	—	1	—	2
Chargeurs à benne frontale	—	1	—	—	—	—	—	1
Bennes racleuses	—	—	—	—	—	—	—	—
Rouleaux preneurs	1	1	—	—	—	—	—	2
Bouteurs de déblaiement de mines	—	—	—	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche	—	20	—	1	—	—	—	21
Engins de manutention de conteneurs	—	—	—	—	—	—	—	—
Véhicules blindés	—	—	6	—	—	4	—	10
Autres véhicules	—	—	6	—	—	4	—	10
Remorques	—	—	—	—	—	—	—	—
Bateaux et motocyclettes	—	—	—	—	—	—	18	18
Véhicules aéroportuaires	—	3	—	—	—	—	—	3
Total	379	285	711	121	41	350	116	2 003
8. Matériel de transmission								
<u>Matériel VHF</u>								
Antennes pour base/postes répéteurs	12	394	198	10	9	203	12	838
Stations fixes	6	68	181	9	8	192	8	472
Postes radiotéléphoniques mobiles	135	278	375	50	20	490	86	1 434
Radiotéléphones portatifs	200	300	450	42	35	500	15	1 542
Répéteurs	6	9	17	1	1	11	4	49
Système de radiomessagerie	1	—	—	1	1	—	1	4
<u>Matériel HF</u>								
Antennes pour base	3	52	4	—	2	4	1	66
Stations fixes	3	12	4	—	2	4	1	26
Postes radiotéléphoniques mobiles	2	6	12	—	—	12	4	36
<u>Équipement satellite</u>								
Stations satellites centrales principales	2	—	—	—	—	—	—	2
Stations satellites centrales secondaires	2	—	1	—	—	2	1	6
Terminaux satellites	—	7	9	1	—	14	1	32
Terminaux INMARSAT type "C"	—	—	4	—	3	19	2	28
Terminaux INMARSAT type "M"	7	—	—	—	—	—	—	7
<u>Matériel téléphonique</u>								
Commutateurs (6 postes)	5	12	17	6	—	—	—	40
Commutateurs (24 postes)	1	—	12	—	—	7	—	20
Commutateurs (150 postes)	1	—	4	1	—	5	1	12
Commutateurs (400 postes)	1	—	—	1	—	1	—	3
Commutateurs (expansion)	2	1	—	—	—	—	—	3

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
Commutateurs de messages de télécopie	1	—	—	—	—	—	—	1
Centre de commutation de télécopie	—	—	4	—	—	—	1	5
Téléphones mobiles croates	14	6	44	1	—	—	—	65
Mailles de téléphonie rurale	2	86	4	—	—	5	1	98
<u>Matériel divers</u>								
Pyônes d'antenne	—	56	2	—	—	—	—	58
Chargeurs d'accumulateurs	9	245	185	9	10	196	9	663
Abris pour matériel	—	3	1	—	—	—	—	4
Télécopieurs non sécurisés	139	19	68	13	22	40	8	309
Télécopieurs sécurisés	33	6	14	—	1	22	1	77
Panneaux solaires	—	36	1	—	—	16	13	66
Chargeurs d'accumulateurs thermoélectriques	—	—	—	—	—	—	2	2
Alimentations ininterrompues en courant 3 kVA	—	—	9	—	—	14	1	24
Alimentations ininterrompues en courant 5 kVA	7	38	4	1	—	6	1	57
<u>9. Matériel informatique</u>								
Ordinateurs de bureau	790	—	248	75	27	174	57	1 371
Ordinateurs portatifs	174	—	133	13	12	120	12	464
Serveurs	13	—	—	—	—	—	—	13
Imprimantes	715	—	299	48	22	195	47	1 326
<u>10. Matériel de bureau</u>								
Très grosses photocopieuses	8	2	20	1	—	13	2	46
Grosses photocopieuses	42	7	31	1	1	5	2	89
Photocopieuses moyennes	9	6	6	1	2	1	—	25
Petites photocopieuses	25	23	57	3	2	25	5	140
Machines à écrire mécaniques	32	14	77	5	1	20	16	165
Machines à écrire électriques	63	11	54	6	1	9	2	146
Déchiquteurs	41	3	12	—	1	9	—	68
Projecteurs de diapositives	4	1	—	—	—	—	—	5
Rétroprojecteurs	6	—	—	—	—	—	—	6
<u>11. Groupes électrogènes</u>								
1 à 6 kVA	13	44	295	3	—	59	—	414
15 kVA	1	3	106	—	—	5	—	115
20 kVA	6	114	81	2	—	29	1	233
36 kVA	2	20	115	2	—	13	2	154
38 kVA	—	33	14	3	—	10	2	62
50 kVA	7	8	108	1	—	7	1	132
75 kVA	—	1	51	2	—	1	—	55
85 kVA	—	—	1	—	—	2	—	3

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
110 kVA	—	9	51	3	—	—	—	63
160 kVA	—	3	29	—	—	2	1	35
175 kVA	—	—	—	—	—	1	—	1
180 kVA	—	—	—	—	—	3	—	3
225 kVA	—	10	13	5	—	10	—	38
250 kVA	—	1	2	—	—	1	—	4
258 kVA	—	6	—	—	—	—	—	6
350 kVA	—	1	3	—	—	—	—	4
460 kVA	—	4	—	—	—	—	—	4
12. Bâtiments préfabriqués								
Unités de logement	427	2 058	3 748	125	—	1 065	180	7 603
Sanitaires	61	301	578	31	—	227	23	1 221
Cantines	—	—	174	2	—	2	1	179
Tentes-abri	17	—	1	—	—	—	—	18
13. Réservoirs à combustible et matériel auxiliaire								
Réservoirs à combustible de 15 000 litres	—	7	26	2	—	4	4	43
Réservoirs à combustible de 7 500 litres	—	—	2	17	2	6	—	27
Réservoirs à combustible de 5 000 litres	—	—	33	4	—	6	4	47
Pompes à carburant (3 m ³ /h)	—	—	10	—	—	—	—	10
Pompes à carburant (10 m ³ /h)	—	—	—	—	—	—	—	—
Pompes à carburant (25 m ³ /h)	—	1	8	2	1	4	1	17
Pompes à carburant (60 m ³ /h)	—	—	8	2	—	2	—	12
Réservoirs gonflables de combustible de 3 m ³	—	—	11	—	—	—	—	11
Réservoirs gonflables de combustible de 25 m ³	—	11	8	—	—	4	—	23
Réservoirs gonflables de combustible de 80 m ³	—	1	9	—	1	4	—	15
Filtres à combustible de campagne	—	12	2	—	—	2	—	16
Unités de ravitaillement d'aéronefs	—	—	4	—	—	4	—	8

ANNEXE V

Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies
pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	8 486,2	5 932,7	14 418,9
Frais de voyage	266,0	1 005,6	1 271,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	40,5	25,6	66,1
Total partiel	8 792,7	6 963,9	15 756,6
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	145 040,1	74 653,1	219 693,2
Détente et loisirs	1 894,8	1 693,9	3 588,7
Rations	26 921,6	20 043,4	46 965,0
Indemnité journalière	5 519,6	2 828,0	8 347,6
Indemnité de subsistance (missions)	65,0	55,0	120,0
Déploiement, relève et rapatriement	11 435,2	5 131,2	16 566,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	9 876,6	5 063,8	14 940,4
Total partiel	200 752,9	109 468,4	310 221,3
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	35 513,0	47 197,8	82 710,8
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	4 858,0	2 502,0	7 360,0
Total partiel	40 371,0	49 699,8	90 070,8
Total, rubrique 1	249 916,6	166 132,1	416 048,7
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	9 929,1	7 056,6	16 985,7
Frais de voyage	1 007,7	711,0	1 718,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	46,8	31,6	78,4
Total partiel	10 983,6	7 799,2	18 782,8
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	8 294,2	4 287,3	12 581,5
Traitements du personnel local	4 569,4	4 247,2	8 816,6
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	440,0	440,0
Dépenses communes de personnel	5 598,3	3 006,5	8 604,8
Indemnité de subsistance (missions)	7 590,9	3 946,2	11 537,1
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	224,3	528,8	753,1
Autres voyages autorisés	292,0	356,0	648,0
Total partiel	26 569,1	16 812,0	43 381,1

/ . . .

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
c) <u>Personnel contractuel international</u>	25 207,0	12 131,6	37 338,6
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	62 759,7	36 742,8	99 502,5
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	5 494,6	10 636,2	16 130,8
Aménagement et rénovation des locaux	1 000,0	4 400,0	5 400,0
Fournitures d'entretien	2 000,0	3 603,5	5 603,5
Services d'entretien	992,8	2 172,3	3 165,1
Éclairage, chauffage, énergie et eau	3 700,0	4 161,8	7 861,8
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	14 000,0	45 509,7	59 509,7
Total partiel	27 187,4	70 483,5	97 670,9
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>			
Pistes d'atterrissage	—	2 608,0	2 608,0
Routes	—	5 726,0	5 726,0
Ponts	1 600,0	(817,5)	782,5
Total partiel	1 600,0	7 516,5	9 116,5
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	10 800,0	30 789,7	41 589,7
Location de véhicules	283,5	6 159,5	6 443,0
Matériel d'atelier	270,0	933,6	1 203,6
Pièces de rechange, réparations et entretien	11 150,0	29 631,8	40 781,8
Carburants et lubrifiants	5 690,0	12 468,9	18 158,9
Assurance	895,0	1 015,2	1 910,2
Total partiel	29 088,5	80 998,7	110 087,2
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	15 878,7	(2 240,8)	13 637,9
Carburant et lubrifiants	1 745,9	(317,9)	1 428,0
Déploiement/retrait	90,0	30,0	120,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	40,0	140,0	180,0
Assurance responsabilité/risque de guerre	1 219,1	(709,6)	509,5
Total partiel	18 973,7	(3 098,3)	15 875,4
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	2 610,0	440,4	3 050,4
Carburant et lubrifiants	4 911,9	1 719,9	6 631,8
Déploiement/retrait	40,0	18,5	58,5
Peinture/préparation	40,0	(13,5)	26,5
Assurance responsabilité/risque de guerre	2 108,8	1 320,2	3 429,0
Total partiel	9 710,7	3 485,5	13 196,2

/ . . .

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	120,0	60,0	180,0
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	1 180,0	1 180,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	1 000,0	3 115,2	4 115,2
Réservoirs de carburant	—	—	—
Total partiel	1 000,0	4 295,2	5 295,2
Total, rubrique 6	29 804,4	4 742,4	34 546,8
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	3 350,0	3 753,0	7 103,0
Pièces de rechange et fournitures	3 350,0	646,4	3 996,4
Matériel d'atelier et d'essai	100,0	385,1	485,1
Communications par réseaux commerciaux	3 700,0	5 469,8	9 169,8
Total partiel	10 500,0	10 254,3	20 754,3
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>			
Matériel	—	—	—
Fournitures et pièces de rechange	—	—	—
Transport	—	—	—
Dépenses contractuelles d'exploitation	—	—	—
Total partiel	—	—	—
Total, rubrique 8	10 500,0	10 254,3	20 754,3
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	42,0	801,0	843,0
Équipement de bureau	309,5	1 060,5	1 370,0
Matériel informatique	602,7	3 671,7	4 274,4
Groupes électrogènes	4 126,5	19 731,8	23 858,3
Matériel d'observation	70,5	129,7	200,2
Citernes à essence et débitmètres	408,2	2 873,9	3 282,1
Matériel médical et dentaire	28,2	273,4	301,6
Équipement de logement	1 160,0	502,0	1 662,0
Matériel divers	594,7	4 958,8	5 553,5
Matériel pour la défense des périmètres	2 530,1	7 805,6	10 335,7
Matériel d'épuration de l'eau	—	1 446,4	1 446,4
Pièces de rechange, réparations et entretien	2 250,0	1 053,6	3 303,6
Total partiel	13 500,0	53 192,4	66 692,4
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	21,8	10,9	32,7
Services contractuels	4 750,0	6 962,4	11 712,4
Services informatiques	—	—	—

/ . . .

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
Services de sécurité	—	13,2	13,2
Services et traitements médicaux	—	12,0	12,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	1 000,0	1 000,0
Dépenses de représentation	6,6	43,4	50,0
Autres services divers	523,0	(210,5)	312,5
Total partiel	5 301,4	7 831,4	13 132,8
b) Fournitures diverses			
Papeterie et fournitures de bureau	1 075,0	1 559,3	2 634,3
Fournitures médicales	715,0	2 600,6	3 315,6
Fournitures sanitaires et de nettoyage	560,0	1 440,0	2 000,0
Abonnements	26,0	53,1	79,1
Fournitures électriques	35,0	598,5	633,5
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	1 453,0	2 446,3	3 899,3
Fournitures pour la défense des périmètres	1 549,9	4 570,3	6 120,2
Cartes d'état-major	0,0	375,0	375,0
Intendance et magasins	1 350,0	2 595,5	3 945,5
Autres fournitures	0,0	823,8	823,8
Total partiel	6 763,9	17 062,4	23 826,3
Total, rubrique 10	12 065,3	2 259,7	36 959,1
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12. Programmes d'information			
Matériel	—	6 919,0	6 919,0
Fournitures et accessoires	219,0	(89,5)	129,5
Services contractuels	—	400,0	400,0
Frais de production du Département de l'information	—	—	—
Total partiel	219,0	7 229,5	7 448,5
13. Programmes de formation	—	302,7	302,7
14. Programmes de déminage			
a) Achat de matériel			
Matériel de déminage	420,0	604,9	1 024,9
Matériel divers	—	—	—
Total partiel	420,0	604,9	1 024,9
b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement			
Salaires et vivres	—	—	—
Services divers	374,3	850,7	1 225,0
Fournitures diverses	—	141,4	141,4
Total partiel	374,3	992,1	1 366,4
Total, rubrique 14	794,3	1 597,0	2 391,3
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	1 117,0	1 883,0	3 000,0
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	490,6	1 709,4	2 200,0
Total partiel	1 607,6	3 592,4	5 200,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	133,3	66,7	200,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	2 211,0	1 476,4	3 687,4
19. <u>Contributions du personnel</u>	3 936,8	1 135,2	5 072,0
Total, rubriques 1 à 19	445 323,9	470 356,4	915 680,3
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(3 936,8)	(1 135,2)	(5 072,0)
Total net	441 387,1	469 221,2	910 608,3
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	8 258,3	8 258,3
Total des ressources	441 387,1	477 479,5	918 866,6

ANNEXE VI

Prévisions de dépenses de la Force de protection des Nations Unies pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions qui figurent dans la présente annexe ont été, chaque fois qu'il y a lieu, calculées sur la base des paramètres ci-après.

A. Indemnité de subsistance (missions)

2. Les observateurs militaires, les contrôleurs de la police civile et le personnel civil international des Nations Unies reçoivent une indemnité de subsistance aux taux ci-après : a) 150 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours en dehors de l'ex-République yougoslave de Macédoine, b) 82 dollars par personne et par jour dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, c) 120 dollars par personne et par jour par la suite en Bosnie-Herzégovine, d) 70 dollars par personne et par jour par la suite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et e) 110 dollars par personne et par jour par la suite dans tous les autres lieux.

3. Les taux ci-dessus sont majorés de 15 et 40 % pendant les 30 premiers jours et de 10 et 25 % par la suite pour le personnel de classes D-1 et D-2 et les fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général et secrétaire général adjoint, respectivement.

B. Frais de voyage

4. Les frais de voyage (y compris les frais de transport des bagages) des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile et du personnel civil international à destination et en provenance de la zone de la mission ont été fixés à 1 700 dollars par personne pour un voyage aller simple et 3 400 dollars par voyage aller retour.

5. Les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève, tous les six mois, du personnel d'infanterie et du personnel d'appui calculés au tarif groupe sont estimés en moyenne à 360 dollars par personne pour les voyages à l'intérieur de l'Europe et à 850 dollars par personne pour les voyages à l'extérieur de l'Europe. On compte que 57 % des voyages auront lieu à l'intérieur de l'Europe et 43 % à l'extérieur de l'Europe.

6. Un avion a été loué dans le seul but d'assurer la relève de certains contingents.

7. Les frais de voyage du personnel contractuel international à destination et en provenance de la zone de la mission seront pris en charge par la partie contractante.

C. Prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires

8. Les prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires se fondent sur le calendrier de déploiement des observateurs figurant au tableau 1.

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

<u>Période</u>	<u>Nombre d'observateurs</u>	<u>Nombre de jours (dollars)</u>	<u>Nombre total de jours-homme (dollars)</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Nombre total de mois-homme</u>
1er avril 1994	576	183	105 408	6,0	3 456,0
15 mai 1994	30	139	4 170	4,5	135,0
15 juin 1994	62	108	6 696	3,5	217,0
15 juillet 1994	40	78	3 120	2,5	100,0
15 août 1994	40	47	1 880	1,5	60,0
TOTAL	748		121 274		3 968,0

9. On compte que l'effectif total autorisé, soit 748 observateurs militaires, sera déployé d'ici au 15 août 1994.

D. Prévisions de dépenses au titre des contingents

10. Les prévisions de dépenses au titre des contingents se fondent sur le calendrier de déploiement des contingents figurant au tableau 2.

Tableau 2

Calendrier de déploiement des contingents

<u>Période</u>	<u>Nombre d'hommes</u>	<u>Nombre de jours (dollars)</u>	<u>Nombre total de jours-homme (dollars)</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Nombre total de mois-homme</u>
1er avril 1994	31 074	183	5 686 542	6,0	186 444,0
15 avril 1994	1 415	169	239 135	5,5	7 782,5
15 mai 1994	520	139	72 280	4,5	2 340,0
15 juin 1994	2 550	108	275 400	3,5	8 925,0
15 juillet 1994	1 790	78	139 620	2,5	4 475,0
15 août 1994	871	47	40 937	1,5	1 306,5
15 septembre 1994	2 200	16	35 200	0,5	1 100,0
TOTAL	40 420		6 489 114		212 373,0

11. On compte que 40 420 hommes sur un effectif total autorisé de 44 870 auront été déployés d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

12. Les chiffres ci-dessus sont des chiffres nets, compte tenu des arrivées et des départs. Ils tiennent compte du rapatriement de 150 hommes en avril et de 930 hommes en juin.

E. Prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile

13. Les prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile se fondent sur le calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile figurant au tableau 3.

Tableau 3

Calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile

<u>Période</u>	<u>Nombre de policiers</u>	<u>Nombre de jours (dollars)</u>	<u>Nombre total de jours-homme (dollars)</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Nombre total de mois-homme</u>
1er avril 1994	670	183	122 610	6,0	4 020,0
15 juin 1994	70	108	7 560	3,5	245,0
15 juillet 1994	101	78	7 878	2,5	252,5
15 août 1994	100	47	4 700	1,5	150,0
15 septembre 1994	70	16	1 120	0,5	35,0
TOTAL	1 011		143 868		4 702,5

14. On compte que l'effectif total autorisé, soit 1 011 contrôleurs de la police civile sera déployé d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

F. Personnel civil

15. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un total de 1 000 fonctionnaires internationaux (554 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 110 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux (1re classe), 290 agents des services généraux (autres classes) et 20 agents du Service de sécurité) ainsi que 3 360 agents locaux, comme il est indiqué à l'annexe IX.B).

16. Cela représente un accroissement de 1 886 postes, dont 204 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 22 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent des services généraux (1re classe), 42 postes d'agent des services généraux (autres classes), 10 postes d'agent du Service de sécurité et 1 600 postes d'agent local.

17. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, pour les agents du Service de sécurité et pour 50 % des agents des services généraux. La moyenne pondérée des traitements versés dans les lieux d'affectation autres que New York est utilisée pour les 50 % restants des agents des services généraux. Les coûts standard utilisés pour les opérations hors siège ont été utilisés pour les agents du Service mobile. En outre, les traitements des administrateurs ont été

ajustés pour tenir compte du fait que 70 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été expressément recrutés pour la mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements des agents locaux ont été calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la mission. On trouvera à l'annexe X.A une ventilation des coûts.

18. Les prévisions de dépenses au titre du personnel international et du personnel local tiennent compte d'un taux de vacance de poste de 45 % et 36 % respectivement.

G. Personnel contractuel international

19. Les prévisions de dépenses correspondant au recrutement de 2 240 agents contractuels internationaux (soit une augmentation de 910 agents) pour un coût annuel moyen de 47 372 dollars par personne, y compris l'indemnité repas. Un montant de 374 dollars par personne et par mois est prévu à la rubrique "Location de locaux" pour couvrir l'hébergement de 1 925 agents. Les autres agents seront hébergés dans les blocs d'habitation conteneurisés. Le montant estimatif des dépenses de personnel tien compte d'un taux de vacance de poste de 35 %.

H. Transports

20. Les prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, du carburant et des lubrifiants ainsi que de l'assurance responsabilité ont été établies sur la base de l'acheminement échelonné des 2 302 véhicules appartenant à l'ONU et de 11 617 véhicules appartenant aux contingents. Les prévisions de dépenses à ce titre ont été réduites de 10 % pour tenir compte des véhicules immobilisés.

21. Les prévisions de dépenses au titre des véhicules appartenant à l'ONU se fondent sur le parc automobile suivant : 2 003 véhicules du 1er avril au 30 septembre 1994 et 2 302 véhicules du 1er août au 30 septembre 1994.

22. Les prévisions de dépenses au titre des véhicules appartenant aux contingents se fondent sur le parc véhicule suivant : 8 958 véhicules du 1er avril au 30 septembre 1994, 9 145 véhicules du 1er mai au 30 septembre 1994, 9 985 véhicules du 1er juin au 30 septembre 1994, 10 591 véhicules du 1er juillet au 30 septembre 1994, 10 871 véhicules du 1er août au 30 septembre 1994 et 11 617 véhicules du 1er au 30 septembre 1994.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 14 418 900

23. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires pour 121 274 jours-homme (14 278 600 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, plus un coefficient de chevauchement correspondant au versement de l'indemnité pendant quatre jours à 288 observateurs militaires à l'occasion des relèves (131 300 dollars). Il est également prévu de verser une indemnité de subsistance en voyage (dans la zone de la mission) de 1 500 dollars par mois (9 000 dollars).

ii) Frais de voyage 1 271 600

24. Le montant prévu couvre les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève de 288 observateurs militaires (979 200 dollars) et les frais de voyage aller simple jusqu'à la zone de la mission de 172 observateurs (292 400 dollars), conformément aux prévisions de dépenses figurant au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 66 100

25. Une indemnité d'habillement de 200 dollars par an est versée à chaque observateur militaire.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 219 693 200

26. Ce montant correspond aux sommes remboursées aux gouvernements pour un effectif moyen de 35 396 militaires fournis à la FORPRONU. Il couvre la solde et les indemnités au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour un total de 212 373 mois-homme (209 824 500 dollars), plus un supplément de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes, à savoir 10 % du personnel d'infanterie (4 449 700 dollars) et 25 % du personnel des unités de logistique et autres (4 326 000 dollars), ainsi qu'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (1 093 000 dollars).

ii) Détente et loisirs 3 588 700

27. Le montant prévu doit permettre de verser aux militaires, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (2 601 600 dollars). Il doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 3 dollars par personne et par mois (637 100 dollars) ainsi que la

/...

construction d'installations de détente et de loisirs à la base logistique de Split (350 000 dollars).

iii) Rations 46 965 000

28. Le montant prévu doit permettre de nourrir les membres de la mission qui sont affectés dans des lieux où un service de cantine doit être fourni. Des rations sont distribuées conformément aux normes approuvées en la matière. Le montant a été calculé sur la base de 7,50 dollars par personne et par jour pour 6 489 114 jours-homme (48 668 400 dollars). Le coût total a été réduit de 3,5 % (1 703 400 dollars) pour tenir compte des absences à l'occasion des permissions de détente.

iv) Indemnité journalière 8 347 600

29. Une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne, payable en monnaie locale, doit être versée à tous les militaires pour couvrir leurs faux frais, soit au total 6 489 114 jours-homme (8 306 100 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (41 500 dollars).

v) Indemnité de subsistance (missions) 120 000

30. Le montant doit permettre de verser une indemnité logement au taux de 60 dollars par personne et par jour et une indemnité repas au taux de 20 dollars par personne et par jour aux militaires qui ne sont pas logés par l'ONU et ne disposent pas de service de cantine à l'occasion de leurs déplacements officiels dans la zone de la mission, y compris les voyages d'approvisionnement, les visites d'inspection des membres de l'état-major et des médecins de la Force, et les missions de reconnaissance.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 16 566 400

31. Les frais de voyage à l'occasion du rapatriement par les soins d'entreprises privées de 14 205 militaires après six mois et les frais de voyage de leurs remplaçants à destination de la zone de la mission ont été calculés sur la base des prévisions de dépenses figurant au paragraphe 5 ci-dessus (9 688 000 dollars). Le montant doit permettre de couvrir les frais de voyage de 4 870 militaires en Europe (1 753 200 dollars) et les frais de voyage de 9 335 militaires à l'extérieur de l'Europe (7 934 800 dollars). Le montant doit également permettre de couvrir les frais de voyage aller simple de 1 080 militaires qui ont été rapatriés au cours de la période considérée (194 400 dollars) et les frais de voyage de 9 346 militaires de leur pays d'origine jusqu'à la zone de la mission (2 901 900 dollars) au titre du personnel militaire supplémentaire autorisé par les résolutions 844 (1993), 847 (1993), 908 (1994) et 914 (1994) du Conseil de sécurité.

32. De plus, la relève de 8 797 militaires sera assurée par un avion loué à cette fin, dont les dépenses d'exploitation pour la période actuelle du mandat (3 782 100 dollars) se répartissent comme suit : coût de location mensuel de 212 500 dollars (1 275 000 dollars), 225 000 gallons de carburant par mois (1 741 500 dollars) et prime d'assurance de 125 100 dollars par mois

/...

(750 600 dollars). Le montant prévu doit également permettre de couvrir les frais de déploiement (12 000 dollars) et de peinture (3 000 dollars).

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 14 940 400

33. Il est également prévu de rembourser aux gouvernements les sommes correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement fournis par ces gouvernements à leur personnel militaire au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions personnelles, pour un total de 212 373 mois-homme (14 866 100 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (74 300 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 82 710 800

34. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel qu'ils fournissent à leurs contingents à la demande de l'ONU.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 7 360 000

35. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de régler l'intégralité des sommes à verser en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie. Le montant disponible, correspondant aux engagements non réglés, s'établit à 14 950 796 dollars. À cette date, les demandes d'indemnisation adressées en cas de décès et d'invalidité/maladie sont au nombre de 8 et 18 respectivement.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 16 985 700

36. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) aux contrôleurs de police civile pendant 143 868 jours-personne (16 859 100 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, compte tenu d'un chevauchement de quatre jours durant les relèves de 335 membres de la police civile (117 600 dollars). Il doit également permettre de verser une indemnité de subsistance en voyage (dans la zone de la mission) de 1 500 dollars par mois (9 000 dollars).

ii) Frais de voyage 1 718 700

37. Ont été prévus suivant l'estimation figurant plus haut au paragraphe 4 les frais de voyage aller retour pour relever 335 contrôleurs de police civile (1 139 000 dollars) ainsi que les frais de voyage aller simple pour 341 contrôleurs de police (579 700 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 78 400

38. Le montant prévu doit permettre de verser à chaque contrôleur de police civile une indemnité d'habillement s'élevant à 200 dollars par an.

b) Personnel international et personnel local

39. Compte tenu des élargissements du mandat et de l'effectif de la FORPRONU autorisés par les résolutions 908 (1994) et 914 (1994) du Conseil de sécurité, du personnel civil supplémentaire est nécessaire afin de pourvoir le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo et la Division de l'information, ainsi que de répondre à la demande croissante de services techniques et de services d'appui intégré.

40. L'effectif total prévu, soit 6 600 postes, se répartit comme suit : 30 postes (18 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 10 agents des services généraux et 2 agents locaux) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; 23 postes au Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo (16 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 4 agents des services généraux et 3 agents locaux); 183 postes à la Division de l'information (68 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 15 agents des services généraux et 100 agents locaux); 11 postes au Bureau du commandant de la Force [4 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 1 agent des services généraux (1re classe) et 6 agents des services généraux (autres classes)]; 406 postes aux affaires civiles (173 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 5 agents des services généraux (1re classe), 78 agents des services généraux (autres classes) et 150 agents locaux); 5 947 postes à la Division de l'administration et de la gestion (275 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 110 agents du Service mobile, 20 agents des services généraux (1re classe), 177 agents des services généraux (autres classes), 20 agents du Service de sécurité, 3 105 agents locaux et 2 240 agents contractuels internationaux).

i) Traitements du personnel international 12 581 500

41. Les traitements du personnel recruté sur le plan international ont été calculés pour un total de 1 000 postes sur la base des taux standard spécifiés au paragraphe 17 ci-dessus.

ii) Traitements du personnel local 8 816 600

42. Les traitements de 3 360 agents locaux ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux spécifiés au paragraphe 17 ci-dessus.

iii) Consultants -

43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires 440 000

44. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel local.

v) Dépenses communes de personnel 8 604 800

45. Les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base des barèmes standard spécifiés au paragraphe 17 ci-dessus. Les prévisions tiennent également compte d'une prime de risque versée au personnel déployé en Bosnie-Herzégovine, à raison de 600 dollars par personne et par mois pour les fonctionnaires internationaux et de 15 % du traitement annuel net pour les agents locaux.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 11 537 100

46. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance en mission versée à 1 000 agents internationaux aux taux spécifiés au paragraphe 2 ci-dessus, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 45 %.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 753 100

47. Les frais de voyage aller retour pour la relève de 40 fonctionnaires internationaux à destination et en provenance de la zone de la mission (136 000 dollars) et les frais de voyage aller simple de 363 fonctionnaires à destination de la zone de la mission (617 100 dollars) ont été calculés sur la base des taux spécifiés au paragraphe 4 ci-dessus.

viii) Autres voyages autorisés 648 000

48. Les prévisions de dépenses correspondent à 10 voyages par mois entre New York et la zone de la mission à raison de 4 000 dollars par voyage (240 000 dollars), aux déplacements du personnel chargé des achats à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois (18 000 dollars), aux déplacements du Représentant spécial du Secrétaire général (120 000 dollars) et aux autres voyages du personnel militaire et civil (270 000 dollars).

c) Personnel contractuel international 37 338 600

49. Le montant prévu pour 2 240 agents contractuels internationaux a été calculé sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 19, majorés d'une prime de risque mensuelle de 600 dollars par personne pour le personnel en poste en Bosnie-Herzégovine.

d) Volontaires des Nations Unies -

50. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

51. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -

52. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 16 130 800

53. Les ressources nécessaires à la location mensuelle de locaux à usage de bureaux (135 400 dollars), d'ateliers (24 800 dollars), d'entrepôts (463 400 dollars), de points de contrôle (12 900 dollars) et de postes d'observation (14 500 dollars) sont estimées à 651 000 dollars, soit un coût total de 3 906 000 dollars. On envisage en outre de louer un logement pour le Représentant spécial du Secrétaire général à compter de la mi-juin pour un coût estimatif de 10 000 dollars par mois (35 000 dollars).

54. Les ressources nécessaires pour la location de logements destinés au personnel des contingents au début de la période couverte par le mandat sont estimées à 1 470 683 dollars par mois, soit un coût total de 8 824 100 dollars. L'achat de locaux (sans loyer) a atteint la limite fixée et il est nécessaire de louer des logements pour le personnel des contingents qui ne disposent pas d'unités d'habitation conteneurisées.

55. Des moyens d'hébergement supplémentaires sont nécessaires pour les troupes qui doivent être déployées en application des résolutions du Conseil de sécurité 844 (1993), 847 (1993), 908 (1994) et 914 (1994). On estime que 25 % de ces troupes seront logées dans des installations louées durant la période considérée pour un coût moyen de 86 dollars par personnel et par mois. Les prévisions de dépenses tiennent compte du coût de la location de logements pour 25 % des troupes qui seront déployées, comme indiqué au tableau 2 (557 900 dollars).

56. Un montant de 2 807 800 dollars est également inclus pour la location de logements destinés aux agents contractuels internationaux à raison de 374 dollars en moyenne par personne et par mois.

b) Aménagement et rénovation des locaux 5 400 000

57. On trouvera à l'annexe XI.A un état détaillé des ressources nécessaires à l'aménagement et à la rénovation des locaux. Le montant prévu à ce titre représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

c) Fournitures d'entretien 5 603 500

58. Des fournitures d'entretien des bâtiments sont nécessaires pour les bureaux, les logements et les entrepôts dans l'ensemble de la zone de la mission. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées à un total de 5 603 500 dollars pour les emplacements indiqués ci-après :

Emplacement	Coût total (En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	125 000
Base logistique de Pleso	532 500
Base logistique de Split	568 500
Bosnie-Herzégovine	1 764 000
Sarajevo/Bosnie centrale	600 000
Zones protégées par l'ONU	1 450 500
Ex-République yougoslave de Macédoine	265 000
Cessez-le-feu en Croatie	37 500
Divers	260 500
Total	5 603 500

d) Services d'entretien 3 165 100

59. La plupart des services concernant le génie civil, le chauffage et l'entretien des locaux ainsi que le forage des puits doivent être fournis par des entrepreneurs privés dans l'ensemble de la zone de la mission. Les ressources nécessaires à ce titre pour l'ensemble des emplacements sont estimées à 3 165 100 dollars répartis comme suit :

Emplacement	Coût total (En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	117 500
Base logistique de Pleso	1 265 500
Base logistique de Split	225 000
Sarajevo/Bosnie centrale	245 100
Zones protégées par l'ONU	480 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	90 000
Bosnie-Herzégovine	512 500
Cessez-le-feu en Croatie	15 000
Divers	214 500
Total	3 165 100

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 7 861 800

60. Le coût de ces services est estimé comme suit : a) électricité : 554 050 dollars par mois (3 924 300 dollars); b) eau : 245 250 dollars par mois (1 471 500 dollars); c) gaz : 13 200 dollars par mois (79 200 dollars); et d) fioul pour les groupes électrogènes : 2 386 800 dollars.

61. La consommation mensuelle moyenne de chaque groupe électrogène est estimée à 300 dollars durant les mois d'été et à 390 dollars en hiver. Les calculs sont établis sur la base de 1 326 unités. À raison de 300 dollars en moyenne par mois, les ressources nécessaires prévues pour le fioul destiné aux groupes électrogènes pour la période considérée s'élèvent à un total de 2 386 800 dollars.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués 59 509 700

62. On trouvera à l'annexe XI.B un état détaillé des ressources nécessaires à la construction de locaux/bâtiments préfabriqués. Le montant prévu à ce titre représente 70 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

4. Remise en état des infrastructures

a) Remise en état des pistes 2 608 000

63. Les prévisions de dépenses concernent la fourniture et les services nécessaires à la réfection des pistes des aéroports de Sarajevo et Tuzla, y compris un montant de 2 millions de dollars pour refaire le revêtement de la piste de l'aéroport de Sarajevo.

b) Remise en état des routes 5 726 000

64. Les montants prévus à ce titre couvrent les fournitures et services nécessaires à la remise en état et à l'entretien des routes, à la reconstruction d'aires de stationnement diverses ainsi qu'au remplacement du réseau de distribution d'eau et d'électricité dans tous les emplacements de la zone de la mission comme indiqué ci-après : Quartier général de Zagreb (100 000 dollars), Base logistique de Pleso (550 000 dollars), Base logistique de Split (567 500 dollars), Bosnie-Herzégovine (853 000 dollars), zones protégées par l'ONU (1 515 000 dollars), Ex-République Yougoslave de Macédoine (845 000 dollars), Sarajevo et Bosnie centrale (808 000 dollars), Divers (372 500 dollars) et forage de puits (110 000 dollars).

c) Réparation de ponts 782 500

65. Un montant de 782 500 dollars est prévu pour le matériel nécessaire à la réparation de ponts.

5. Transports

66. Les besoins de la FORPRONU en véhicules, fournitures et matériel auxiliaires ont sensiblement augmenté à la suite de l'élargissement continu du mandat de la Force et de la mise en place d'une unité de génie civil.

a) Achat de véhicules 41 589 700

67. Il est prévu qu'un montant de 69 316 200 dollars sera nécessaire pour acquérir 1 406 véhicules supplémentaires, à l'exception de ceux qui sont fournis au titre des contributions volontaires en nature et pour le remplacement de 105 véhicules détruits ou hors d'usage. Sur le nombre de ces véhicules, 743 seront transférés gratuitement de l'APRONUC, à l'exception du fret. On trouvera à l'annexe XII un état détaillé des ressources nécessaires pour ces véhicules. Le montant prévu à ce titre représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. On trouvera à l'annexe XIII un état concernant le parc de véhicules proposés.

b) Location de véhicules 6 443 000

68. L'expérience a montré qu'il était plus économique et efficace pour la FORPRONU de louer durant de courtes périodes du matériel spécialisé plutôt que de l'acheter. La FORPRONU doit également louer certains véhicules spécialisés en attendant que les véhicules achetés par l'ONU arrivent dans la zone de la mission.

69. Il est estimé qu'il faudra louer durant la période actuelle pour les opérations en cours les véhicules indiqués ci-après : environ 26 véhicules légers par mois au coût unitaire mensuel de 5 000 dollars (790 000 dollars); environ 54 véhicules moyens par mois au coût unitaire mensuel de 8 500 dollars (2 737 000) et environ 13 véhicules lourds par mois au coût unitaire mensuel de 12 000 dollars (960 000 dollars).

70. Il faudra en outre prévoir comme suit la location de véhicules pour les périodes de prolongation du mandat autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994) : 15 autocars lourds pour deux mois (120 000 dollars); 12 véhicules de travaux publics pour deux mois (240 000 dollars); quatre grues pour deux mois (96 000 dollars); 15 tracteurs surbaissés pour deux mois (300 000 dollars); et 40 camions lourds pour trois mois (1 200 000 dollars).

c) Matériel d'atelier 1 203 600

71. La plupart des bataillons sont situés dans des zones dépourvues d'installations d'entretien commerciales et doivent donc effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien et de réparation aux premier et deuxième échelons pour leurs véhicules. Ils doivent donc disposer d'ateliers et d'outils appropriés.

72. Certains bataillons reçoivent des véhicules d'un pays tiers et n'ont pas l'outillage et le matériel d'atelier voulus pour les travaux d'entretien et de réparation. En outre, certains n'arrivent qu'avec un minimum d'outillage et de matériel. Il est estimé qu'un montant de 20 000 dollars est nécessaire pour

chacun des 12 bataillons (240 000 dollars) pour fournir l'outillage et le matériel appropriés et remplacer le matériel hors d'usage.

73. Un montant de 1 766 000 dollars sera également nécessaire pour améliorer les ateliers de la base logistique de Split (400 000 dollars), de l'état-major du secteur de Sarajevo (400 000 dollars) et pour la prorogation des opérations à Sarajevo et en Bosnie centrale (700 000 dollars) ainsi qu'à l'aéroport de Tuzla (266 000 dollars).

74. Le montant prévu à ce titre représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . 40 781 800

75. Les prévisions de dépenses doivent permettre d'acheter des pièces de rechange et d'effectuer les travaux d'entretien et de réparations nécessaires à la suite des accidents et des hostilités pour 2 302 véhicules appartenant à l'ONU et 11 617 véhicules appartenant aux contingents. Les coûts annuels sont estimés à 1 825 dollars par véhicule appartenant à l'ONU (1 918 700 dollars) et à 7 500 dollars par véhicule appartenant aux contingents (38 229 400 dollars). Les ressources nécessaires pour les véhicules loués sont estimées à 220 600 dollars. Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % au titre des véhicules tout terrain (4 036 900 dollars), ce qui donne au total un montant net de 36 331 800 dollars.

76. Le parc de véhicules de la FORPRONU comporte un grand nombre de véhicules militaires lourds tels que véhicules de combat, véhicules blindés de transport de troupes et chars. Pour nombre de ces véhicules les chenilles doivent être remplacées tous les 1 500 kilomètres. On estime que 200 chenilles devront être remplacées au cours de la période au coût unitaire de 18 500 dollars (3 700 000 dollars).

77. Les prévisions de dépenses comprennent également un montant de 750 000 dollars pour un contrat commercial d'entretien au troisième échelon.

e) Carburant et lubrifiants 18 158 900

78. On estime que chaque véhicule appartenant à l'ONU consommera cinq gallons d'essence par jour à 1,14 dollar le gallon, soit au total 5,70 dollars par jour. On estime également que chaque véhicule appartenant aux contingents consommera 7,5 gallons d'essence par jour à 1,14 dollar le gallon, soit au total 8,55 dollars. Les prévisions de dépenses tiennent compte des besoins concernant 2 302 véhicules appartenant à l'ONU (2 193 300 dollars), 11 617 véhicules appartenant aux contingents (15 951 000 dollars) et des véhicules loués (198 000 dollars), le coût total étant de 18 342 300 dollars. Les prévisions englobent également le coût des lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (1 834 200 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules tout terrain (2 017 600 dollars), ce qui donne au total un montant net de 18 158 900 dollars.

f) Assurance 1 910 200

79. Le coût unitaire annuel de l'assurance responsabilité aux tiers est estimé à 450 dollars pour les véhicules appartenant à l'ONU et 7 527 dollars pour ceux qui appartiennent aux contingents. Les véhicules lourds ainsi que les véhicules de travaux publics ne sont pas couverts par l'assurance.

6. Opérations aériennes

80. La FORPRONU a besoin d'un total de 46 hélicoptères et de cinq avions, y compris trois avions-cargos. On trouvera à l'annexe XIV.A le détail du coût mensuel de la location, du carburant et de l'assurance. Le nombre des appareils s'est accru de 10 hélicoptères.

a) Hélicoptères

81. Au total, 46 hélicoptères sont nécessaires pour appuyer les forces actuellement déployées dans les zones protégées par l'ONU, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que les opérations élargies en Croatie et dans les zones protégées, qui ont été autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 914 (1994).

82. Cinq hélicoptères loués (2 S-61, 1 Bell-212 et 2 Bell-206) sont actuellement basés à Zagreb afin d'assurer les évacuations sanitaires et le transport de fournitures dans les zones protégées par l'ONU, ainsi que les navettes quotidiennes. Trois autres appareils loués (2 Bell-212 et 1 Bell-206) sont utilisés pour assurer le ravitaillement et le soutien des postes d'observation situés dans les régions montagneuses de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui, dans bien des cas, ne peuvent être ravitaillés que par hélicoptère. Ces appareils sont également utilisés pour des vols de reconnaissance.

83. Dix-huit hélicoptères fournis par les gouvernements (4 appareils de reconnaissance, 6 Puma, 4 Gazelle et 4 BO-105) sont utilisés en Bosnie-Herzégovine pour l'évacuation sanitaire, les transports et la reconnaissance. Quatre hélicoptères fournis par les gouvernements (BH-412) sont nécessaires pour l'exécution du mandat élargi de la FORPRONU dans les zones protégées, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 844 (1993). Six hélicoptères supplémentaires Sea King devraient être déployés à la mi-août 1994 dans le cadre de la surveillance du cessez-le-feu en Croatie et dans les zones protégées par l'ONU.

84. En raison du nombre limité d'heures de vol autorisé pour les hélicoptères fournis par les gouvernements en Bosnie-Herzégovine, on devra louer 10 hélicoptères supplémentaires (8 S-61 et 2 CH-47) pour fournir l'appui nécessaire dans le cadre du mandat actuel et dans les zones de sécurité. Ces hélicoptères devraient être déployés au début de septembre 1994.

i) Location/affrètement 13 637 900

85. On estime que la location de 30 hélicoptères pendant 10 mois, de 6 hélicoptères pendant 1,5 mois et de 10 hélicoptères pendant 1 mois reviendra à 13 637 900 dollars. On trouvera à l'annexe XIV.A la ventilation détaillée de ce montant.

ii) Carburant et lubrifiants 1 428 000

86. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base de 1,29 dollar le gallon d'essence d'aviation (1 298 200 dollars). On trouvera à l'annexe XIV.A la ventilation de la consommation de carburant par type d'hélicoptère. Un montant est également prévu pour les lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (129 800 dollars).

iii) Déploiement/retrait 120 000

87. Des montants sont prévus pour le déploiement des huit hélicoptères S-61 à raison de 5 000 dollars par appareil (40 000 dollars), les deux hélicoptères CH-47 à raison de 25 000 dollars par appareil (50 000 dollars) et les six Sea King à raison de 5 000 dollars par appareil (30 000 dollars).

iv) Vols de ravitaillement —

88. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation 180 000

89. Un montant de 180 000 dollars est prévu pour la peinture de 8 hélicoptères S-61 (80 000 dollars), 2 hélicoptères CH-47 (40 000 dollars) et 6 hélicoptères Sea King (60 000 dollars).

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre 509 500

90. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers (229 500 dollars) et l'assurance risques de guerre des 10 appareils loués qui seront utilisés en Bosnie-Herzégovine (280 000 dollars) a été calculé sur la base des taux mensuels indiqués à l'annexe XIV.A.

b) Avions

91. On devra disposer de 5 avions (2 avions de transport de passagers YAK-40, 1 avion-cargo AN-26 et 2 avions-cargos IL-76) pendant une période de six mois. Ces appareils basés à Zagreb assurent le ravitaillement logistique des opérations à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, à Split et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. On trouvera à l'annexe XIV.A le détail des coûts mensuels de location, de carburant et d'assurance.

- i) Location/affrètement 3 050 400
92. Le coût de la location de cinq avions pour six mois s'élève à 3 050 400 dollars. On trouvera à l'annexe XIV.A. la ventilation détaillée de ce coût.
- ii) Carburant et lubrifiants 6 631 800
93. Les prévisions de dépenses sont calculées sur la base de 1,29 dollar le gallon d'essence d'aviation (6 028 900 dollars). On trouvera à l'annexe XIV.A la ventilation détaillée de la consommation de carburant par appareil. Un montant est également prévu pour les lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (602 900 dollars).
- iii) Déploiement/retrait 58 500
94. Trois des avions seront remplacés au cours de la période considérée en raison des changements de contrat. Un montant de 58 500 dollars est donc prévu pour le déploiement/retrait des deux avions YAK-40 (43 500 dollars) et de l'avion-cargo AN-26 (15 000 dollars).
- iv) Peinture/préparation 26 500
95. Le coût de la peinture pour quatre appareils YAK-40 (23 000 dollars) et de l'avion-cargo AN-26 (3 500 dollars) est estimé à un montant total de 26 500 dollars.
- v) Assurance responsabilité et risques de guerre 3 429 000
96. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers pour chacun des deux avions de transport de passagers et de l'avion-cargo AN-26 (129 000 dollars) et de l'assurance risques de guerre en Bosnie-Herzégovine pour les trois avions-cargos (3,3 millions de dollars) a été calculé sur la base des taux mensuels indiqués à l'annexe XIV.A.
- c) Indemnité de subsistance des équipages 180 000
97. Un montant de 30 000 dollars par mois est prévu pour l'indemnité de nourriture et de logement versée localement pour les nuits passées par les équipages en dehors de leur base de stationnement.
- d) Autres dépenses
- i) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne 1 180 000
98. Un montant est prévu pour l'installation d'un radar d'approche de précision (PAR), un phare de navigation VOR/DME à l'aéroport de Tuzla (1 140 000 dollars). Ce matériel est nécessaire pour le contrôle des avions et des hélicoptères et pour la régulation des entrées de piste dans des conditions météorologiques de vol aux instruments. Ce matériel sera calibré au moment de l'installation (40 000 dollars).

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 4 115 200

99. Le coût de la manutention au sol est estimé à 372 965 dollars par mois (2 237 800 dollars) et les droits d'atterrissage à 312 900 dollars par mois (1 877 400 dollars).

iii) Conteneurs de stockage de carburant -

100. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales -

101. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 7 103 000

102. On trouvera à l'annexe XV un état détaillé des ressources nécessaires pour le matériel de transmissions. Le montant prévu à ce titre représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

ii) Pièces de rechange et fournitures 3 996 400

103. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange nécessaires tant pour le matériel de transmissions appartenant à l'ONU que pour celui appartenant aux contingents. Pour le matériel de communications civiles il faut des pièces de rechange (726 800 dollars), des câbles téléphoniques (17 400 dollars), des répartiteurs (8 000 dollars), des batteries (29 000 dollars), des câbles et connecteurs d'antenne (64 000 dollars) et des fournitures d'entrepôt (45 700 dollars). Pour le matériel de transmissions militaires, il faut des pièces de rechange pour les bataillons déjà déployés (2 403 700 dollars) ainsi que pour les unités additionnelles autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994) (701 800 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai 485 100

104. On trouvera à l'annexe XVI la liste détaillée du matériel d'atelier et d'essai requis. Le montant prévu à ce titre représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

iv) Communications commerciales 9 169 800

105. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées à 3 403 200 dollars pour les liaisons par satellite et à 5 766 600 dollars pour les autres communications commerciales, y compris les frais de téléphone, de télex, des frais postaux et la valise diplomatique.

/...

106. Les frais téléphoniques pour les appels locaux et internationaux ainsi que les appels aux terminaux INMARSAT sont estimés à 837 500 dollars par mois (5 025 000 dollars). Un montant additionnel de 300 000 dollars est inclus au titre des contrats d'installation de l'équipement électrique du téléphone. On estime les frais de télex, les frais postaux et ceux de la valise diplomatique à 73 600 dollars (441 600 dollars).

107. Pour les liaisons par satellite, les montants doivent couvrir : a) la location d'un répéteur de satellite pour exploiter le réseau de communications par satellite appartenant à l'ONU; b) les frais d'utilisation des stations commerciales de liaison par satellite; c) les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT de type "C"; et d) la location de terminaux de satellite tactique (TACSAT) pour les postes avancés de direction tactique. On trouvera ci-dessous le coût ventilé des communications par satellite :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Coût mensuel</u>	<u>Coût total</u>
		(En dollars des États-Unis)	
Répéteur, opérations courantes	6	70 000	420 000
Répéteur, extensions	3	15 000	45 000
Stations de communication par satellite			
40 stations	6	320 000	1 920 000
28 extensions	3	104 000	312 000
Terminaux INMARSAT "C"			
27 terminaux	6	81 000	486 000
40 terminaux	6	20 000	120 000
Extensions	3	7 000	21 000
Terminaux TACSAT			
22 terminaux	6	13 200	79 200
Total			3 403 200

b) Contrat relatif au réseau principal —

108. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 843 000

109. Le montant indiqué correspond à l'achat de mobilier de bureau (bureaux, fauteuils, tables d'ordinateur, etc.) pour les opérations élargies autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994) et pour renforcer le personnel civil.

/...

b) Matériel de bureau 1 370 000

110. On trouvera à l'annexe XVII un état détaillé des ressources nécessaires pour le matériel de bureau. Le montant prévu à cette rubrique représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

c) Matériel informatique 4 274 400

111. On trouvera à l'annexe XVIII un état détaillé des ressources nécessaires pour le matériel de traitement des données. Le montant prévu à cette rubrique représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995, plus un montant de 735 100 dollars pour l'achat de logiciels sous licence.

d) Groupes électrogènes 23 858 300

112. Dans toute la zone de la mission, la distribution d'électricité est inexistante ou, au mieux, très irrégulière. Il est donc essentiel d'avoir des groupes électrogènes pour alimenter la plupart des installations de la FORPRONU. Même à Zagreb, où la distribution d'électricité est généralement fiable, il est nécessaire d'avoir des groupes électrogènes de secours pour permettre au quartier général de fonctionner en permanence et d'assurer les services essentiels de réfrigération, de restauration et de logement.

113. Depuis que la Force a été créée au début de 1992, ses effectifs ont augmenté considérablement, et la demande d'électricité par personne a aussi augmenté à mesure que les installations s'agrandissaient. Les groupes électrogènes varient selon la taille des installations à électrifier. Ils vont d'ensembles parallèles multiples de gros générateurs à de petites dynamos portatives conçues pour fournir un minimum d'électricité à un seul bâtiment, un seul bureau ou une seule machine. Pour desservir une Force en accroissement rapide, il est essentiel de disposer d'une vaste capacité électrogène avant l'hiver.

114. On trouvera à l'annexe XIX un état détaillé des ressources nécessaires pour les générateurs. Le montant prévu à cette rubrique représente 60 % du total des ressources nécessaires pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

e) Matériel d'observation 202 200

115. Le montant indiqué doit couvrir l'achat des articles suivants pour l'usage des observateurs militaires : 7 jumelles – vision diurne et nocturne – (70 000 dollars); 7 jumelles (2 100 dollars); 7 jumelles 20/120 sur trépied (75 600 dollars) et 7 lunettes de vision nocturne (52 500 dollars).

f) Réservoirs d'essence et débitmètres 3 282 100

116. La plupart des bataillons sont postés dans des zones isolées où il n'existe pas de facilités de stockage de carburant. Par conséquent, afin de disposer d'une capacité suffisante pour poursuivre les opérations pendant les mois

/...

d'hiver, où les routes d'accès risquent d'être coupées par la neige ou les hostilités, le montant indiqué doit permettre d'acheter des citernes rigides et des citernes gonflables pour le carburant, ainsi que du matériel de pompage et de filtrage.

117. Pour les opérations d'appui aérien par hélicoptère, les citernes gonflables représentent le moyen le plus adaptable et le plus rentable pour stocker provisoirement le carburant. Ces citernes gonflables requièrent des pompes stripper de deux types différents : a) des pompes à grand débit pour le transfert/avitaillement en carburants divers et pour l'usage des parcs de camions-citernes; et b) des pompes à débit moindre pour le ravitaillement des véhicules et des aéronefs.

118. Un autre montant est demandé pour le stockage en citerne rigide pour desservir le programme de mise en place des groupes électrogènes au niveau des bataillons comme à celui des secteurs.

119. On trouvera la liste détaillée des articles requis à l'annexe XX. Le montant indiqué à cette rubrique représente 60 % du montant total des ressources demandées pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

g) Citernes à eau et cuves septiques 5 680 800

120. Des citernes à eau et des cuves septiques sont nécessaires pour équiper les sanitaires et les cantines dans les camps conteneurisés. Le montant prévu doit couvrir l'achat de 957 citernes à eau à un coût unitaire de 3 900 dollars (3 732 300 dollars) et de 957 cuves septiques à un coût unitaire de 1 400 dollars (1 339 800 dollars), coûts auxquels vient s'ajouter 12 % de fret (608 700 dollars).

h) Matériel médical et dentaire 301 600

121. Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'acquisition de matériel médical et dentaire (fauteuils dentaires, appareils de radiographie dentaire, amalgamateurs, stérilisateurs, défibrillateurs, appareils d'électrocardiographie, tables d'examen, bouteilles d'oxygène, civières, appareils de radioscopie et matériel d'ambulance).

i) Équipement des logements 1 662 000

122. Le montant indiqué doit couvrir notamment l'équipement des logements qui comprend, entre autres, les lits, armoires, tables de nuit, etc. (997 200 dollars). Est également inclus un montant de 664 800 dollars pour les cantines.

j) Matériel divers 5 553 500

123. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir des étagères industrielles (117 000 dollars); du matériel et des outils (1 467 700 dollars); des outils et des perceuses de haut rendement (174 000 dollars); des climatiseurs (240 000 dollars); des radiateurs (630 000 dollars); des balances (117 000 dollars); des poubelles (219 000 dollars); du matériel d'appui au sol

/...

et de manutention des chargements (912 000 dollars); du matériel de lutte anti-incendie et de sécurité (777 900 dollars); des remorques éclairantes pour l'aéroport de Tuzla (120 000 dollars) et d'autres matériels (778 900 dollars).

k) Matériel pour la défense des périmètres 10 335 700

124. La demande de matériel de défense des périmètres pour protéger le personnel de la FORPRONU en poste dans des régions hostiles est de plus en plus forte. Les montants prévus doivent permettre d'acquérir le matériel de défense et de sécurité suivant : murs pare-souffle (6 335 500 dollars); abris (1 966 300 dollars); miradors (632 900 dollars); conteneurs ISO (Organisation internationale de normalisation) (378 600 dollars); hérissons (481 400 dollars); anneaux d'ancrage (45 800 dollars); projecteurs (63 900 dollars); détecteurs lumineux (54 200 dollars); matériel de sécurité pour le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres personnalités de haut rang (126 300 dollars); détecteurs d'objets métalliques (39 800 dollars); matériel radioscopique de détection (144 700 dollars) et obstacles antivéhicules (66 300 dollars).

l) Matériel de purification de l'eau 1 446 400

125. Le montant prévu doit permettre d'acquérir du matériel supplémentaire de purification de l'eau et de pompage, l'approvisionnement en eau potable étant devenu plus difficile dans la zone de la mission.

126. On trouvera la liste détaillée des articles requis pour la purification de l'eau à l'annexe XXI. Le montant indiqué à cette rubrique représente 60 % du montant total des ressources demandées pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

m) Matériel de réfrigération 4 580 000

127. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acquérir 42 conteneurs de 20 pieds pour le stockage (1 260 000 dollars); 44 conteneurs polyvalents de 20 pieds (1 540 000 dollars); 13 conteneurs de 20 pieds pour le transport (390 000 dollars) et 45 conteneurs de 6 mètres (900 000 dollars), coûts auxquels vient s'ajouter 12 % de fret (490 800 dollars).

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 3 303 600

128. Les montants demandés à cette rubrique doivent permettre d'acquérir les pièces de rechange et le matériel nécessaire pour assurer les réparations et l'entretien du matériel de bureau et du matériel informatique (517 000 dollars), des groupes électrogènes, y compris les fusibles, conducteurs et relais de surcharge (2 136 900 dollars) et du matériel de réfrigération (649 700 dollars).

10. Fournitures et servicesa) Services divers

i) <u>Vérification des comptes</u>	32 700
--	--------

129. Le montant indiqué correspond au coût de services extérieurs de vérification des comptes.

ii) <u>Services contractuels</u>	11 712 400
--	------------

130. Les montants estimatifs prévus devaient couvrir les services contractuels ci-après : blanchissage, nettoyage à sec et coupe de cheveux pour le personnel des contingents (4 884 600 dollars); blanchissage et nettoyage à sec des uniformes civils (150 000 dollars); nettoyage des cuves septiques (747 000 dollars); nettoyage des locaux et enlèvement des ordures (3 219 600 dollars); distribution commerciale des rations et du carburant (552 000 dollars); réparations techniques (345 000 dollars); services funéraires (103 200 dollars); services de restauration au quartier général de Zagreb (931 200 dollars), à Pleso (344 800 dollars) et dans d'autres lieux (207 000 dollars), et divers services (228 000 dollars). Il convient de noter que les prévisions de dépenses ne couvrent que la préparation de la nourriture et non le coût de la nourriture elle-même.

iii) <u>Services informatiques</u>	—
--	---

131. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) <u>Services de sécurité</u>	13 200
---	--------

132. Le montant demandé à cette rubrique doit couvrir les services de sécurité fournis aux bureaux de la FORPRONU, à Belgrade, par des prestataires locaux, à un coût mensuel de 2 200 dollars.

v) <u>Services et traitements médicaux</u>	12 000
--	--------

133. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les services médicaux (analyses de laboratoire, radiographies et consultations de spécialistes) et vétérinaires (pour les chiens de garde).

vi) <u>Demandes d'indemnisation et règlements</u>	1 000 000
---	-----------

134. Le montant prévu doit servir à régler les demandes d'indemnisation adressées à la FORPRONU par des tiers en cas d'accidents non couverts par l'assurance, causés par des véhicules blindés de transport de troupe, du matériel mécanique ou d'autres véhicules.

vii) <u>Dépenses de représentation</u>	50 000
--	--------

135. Le montant indiqué doit couvrir des activités limitées de représentation auprès des dignitaires locaux dans le contexte de la bonne volonté, dans l'intérêt officiel de la mission.

viii) Autres services 312 500

136. Le montant indiqué doit couvrir les commissions bancaires, les services juridiques, les frais postaux et divers autres services.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 2 634 300

137. Le montant indiqué doit couvrir les coûts suivants : papier à lettre et enveloppes, impression de formulaires, fournitures d'enregistrement/reproduction, papier et bandes de télétype, papier et fournitures pour ordinateur, rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales 3 315 600

138. Le montant indiqué doit couvrir le coût des fournitures médicales destinées au personnel militaire.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 2 000 000

139. Le montant indiqué doit couvrir le coût des désinfectants et produits chimiques nécessaires pour maintenir la tuyauterie et les installations sanitaires à l'abri de la corrosion et pour le nettoyage normal.

iv) Abonnements 79 100

140. Le montant indiqué correspond à l'abonnement à divers journaux internationaux et locaux (quotidiens et hebdomadaires), ainsi qu'à des guides de transports aériens, publications sur les données de communications et autres publications techniques.

v) Fournitures électriques 633 500

141. Le montant demandé à cette rubrique doit permettre l'acquisition de prises, d'interrupteurs, de câbles, d'ampoules et de tubes néon nécessaires à la rénovation des bâtiments de la FORPRONU.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules -

142. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 3 899 300

143. Le montant indiqué doit couvrir l'achat d'uniformes pour le personnel civil (484 100 dollars); d'uniformes et de vêtements de protection pour les mécaniciens, chauffeurs, hommes et femmes de ménage et le personnel de lutte contre l'incendie (255 700 dollars); de 1 000 vestes pare-éclats (325 000 dollars); de décalcomanies et drapeaux de l'ONU (170 000 dollars); d'accessoires pour 460 observateurs militaires, 40 420 militaires et

676 contrôleurs de police civile (1 454 500 dollars), ainsi que de 10 000 casques pour le personnel militaire et civil supplémentaire (1 210 000 dollars).

viii) Fournitures pour la défense des périmètres 6 120 200

144. Les hostilités entre les factions en guerre s'étant intensifiées, la fréquence des incidents au cours desquels le personnel de la FORPRONU a essuyé des tirs d'armes légères et lourdes s'est accrue en conséquence. Un nombre considérable de soldats de la Force ont été tués ou blessés, et il ne faut épargner aucun effort pour protéger les membres de la mission. La demande de fournitures pour la défense des périmètres pour chacune des nouvelles unités arrivant dans la zone de la mission est très forte, et il faut aussi pouvoir disposer d'articles de remplacement lorsque les unités sont transférées.

145. Le montant indiqué doit couvrir le coût des articles suivants : rouleaux de fil de fer en boudin (799 600 dollars); fil de fer barbelé (52 600 dollars); piquets (285 000 dollars); plaques d'acier perforées (453 200 dollars); sacs de sable (1 505 000 dollars); tôle ondulée (269 800 dollars); bois d'oeuvre (2 110 500 dollars); gabions (445 000 dollars); tissu géotextile (76 200 dollars) et articles divers (123 300 dollars).

ix) Cartes d'état-major 375 000

146. Les besoins en la matière sont les suivants : a) cartes géographiques pour le soutien au combat, y compris des cartes terrestres, aériennes et marines; b) cartes topographiques à grande échelle et cartes navales spécialisées à utiliser pour le commandement et la conduite des opérations terrestres, aériennes et amphibies; c) cartes à petite échelle pour les opérations aériennes; d) cartes urbaines pour les opérations et mouvements dans les villes; e) articles d'analyse du terrain utilisés pour diffuser informations et conseils sur l'effet du terrain et de l'environnement sur les opérations militaires; f) informations géographiques sous forme exploitable par ordinateur; et g) cartes nautiques.

x) Intendance et magasins 3 945 500

147. Les articles visés à cette rubrique sont les suivants : recharges d'oxygène et d'acétylène (325 000 dollars), fréon (265 000 dollars), butane (313 000 dollars), fournitures de conditionnement et d'emballage (410 000 dollars), ustensiles de cuisine, vaisselle, couverts, etc. (975 000 dollars), batteries (325 000 dollars), jeux de médailles des Nations Unies (75 000 dollars), couvre-matelas, oreillers, taies d'oreiller, couvertures, draps, etc. (1 175 000 dollars), jerricanes (57 500 dollars) et autres articles (25 000 dollars).

xi) Articles divers 823 800

148. Le montant prévu doit permettre l'acquisition d'articles divers ne figurant à aucune autre rubrique tels que les fournitures anti-émeute : masques à gaz, bombes lacrymogènes, gaz incapacitants, boucliers et fusils munis de 500 cartouches de munitions non létales.

/...

11. Fournitures et services liés aux élections -

149. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

150. La Division de l'information de la FORPRONU se divise en cinq groupes qui exercent des activités de production dans les domaines suivants : télévision, radio, production et diffusion de documents imprimés, photographie et publications. Elle comprend également le Bureau du porte-parole et le Groupe des relations avec les médias, qui diffusent des informations sur la FORPRONU grâce aux moyens de communication internationaux et locaux. Des fonctionnaires de l'information chargés des relations avec le public et la presse ainsi que des responsables d'activités d'information menées au niveau local sont en poste à Sarajevo, Belgrade, Topusko, Daruvar, Knin, Erdut et Skopje.

151. La Division de l'information a pour tâche essentielle de faire connaître au public en général, à certains groupes en particulier et aux fonctionnaires de l'ONU la mission, le mandat et les activités de la FORPRONU. Elle utilise à cette fin divers moyens qui vont de la diffusion d'informations auprès des médias internationaux à la production de programmes audiovisuels destinés aux habitants de la zone de la mission, en passant par la participation, au niveau local, à des activités d'éducation civique organisées à l'intention des écoliers.

152. En février 1994, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie a créé la Division de l'information en raison de l'importance que revêt l'information pour le maintien de la paix et l'exercice du mandat de la FORPRONU. L'année prochaine, la Division développera de manière sensible les programmes destinés aux habitants de la zone de la mission en réalisant des documents imprimés et audiovisuels dans les langues locales. Il s'agit là d'un rééquilibrage important des activités d'information de la FORPRONU. En effet, jusqu'à une date récente, les programmes d'information (qui relevaient de la composante affaires civiles) étaient essentiellement consacrés aux relations avec les médias et à la production de publications et d'émissions audiovisuelles à usage interne à l'ONU. Les programmes d'information destinés à la population locale, utilisés avec succès par l'APRONUC, n'ont pas tenu la place qui leur revient dans les activités d'information de la FORPRONU.

153. A ce stade crucial de la mission, on ne saurait trop souligner combien il importe que le rôle joué par la FORPRONU pour assurer le maintien de la paix en ex-Yougoslavie soit mieux connu du public et davantage soutenu par l'opinion, et que les nombreux malentendus soient dissipés. Pour réaliser certains programmes, notamment les programmes audiovisuels, il faudra que la Division investisse, au départ, des sommes importantes dans le matériel et les fournitures de production spécifiés dans le présent budget.

154. La mise en place d'un programme d'information générale et multimédia est essentielle au succès de la mission. L'absence d'un tel programme a été abondamment commentée et a rejailli sur les efforts déployés par la FORPRONU pour que sa mission en ex-Yougoslavie bénéficie du soutien de l'opinion. Si l'on veut que le mandat et le rôle de la mission soient mieux compris du public,

/...

il faut mettre en place un programme d'information d'envergure. À cet égard, la diffusion d'émissions radiophoniques permettrait à la FORPRONU de toucher de nombreux auditeurs sans aucune entrave. On estime que la mise en place d'une station de radio indépendante contribuerait de manière décisive à accroître dans l'opinion le soutien dont bénéficie le processus de paix en cours en ex-Yougoslavie. L'exemple du Cambodge en a fourni la preuve : la très populaire station de radio de l'ONU a été l'un des moyens les plus efficaces de faire connaître les objectifs de la mission au peuple cambodgien.

155. La station de radio de la FORPRONU touchera 74 % de la population vivant dans la zone de la mission et diffusera 24 heures sur 24. De plus, la FORPRONU fournira des programmes télévisés aux chaînes de télévision de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et éventuellement de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Grâce aux documents, affiches, brochures, tee-shirts et autres produits de l'ONU réalisés dans les langues locales, ainsi qu'au programme d'éducation civique et d'information destiné à la population locale, la FORPRONU aura l'occasion d'établir des contacts directs avec le public. Les autres groupes de la Division de l'information développeront également leurs activités.

- | | |
|---|-----------|
| a) <u>Équipement</u> | 6 919 000 |
| i) <u>Radio FORPRONU : projet de station de radio</u> | |

156. En mars 1994, la FORPRONU a demandé à une entreprise privée d'établir une étude de faisabilité concernant la création en ex-Yougoslavie d'une station de radio et d'un réseau de distribution pour les besoins de la FORPRONU.

157. La station de radio de la FORPRONU devra affronter la concurrence des diffuseurs implantés en ex-Yougoslavie, dont les émissions sont d'une très bonne qualité technique. Il faudra non seulement que les auditeurs potentiels reçoivent un signal puissant et clair, mais surtout que l'on produise des programmes de bonne qualité mêlant divertissements et information si l'on veut attirer et conserver l'attention d'un grand nombre d'auditeurs. Toute la programmation visera à démontrer et à mettre en relief l'impartialité et la crédibilité de la FORPRONU, ainsi qu'à favoriser un règlement pacifique des différends en ex-Yougoslavie. On envisage de diffuser les émissions radiophoniques en anglais et en serbe et croate.

158. Plusieurs options sont à l'étude, notamment la diffusion d'émissions en direct et la distribution de programmes enregistrés aux stations radio de la région. On a toutefois estimé que la mise en place d'une station radio consacrée à la FORPRONU serait le moyen le plus efficace de diffuser l'information, comme l'a démontré la radio de l'APRONUC au Cambodge. La station radio pourrait toucher, dans un premier temps, environ 74 % de la population de l'ex-Yougoslavie avant d'être totalement opérationnelle d'ici à la fin 1994, sous réserve que les prévisions de dépenses soient approuvées au plus tard en juin. Le coût estimatif du projet s'établit à 5,8 millions de dollars, les frais de fonctionnement annuels étant de 496 000 dollars.

159. Le montant prévu couvre également le coût des installations de production de la station radio, de 22 émetteurs à modulation de fréquence et de 4 émetteurs sur ondes ultracourtes. Il est recommandé de diffuser les programmes par

satellite et de conteneuriser tout le matériel de studio et de transmission afin d'en faciliter l'installation et de permettre à l'ONU de le récupérer pour le transférer à une autre zone de mission, contrairement à ce qui s'est passé au Cambodge. On estime pouvoir ainsi récupérer 56 % du montant des frais d'installation.

160. Les prévisions de dépenses afférentes au projet de station de radio de la FORPRONU se répartissent comme suit :

	<u>Montant</u> <u>(En dollars É.-U.)</u>
Émetteurs sur ondes ultracourtes	2 996 500
Émetteurs à modulation de fréquence	1 902 400
Liaison montante (satellite)	67 600
Matériel de studio et matériel mobile	633 000
Gestion du projet	215 100
Total partiel	5 814 600
Fret (12 %)	697 800
TOTAL	6 512 400

ii) Production télévisuelle de la FORPRONU

161. Parallèlement à ses activités radiophoniques, la Division de l'information prévoit d'accroître sensiblement sa production télévisuelle. La production de programmes télévisés a d'ores et déjà commencé, et un accord de principe a été conclu en vue de diffuser une série d'émissions pilotes sur la télévision croate. Il est prévu de diffuser à une date ultérieure des programmes en Bosnie-Herzégovine et en ex-République yougoslave de Macédoine.

162. L'ONU conçoit actuellement des programmes télévisés visant à informer la population de la zone de la mission du rôle joué et des activités exercées par la FORPRONU en vue de favoriser une réconciliation à l'intérieur des États de l'ex-Yougoslavie et entre ceux-ci. Ces programmes permettront également d'établir un dialogue entre la FORPRONU et la population locale et de créer une passerelle informationnelle entre les peuples de l'ex-Yougoslavie, ce qui facilitera l'oeuvre de réconciliation à l'intérieur des républiques concernées et entre celles-ci. Entre autres activités, il est prévu d'organiser une émission hebdomadaire consacrée aux principales questions d'actualité, dans laquelle des journalistes de renom des pays susmentionnés s'entretiendraient avec des hauts fonctionnaires de l'ONU. Les projets avancés ont été accueillis avec enthousiasme par les directeurs généraux des chaînes de télévision locales.

163. Les programmes télévisés de l'ONU pourraient avoir un impact beaucoup plus fort dans le cas de l'ex-Yougoslavie que dans toutes les précédentes missions de maintien de la paix. Il est nécessaire de donner au Groupe de la production télévisuelle des moyens plus importants que ceux dont sont habituellement dotées les missions de l'ONU, en raison du volume de programmes télévisés qu'il est nécessaire de produire, et notamment de la qualité des émissions requise pour susciter en ex-Yougoslavie l'intérêt d'auditeurs avertis.

iii) Groupe de la production et de la diffusion de documents imprimés

164. Ce groupe est chargé de la conception, de la production et de la diffusion de documents imprimés. Il prévoit de traduire et d'imprimer un certain nombre de documents dans les langues locales, notamment des publications de l'ONU relatives au maintien de la paix, aux droits de l'homme, au danger des mines et d'autres documents contenant des informations générales sur l'ONU. Des affiches, des pochettes de presse, des décalcomanies, des boutons, des stylos, des articles de papeterie de la FORPRONU, des brochures d'information et des affiches et jeux destinés aux enfants seront également conçus, réalisés et distribués. Le Groupe comprend également une équipe chargée de l'éducation civique qui ira dans les écoles, les bibliothèques et autres lieux publics pour présenter des exposés à l'aide de diapositives et de films vidéo et exercera d'autres activités de relations publiques auprès de la population locale.

iv) Groupe de la photographie

165. Le Groupe de la photographie fait connaître les activités que mène la FORPRONU dans la zone de la mission et fournit des photographies à l'intention des publications de l'ONU et des médias en vue de promouvoir les activités de la FORPRONU. Il organise également des expositions de photos destinées à l'éducation civique et à des fins promotionnelles. Le Centre d'imagerie électronique – système informatique d'archivage et de diffusion des images devenu la norme dans la profession – permettra au Groupe de la photographie de la FORPRONU d'envoyer des images par modem au Siège de l'Organisation et aux organes d'information internationaux dans le monde entier. Ce système donnera la possibilité aux photographes présents sur le terrain de transmettre instantanément des images aux systèmes informatiques compatibles partout dans le monde, et servira de base logistique à la photothèque de la FORPRONU.

v) Groupe des publications

166. Le Groupe des publications réalise UNPROFOR News, dont il prévoit de porter la fréquence de production à deux numéros par mois pour la version anglaise et à un numéro par mois dans les langues locales. Les versions en langues locales de cette revue présentant les activités de la FORPRONU offriront au public des reportages d'actualité et des articles explicatifs sur les activités et le mandat de la FORPRONU, ainsi que des points de vue rarement exposés dans les autres publications. La revue informe également le personnel de la FORPRONU de questions intéressant leur travail et contribue grandement à maintenir le moral du personnel dans toute la zone de la mission.

167. On trouvera, sauf pour le projet de station radio, la liste détaillée du matériel d'information requis à l'annexe XXII. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir 60 % du montant total des ressources demandées pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

b) Matériel et fournitures 129 500

168. Le montant prévu doit couvrir le coût de la publication de UNPROFOR News (75 000 dollars), des fournitures pour les programmes télévisés (19 500 dollars), des pellicules (12 500 dollars), du papier de photographie (2 500 dollars) et de diverses fournitures destinées au Groupe de la production et de la diffusion de documents imprimés (20 000 dollars).

c) Services contractuels 400 000

169. Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des services de traduction (265 000 dollars), de la location d'un studio (105 000 dollars) et du développement photographique (30 000 dollars).

d) Coûts de production du Département de l'information -

170. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programme de formation 302 700

171. Le montant prévu doit permettre de financer l'organisation d'un atelier de gestion en juin/juillet 1994 (58 000 dollars), de cours sur l'esprit d'équipe en mai/juin 1994 (45 000 dollars), de cours de direction en septembre 1994 (45 000 dollars), de cours de formation à la sécurité à l'intention du personnel de la sécurité et des nouveaux arrivants (113 200 dollars). Il couvre également la production de différents films vidéo à caractère directif et didactique à l'intention du personnel des secteurs de la zone de la mission ainsi que des films vidéo destinés à informer les équipes de reconnaissance des pays fournissant des contingents de l'appui que peut leur apporter la Division de la gestion et de l'administration de la FORPRONU (41 500 dollars).

14. Programmes de déminage

a) Acquisition de matériel

i) Matériel de déminage 1 024 900

172. Le danger que posent les mines représente l'une des principales entraves à la mobilité de la FORPRONU dans toute la zone de la mission, et l'acquisition de matériel efficace de détection et de neutralisation est essentielle si l'on veut que la Force accomplisse sa mission et protège son personnel.

173. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir des vêtements de protection contre les munitions explosives (142 000 dollars), du matériel de détection des mines (588 600 dollars), des outils de neutralisation des munitions explosives (27 900 dollars), des articles non récupérables (156 600 dollars) et les frais de transport s'élevant à 12 % (109 800 dollars).

- ii) Matériel divers -
174. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement
- i) Traitements et supplément alimentaire -
175. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- ii) Services divers 1 225 000
176. Le montant indiqué doit couvrir les services de déminage dans la zone de la mission.
- iii) Fournitures diverses 141 400
177. Le montant indiqué couvre les panneaux avertisseurs concernant les mines (47 400 dollars), les mines et films vidéo d'exercice (31 700 dollars), ainsi que les produits non récupérables (62 300 dollars).
15. Aide au désarmement et à la démobilisation -
178. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
16. Fret aérien et de surface
- a) Transport du matériel appartenant aux contingents 3 000 000
179. On estime à 3 millions de dollars le coût du transport du matériel appartenant aux contingents qui doit être déployé dans la zone de la mission et au rapatriement de ce matériel lors du retrait de la mission.
- b) Transport aérien militaire -
180. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- c) Fret et transport par les soins d'entreprises privées 2 200 000
181. Les frais de transport maritime et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique sont estimés à 2 200 000 dollars.
17. Système intégré de gestion 200 000
182. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion pour 1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 3 687 400

183. Conformément à la méthode proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil qui figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus.

19. Contributions du personnel 5 072 000

184. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . . (5 072 000)

185. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X), du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la FORPRONU.

21. Contributions volontaires en nature 8 258 300

186. Le montant estimatif des contributions volontaires en nature (fournitures et services) non couvertes par des ressources budgétaires s'établit à 8 258 300 dollars.

ANNEXE VII

Dépenses pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993, montant révisé pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 057,0	17 028,2	14 418,9	15 929,5
Frais de voyage	200,5	765,9	1 271,6	979,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	15,1	78,4	66,1	74,8
Total partiel	4 272,6	17 872,5	15 756,6	16 983,5
b) <u>Officiers de liaison</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
c) <u>Contingents</u>				

/ . . .

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	70 613,0	236 483,3	219 693,2	271 749,8
Détente et loisirs	722,9	3 360,0	3 588,7	4 006,1
Rations	14 847,2	46 321,7	46 965,0	57 699,4
Indemnité journalière	2 739,3	8 970,8	8 347,6	10 255,5
Indemnité de subsistance (missions)	70,9	150,0	120,0	120,0
Déploiement, relève et rapatriement	4 453,7	13 549,3	16 566,4	17 564,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	4 814,7	16 116,5	14 940,4	18 480,6
Total partiel	98 261,7	324 951,6	310 221,3	379 875,5
d) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	21 417,6	77 000,0	82 710,8	82 710,8
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	3 450,0	7 980,0	7 360,0	9 100,0
Total partiel	24 867,6	84 980,0	90 070,8	91 810,8
Total, rubrique 1	127 401,9	427 804,1	416 048,7	488 669,8
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	6 400,4	19 980,0	16 985,7	21 150,9
Frais de voyage	905,9	473,6	1 718,7	1 139,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	31,5	97,3	78,4	101,1
Total partiel	7 337,8	20 550,9	18 782,8	22 391,0
b) <u>Personnel international et local</u>				
Traitements du personnel international	3 542,4	10 853,6	12 581,5	21 502,9
Traitements du personnel local	1 236,5	7 336,3	8 816,6	13 225,0
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	440,0	660,0
Dépenses communes de personnel	1 914,0	6 908,1	8 604,8	14 476,3

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
Indemnité de subsistance (missions)	3 018,6	10 687,8	11 537,1	19 489,2
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	139,7	632,4	753,1	547,4
Autres voyages autorisés	253,8	735,0	648,0	648,0
Total partiel	10 105,0	37 153,2	43 381,1	70 548,8
c) <u>Personnel contractuel international</u>	2 773,2	19 901,6	37 338,6	57 444,0
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	20 216,0	77 605,7	99 502,5	150 383,8
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	4 798,9	9 081,0	16 130,8	19 073,3
Aménagement et rénovation des locaux	2 796,8	6 000,0	5 400,0	3 600,0
Fournitures d'entretien	2 378,1	8 000,0	5 603,5	6 671,1
Services d'entretien	318,9	2 234,0	3 165,1	4 217,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	2 393,9	11 000,0	7 861,8	13 652,9
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	19 873,5	41 251,5	59 509,7	25 504,2
Total partiel	32 560,1	77 566,5	97 670,9	72 718,9
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>				
Pistes d'atterrissage	—	—	2 608,0	716,0
Routes	—	—	5 726,0	6 533,0
Ponts	—	4 400,0	782,5	782,5
Total partiel	—	4 400,0	9 116,5	8 031,5
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	12 552,0	34 837,8	41 589,7	27 726,5
Location de véhicules	746,0	1 577,2	6 443,0	1 470,0
Matériel d'atelier	584,5	1 140,0	1 203,6	802,4
Pièces de rechange, réparations et entretien	7 107,3	31 192,8	40 781,8	50 645,4
Carburant et lubrifiants	7 064,9	18 708,7	18 158,9	23 133,0
Assurance	495,7	2 298,2	1 910,2	2 504,7
Total partiel	28 550,4	89 754,7	110 087,2	106 282,0
6. <u>Opérations aériennes</u>				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	5 220,0	14 704,2	13 637,9	26 283,8
Carburant et lubrifiants	300,7	1 367,0	1 428,0	2 889,7
Déploiement/retrait	—	10,0	120,0	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture et préparation	—	—	180,0	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	169,8	325,4	509,5	1 925,0
Total partiel	5 690,5	16 406,6	15 875,4	31 098,5
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	1 073,4	3 174,5	3 050,4	3 174,0
Carburant et lubrifiants	790,7	5 654,4	6 631,8	6 665,0
Déploiement/retrait	3,0	21,0	58,5	—
Peinture et préparation	6,7	12,5	26,5	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	969,0	4 081,2	3 429,0	3 414,0
Total partiel	2 842,8	12 943,6	13 196,2	13 253,0

/ . . .

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	375,5	646,7	180,0	180,0
d) <u>Autres dépenses</u>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	1 180,0	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	346,8	2 627,1	4 115,2	4 115,2
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	346,8	2 627,1	5 295,2	4 115,2
Total, rubrique 6	9 255,6	32 624,0	34 546,8	48 646,7
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	5 465,3	16 732,0	7 103,0	4 735,3
Pièces de rechange et fournitures	5 198,8	10 559,0	3 996,4	4 990,8
Matériel d'atelier et d'essai	644,5	997,9	485,1	323,4
Communications par réseaux commerciaux	7 871,2	19 770,2	9 169,8	9 772,8
Total partiel	19 179,8	48 059,1	20 754,3	19 822,3
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	19 179,8	48 059,1	20 754,3	19 822,3
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier de bureau	871,8	300,0	843,0	562,0
Équipement de bureau	242,4	800,2	1 370,0	913,3
Matériel informatique	2 160,3	2 911,1	4 274,4	2 849,6
Groupes électrogènes	693,0	31 292,6	23 858,3	15 905,5
Matériel d'observation	841,0	353,4	200,2	114,4
Citerne à essence et débitmètres	1 199,2	3 273,2	3 282,1	2 188,0
Eau et fosses septiques	—	—	5 680,8	2 433,8
Matériel médical et dentaire	143,4	550,0	301,6	201,0
Équipement de logements	1 167,2	2 100,0	1 662,0	1 108,0
Matériel divers	2 516,6	2 995,0	5 553,5	3 702,4
Matériel pour la défense des périmètres	3 150,2	2 809,0	10 335,7	6 890,5
Matériel de purification de l'eau	297,0	736,3	1 446,4	964,3
Matériel de réfrigération	—	—	4 580,8	3 057,6
Pièces de rechange, réparations et entretien	711,2	5 153,0	3 303,6	3 898,9
Total partiel	13 993,3	53 273,8	66 692,4	44 789,3
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	56,5	69,3	32,7	32,7
Services contractuels	1 971,5	7 602,5	11 712,4	15 669,1
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	13,2	13,2
Services et traitements médicaux	—	—	12,0	12,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	1 000,0	1 000,0
Dépenses de représentation	5,0	15,0	50,0	50,0
Autres services divers	55,2	165,0	312,5	312,5
Total partiel	2 088,2	7 851,8	13 132,8	17 089,5
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	1 409,4	3 330,0	2 634,3	2 872,2
Fournitures médicales	183,4	900,0	3 315,6	3 631,2
Fournitures sanitaires et de nettoyage	859,3	1 170,0	2 000,0	2 197,8

/ . . .

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
Abonnements	19,7	60,0	79,1	87,8
Fournitures électriques	3,2	—	633,5	761,0
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	844,2	1 625,4	3 899,3	3 118,6
Fournitures pour la défense des périmètres	1 553,0	13 025,0	6 120,2	7 346,9
Cartes d'état-major	—	2 000,0	375,0	250,0
Intendance et magasins	1 024,7	3 372,0	3 945,5	4 508,0
Autres fournitures diverses	—	—	823,8	921,9
Total partiel	5 896,9	25 482,4	23 826,3	25 695,4
Total, rubrique 10	7 985,1	33 334,2	36 959,1	42 784,9
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>				
Matériel	135,3	556,6	6 919,0	271,1
Fournitures et accessoires	65,2	358,0	129,5	129,5
Services contractuels	—	—	400,0	648,0
Frais de production du Département de l'information	—	57,5	—	—
Total partiel	200,5	972,1	7 448,5	1 048,6
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	302,7	135,5
14. <u>Programmes de déminage</u>				
a) <u>Achat de matériel</u>				
Matériel de déminage	—	195,6	1 024,9	683,2
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	195,6	1 024,9	683,2
b) <u>Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</u>				
Salaires et vivres	—	—	—	—
Services divers	—	287,0	1 225,0	1 850,0
Fournitures diverses	—	33,0	141,4	210,1
Total partiel	—	320,0	1 366,4	2 060,1
Total, rubrique 14	—	515,6	2 391,3	2 743,3
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	2 864,7	3 000,0	3 000,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 654,6	1 867,0	2 200,0	2 200,0
Total partiel	1 654,6	4 731,7	5 200,0	5 200,0
17. <u>Système intégré de gestion</u>	100,0	300,0	200,0	200,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	906,5	3 221,2	3 687,4	5 996,6
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 379,4	4 715,9	5 072,0	8 668,5
Total brut, rubriques 1 à 19	263 383,2	858 878,6	915 680,3	1 006 121,7

	Dépenses 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (1)	Montant révisé 1er juil. 1993 au 31 mars 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 30 sept. 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er oct. 1994 au 31 mars 1995 (4)
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 379,4)	(4 715,9)	(5 072,0)	(8 668,5)
Total net, rubriques 1 à 20	<u>262 003,8</u>	<u>854 162,7</u>	<u>910 608,3</u>	<u>997 453,2</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	433,6	147,0	8 258,3	—
Total des ressources	<u>262 437,4</u>	<u>854 309,7</u>	<u>918 866,6</u>	<u>997 453,2</u>

ANNEXE VIII

Prévisions de dépenses pour la période allant
du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois commençant le 1er octobre 1994 ont été établies, sauf indication contraire, sur la base des paramètres budgétaires donnés à l'annexe VI.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

2. On compte que l'ensemble de 748 observateurs militaires auront été déployés le 1er octobre 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions) 15 929 500

3. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à des observateurs militaires pendant 136,136 jours-homme (15 789 200 dollars) au taux indiqué au paragraphe 2 de l'annexe VI. Le montant prévu tient compte d'un chevauchement de quatre jours à l'occasion de la relève de 288 observateurs (131 300 dollars). Un montant de 9 000 dollars est également inclus pour l'indemnité de voyage en mission.

ii) Frais de voyage 979 200

4. On a prévu pour chaque relève 288 voyages aller retour à raison de 3 400 dollars par personne (979 200 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 74 800

5. Il est prévu de verser aux observateurs militaires une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par personne et par an.

b) Officiers de liaison

i) Indemnité de subsistance (missions) -

6. Il n'est pas demandé de ressources à ce titre.

ii) Frais de voyage -

7. Il n'est pas demandé de ressources à ce titre.

/...

c) Contingents

8. Les prévisions de dépenses au titre des contingents ont été établies sur la base du calendrier de déploiement figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1

Calendrier de déploiement des contingents

<u>Période</u>	<u>Nombre d'hommes</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Nombre total de jours-homme</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Nombre total de mois-homme</u>
1er octobre 1994	40 420	182	7 356 440	6,0	242 520
15 octobre 1994	1 700	168	285 600	5,5	9 350
15 novembre 1994	1 200	137	164 400	4,5	5 400
15 décembre 1994	1 550	107	165 850	3,5	5 425
Total	44 870		7 972 290		262 695

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 271 749 800

9. Il est prévu de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités versées aux militaires pour 262 695 mois-homme (259 542 700 dollars) ainsi que l'indemnité versée à un nombre limité de spécialistes, soit 10 % du personnel d'infanterie (5 504 000 dollars) et 25 % du personnel d'appui (5 351 100 dollars). On a également appliqué un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (1 352 000 dollars).

ii) Détente et loisirs 4 006 100

10. Les prévisions de dépenses tiennent compte des sommes à verser aux membres des contingents à l'occasion des permissions de détente, à raison de sept jours de congé par période de service de six mois, pour un effectif moyen de 43 783 militaires (3 218 000 dollars) et d'autres activités de détente et de loisirs (788 100 dollars).

iii) Rations 57 699 400

11. Le montant prévu doit permettre de fournir des rations pendant 7 972 290 jours-homme (59 792 200 dollars). Ce montant a été réduit de 3,5 % pour tenir compte des absences en congé (2 092 800 dollars).

iv) Indemnité journalière 10 255 500

12. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité journalière pendant 7 972 290 jours-homme (10 204 500 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (51 000 dollars).

v) Indemnité de subsistance (missions) 120 000

13. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité logement et repas aux membres des contingents à l'occasion de voyages officiels.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 17 564 100

14. Le montant a été calculé sur la base de la relève de 15 345 militaires (12 327 900 dollars), du déploiement de 4 450 militaires (1 469 100 dollars) acheminés par vol affrété et de la relève de 13 725 membres du personnel de l'ONU par vol affrété par l'ONU (3 767 100 dollars).

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 18 480 600

15. Il est prévu de rembourser aux gouvernements l'indemnité d'habillement et d'équipement qu'ils versent aux membres de leurs contingents pendant 262 695 mois-homme (18 388 700 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (91 900 dollars).

d) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 82 710 800

16. Ce montant doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel qu'ils fournissent à leurs contingents à la demande de l'ONU.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 9 100 000

17. Il est prévu de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès de la FORPRONU.

2. Personnel civil

a) Police civile

18. Il est envisagé de déployer tous les 1 011 contrôleurs de police civile le 1er octobre 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions) 21 150 900

19. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) aux contrôleurs de police civile pendant 184 002 jours-homme (21 024 300 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 2 de l'annexe VI compte tenu d'un chevauchement de quatre jours durant la relève de 335 contrôleurs (117 600 dollars). Un montant de 9 000 dollars est prévu pour l'indemnité de voyage en mission.

ii) Frais de voyage 1 139 000

20. Le montant prévu correspond à 335 allers et retours par avion à raison de 3 400 dollars (1 139 000 dollars).

/...

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 101 100

21. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité d'habillement et d'équipement à raison de 200 dollars par an.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international 21 502 900

22. Le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe IX.B. Les calculs concernant les traitements de 1 000 fonctionnaires internationaux sont indiqués en détail à l'annexe X.B et tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 6 %.

ii) Traitements du personnel local 13 225 000

23. Les traitements de 3 360 agents recrutés sur le plan local ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables à la zone de la mission, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 4 % (voir annexe X.B).

iii) Consultants —

24. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires 660 000

25. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires du personnel local (660 000 dollars).

v) Dépenses communes de personnel 14 476 300

26. On trouvera à l'annexe X.B des détails sur les dépenses communes de personnel, qui tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 6 % pour le personnel international et de 4 % pour le personnel local. Le montant prévu couvre aussi la prime de risque payée au personnel affecté en Bosnie-Herzégovine.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 19 489 200

27. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance en mission à 1 000 fonctionnaires internationaux, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 6 %, aux taux indiqués au paragraphe 2 de l'annexe VI.

vii) Voyages à destination et en provenance de la zone de la mission 547 400

28. Le montant prévu correspond aux voyages aller et retour pour la relève de 40 fonctionnaires internationaux (136 000 dollars) et un aller simple pour 242 fonctionnaires internationaux (411 400 dollars).

viii) Autres voyages autorisés 648 000

29. Le montant prévu correspond à 10 voyages autorisés par mois entre New York et la zone de la mission, à raison de 4 000 dollars en moyenne par voyage (240 000 dollars), aux déplacements du personnel chargé des achats à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois (18 000 dollars), aux voyages officiels du Représentant spécial du Secrétaire général (120 000 dollars) et autres voyages autorisés (270 000 dollars).

c) Personnel contractuel international 57 444 000

30. Les prévisions de dépenses correspondent à 2 240 agents contractuels internationaux, aux taux indiqués à l'annexe X.B, compte tenu d'une prime de risque versée au personnel affecté en Bosnie-Herzégovine.

d) Volontaires des Nations Unies —

31. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements —

32. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections —

33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux et hébergement

a) Location de locaux 19 073 300

34. Le montant prévu correspond à la location de bureaux (1 135 400 dollars), ateliers (148 800 dollars), entrepôts (2 780 600 dollars), points de contrôle (77 400 dollars), postes d'observation (87 000 dollars), résidence du Représentant spécial du Secrétaire général (60 000 dollars), logements destinés aux contingents (10 464 400 dollars), logements destinés aux agents contractuels internationaux (4 319 700 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux 3 600 000

35. On trouvera à l'annexe XI.A le résumé précis des aménagements et rénovations à apporter aux locaux. Le montant prévu à cette rubrique correspond à 40 % du montant total demandé pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

c) Fournitures d'entretien 6 671 100

36. Les prévisions de dépenses correspondent aux fournitures d'entretien à raison de 1 111 850 dollars environ par mois, dont 430 000 dollars pendant les mois d'hiver.

d) Services d'entretien 4 217 400

37. Les prévisions de dépenses correspondant aux services d'entretien dans tous les emplacements sont estimés à 702 900 dollars par mois et à l'entretien des appareils de chauffage (792 000 dollars).

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 13 652 900

38. Le coût de ces services est estimé comme suit: a) électricité (4 248 600 dollars); b) eau (1 593 000 dollars); c) gaz (86 400 dollars); d) bois de chauffage (2 010 600 dollars); e) fioul pour groupes électrogènes à raison de 390 dollars par mois et par unité (5 714 300 dollars).

f) Construction de locaux et bâtiments préfabriqués 25 504 200

39. On trouvera à l'annexe XI b) un état récapitulatif détaillé des besoins de construction de locaux et de bâtiments préfabriqués. Le montant prévu à cette rubrique couvre 30 % du montant total demandé pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

4. Remise en état des infrastructures

a) Amélioration des pistes 716 000

40. Le montant prévu devrait couvrir les fournitures et les services nécessaires pour améliorer les pistes des aéroports de Sarajevo et Tuzla.

b) Réfection des routes 6 533 000

41. Le montant prévu à cette rubrique devrait permettre de couvrir les fournitures et les services nécessaires pour la réfection et l'entretien des routes, la reconstruction des parcs de stationnement et autres surfaces revêtues ainsi que le remplacement des canalisations d'eau et des réseaux de distribution d'électricité dans tous les emplacements de la zone de la Mission, comme ci-après : quartier général de la FORPRONU de Zagreb (100 000 dollars), base logistique de Pleso (555 000 dollars), base logistique de Split (567 500 dollars), Bosnie-Herzégovine (853 000 dollars), zones protégées des Nations Unies (1 515 500 dollars), ex-République yougoslave de Macédoine (845 000 dollars), Sarajevo et Bosnie centrale (1 614 500 dollars), autres localités (372 500 dollars) et forage de trous de sonde (110 000 dollars).

c) Réfection de ponts 782 500

42. Le montant prévu devrait permettre de réparer les ponts (782 500 dollars).

5. Transports

a) Achats de véhicules 27 726 500

43. On trouvera à l'annexe XII un état récapitulatif détaillé des besoins de véhicules. Le montant prévu à cette rubrique devrait couvrir 40 % du montant total demandé pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au

31 mars 1995. On trouvera à l'annexe XIII l'état récapitulatif des ressources nécessaires pour les véhicules.

b) Location de véhicules 1 470 000

44. On considère qu'il faudrait, pendant cette période, louer les véhicules suivants : 9 véhicules légers en moyenne par mois à raison de 5 000 dollars (260 000 dollars), une moyenne de 13 véhicules de taille moyenne par mois, à raison de 8 500 dollars (646 000 dollars), 2 véhicules lourds par mois à raison de 12 000 dollars (144 000 dollars) et 20 véhicules de neige pendant cinq mois à raison de 4 200 dollars par mois (420 000 dollars).

c) Matériel d'atelier 802 400

45. Le montant prévu à cette rubrique correspond à 40 % du montant total demandé pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995, comme indiqué aux paragraphes 71 et 72 de l'annexe VI.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien 50 645 400

46. Les prévisions de dépenses correspondent aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien des véhicules de l'ONU à raison de 1 825 dollars par véhicule et par an, et des 13 157 véhicules appartenant aux contingents à raison de 7 500 dollars par véhicule et par an. Elles concernent les véhicules appartenant à l'ONU (2 851 300 dollars), les véhicules appartenant aux contingents (48 376 200 dollars), ainsi que des véhicules de location. Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (5 132 800 dollars), ce qui donne un montant net de 46 195 400 dollars. On prévoit aussi de remplacer 200 VBTT (3 700 000 dollars) et un contrat commercial d'entretien (750 000 dollars).

e) Carburant et lubrifiants 23 133 000

47. Les prévisions de dépenses ont été calculées d'après les besoins concernant 3 699 véhicules appartenant à l'ONU (3 234 900 dollars) et 13 157 appartenant aux contingents (20 070 200 dollars) pendant 12 mois, ainsi que des véhicules de location (61 500 dollars) pour un coût total de 23 366 600 dollars. Elles correspondent également au coût des lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (2 336 700 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (2 570 300 dollars), ce qui donne un montant net de 23 133 000 dollars.

f) Assurance 2 504 700

48. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers est estimé à 450 dollars par véhicule et par an pour 11 171 véhicules.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement 26 283 800

49. Il est prévu de louer 46 hélicoptères, comme il est indiqué à l'annexe XIV.B.

ii) Carburant et lubrifiants 2 889 700

50. Les prévisions de dépenses correspondent au coût du carburant, comme il est indiqué à l'annexe XIV.B (2 627 000 dollars), auquel s'ajoute le coût des lubrifiants (262 700 dollars).

iii) Déploiement/retrait

51. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement

52. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation

53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre 1 925 000

54. Le montant prévu correspond à l'assurance responsabilité au tiers (254 000 dollars) et à l'assurance risques de guerre pour les 10 hélicoptères loués qui volent en Bosnie-Herzégovine (1 680 000 dollars), comme il est indiqué à l'annexe XIV.B.

b) Avions

i) Location/affrètement 3 174 000

55. Il est prévu de louer cinq avions, dont trois avions-cargos, comme il est indiqué à l'annexe XIV.B.

ii) Carburant et lubrifiants 6 665 000

56. Les prévisions de dépenses correspondent au coût du carburant, comme il est indiqué à l'annexe XIV.B (6 059 100 dollars), auquel s'ajoute le coût des lubrifiants (605 900 dollars).

iii) Déploiement/retrait

57. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Peinture/préparation

58. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Assurance responsabilité et risques de guerre 3 414 000

59. Un montant est prévu pour l'assurance responsabilité au tiers (114 000 dollars) et l'assurance risque de guerre de trois avions-cargos (3 300 000 dollars), comme il est indiqué à l'annexe XIV.B.

c) Indemnité de subsistance des équipages 180 000

60. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (logement et nourriture) aux équipages des avions loués qui doivent passer la nuit hors de la base, à raison de 30 000 dollars par mois.

d) Autres dépenses

i) Service et matériel de contrôle de la circulation aérienne

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 4 115 200

62. Le coût de la manutention au sol est estimé à 372 965 dollars par mois (2 237 800 dollars) et les droits d'atterrissage sont estimés à 312 900 dollars par mois (1 877 400 dollars).

iii) Conteneurs de stockage du carburant

63. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales

64. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 4 735 300

65. On trouvera à l'annexe XV un état récapitulatif détaillé des besoins de matériel de transmissions. Le montant prévu à cette rubrique correspond à 40 % du montant total demandé pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

ii) Pièces de rechange et fournitures 4 990 800

66. Les besoins de pièces de rechange et de fournitures pour les communications civiles seraient les suivants : pièces de rechange (924 500 dollars), câbles de téléphone (34 700 dollars), répartiteurs (16 000 dollars), piles (43 000 dollars), câbles d'antenne et connecteurs (99 800 dollars) et

fournitures de magasin (65 500 dollars). Pour les transmissions militaires, les besoins de pièces de rechange et de fournitures sont estimés à 3 807 300 dollars.

iii) Matériel d'atelier et d'essai 323 400

67. On trouvera à l'annexe XVI un état récapitulatif détaillé des besoins de matériel d'atelier et d'essai. Le montant prévu au titre de cette rubrique correspond à 40 % du montant total demandé pour la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

iv) Communications commerciales 9 772 800

68. Le montant estimatif du coût mensuel des communications commerciales comprend 3 781 200 dollars pour les communications par satellites et 5 991 600 dollars pour les frais de téléphone, de télécopie, les frais postaux et la valise diplomatique. On trouvera la répartition des coûts de communications par satellites ci-après.

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Coût mensuel</u>	<u>Coût total</u> (dollars É.-U.)
Répéteur	6	85 000	510 000
Stations de communications par satellites	6	424 000	2 544 000
Terminaux INMARSAT "C"			
40 terminaux	6	20 000	120 000
27 terminaux	6	81 000	486 000
Expansions	6	7 000	42 000
Terminaux TACSAT			
22 terminaux	6	13 200	79 200
Total			3 781 200

b) Contrat relatif au réseau principal -

69. Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 562 000

70. Le montant prévu doit permettre d'acquérir du mobilier de bureau (bureaux, fauteuils, tables d'ordinateurs, etc.)

b) Matériel de bureau 913 300

71. Une liste détaillée des articles requis dans ce domaine figure à l'annexe XVII. Le montant prévu permettra de couvrir 40 % du montant total requis pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995.

c) Matériel informatique 2 849 600

72. Une liste détaillée des articles requis en la matière figure à l'annexe XVIII. Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir 40 % du montant total requis pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995, auquel il faut ajouter un montant de 490 100 dollars pour l'achat de logiciels sous licence.

d) Groupes électrogènes 15 905 500

73. On trouvera à l'annexe XIX une liste détaillée des articles requis dans ce domaine. Le montant prévu couvrira 40 % du montant total demandé pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995.

e) Matériel d'observation 114 400

74. Le montant prévu doit permettre d'acquérir les articles suivants : quatre paires de jumelles – vision diurne et nocturne (30 000 dollars), quatre paires de jumelles portatives (1 200 dollars), quatre paires de jumelles 20/120 avec tripode (43 200 dollars) et quatre paires de jumelles pour vision nocturne (40 000 dollars).

f) Réservoirs d'essence et débitmètres 2 188 000

75. L'annexe XX contient une liste détaillée des besoins dans ce domaine. Le montant prévu doit permettre de couvrir 40 % du montant total requis pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995.

g) Réservoirs d'eau et fosses septiques 2 433 800

76. Des réservoirs d'eau et des fosses septiques sont nécessaires pour tous les sanitaires et cantines installés dans les camps. Le montant prévu à cette rubrique permettra d'acheter 410 réservoirs d'eau au coût unitaire de 3 900 dollars (1 599 000 dollars) et 410 fosses septiques au coût unitaire de 1 400 dollars (574 000 dollars) et de couvrir 12 % des dépenses de fret (260 800 dollars).

h) Matériel médical et dentaire 201 000

77. Le montant prévu doit couvrir le coût du matériel médical et dentaire, y compris fauteuils de dentiste, matériel de radiographie dentaire, amalgamateurs, stérilisateurs, défibrillateurs, électrocardiographes, tables d'examen, cylindres à oxygène, brancards, matériel de fluoroscopie et de l'équipement d'ambulances.

i) Équipement des logements 1 108 000

78. Le montant prévu à cette rubrique correspond à l'équipement des logements et des cantines.

j) Matériel divers 3 702 400

79. Le même montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acheter le matériel suivant : étagères industrielles, outils et matériel d'atelier, perceuses et outils pour mécaniciens, climatiseurs, matériel de chauffage et de ventilation, balances, sacs à ordures, matériel d'appui au sol et de manutention du fret aérien, matériel de lutte contre l'incendie et de sécurité, dispositif de balisage pour l'aéroport de Tuzla et autres éléments de matériel divers.

k) Matériel pour la défense des périmètres 6 890 500

80. Le montant prévu doit permettre d'acquérir les articles suivants au titre du matériel de défense et de sécurité des périmètres : mur pare-souffle, abris, miradors, conteneurs ISO, hérissons, clameaux, projecteurs, détecteurs, sécurité pour le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres personnalités, détecteurs de métal, appareils à rayons X et barrières de protection contre les véhicules.

l) Matériel de purification de l'eau 964 300

81. Une liste détaillée des besoins en la matière figure à l'annexe XXI. Le montant prévu à cette rubrique couvre 40 % du montant total requis pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995.

m) Matériel de réfrigération 3 057 600

82. Le montant prévu permettra d'acheter 27 conteneurs de stockage de 20 pieds (810 000 dollars), 30 conteneurs doubles de 20 pieds (1 050 000 dollars), 9 conteneurs de transport de 20 pieds (270 000 dollars) et 30 conteneurs de 6 mètres (600 000 dollars), et de couvrir les dépenses de fret à raison de 12 % (327 600 dollars).

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 3 898 900

83. Les crédits demandés à cette rubrique permettront de financer le coût des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien du matériel de bureau et du matériel informatique, des groupes électrogènes, y compris les fusibles, les conducteurs et relais à maximums, ainsi que du matériel de réfrigération.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Service de vérification des comptes 32 700

84. Le montant indiqué correspond au coût des services extérieurs de vérification des comptes.

ii) Services contractuels 15 669 100

85. Le montant prévu correspond au coût des services contractuels ci-après : blanchissage, nettoyage à sec et coupe de cheveux pour le personnel des contingents (8 668 900 dollars); blanchissage et nettoyage à sec des uniformes civils (150 000 dollars); nettoyage des fosses septiques (747 000 dollars); nettoyage des locaux et enlèvement des ordures (3 219 600 dollars); distribution commerciale des rations (552 000 dollars); réparations techniques (345 000 dollars); frais funéraires (103 200 dollars); restauration (1 655 400 dollars); et divers autres services (228 000 dollars).

iii) Services informatiques -

86. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité 13 200

87. Il est prévu à ce titre un montant de 13 200 dollars.

v) Services et soins médicaux 12 000

88. Le montant prévu doit couvrir les frais médicaux (analyses en laboratoire, radiographies et consultations de spécialistes) et vétérinaires pour les chiens de garde utilisés par diverses sections de surveillance.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 1 000 000

89. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du règlement des demandes d'indemnisation par des tiers concernant la FORPRONU, dans le cas d'accidents impliquant des véhicules blindés de transport de troupes, des véhicules transportant du matériel technique et d'autres véhicules non couverts par une assurance.

vii) Dépenses de représentation 50 000

90. Le montant indiqué doit couvrir le coût d'activités limitées de représentation concernant des réceptions organisées en l'honneur de notables locaux dans le contexte de visites d'amitié effectuées dans l'intérêt de la Mission.

viii) Autres services 312 500

91. Le montant indiqué doit couvrir les commissions bancaires, les frais de justice, les frais postaux du personnel militaire, les services de conférence et divers autres services.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 2 872 200

92. Le montant indiqué doit couvrir les coûts suivants : papier à lettre et enveloppes, impression de formulaires, fournitures d'enregistrement et de reproduction, papier et bandes de télétype, papier pour ordinateur, rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales 3 631 200

93. Le montant indiqué à cette rubrique correspond aux fournitures médicales destinées au personnel militaire.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 2 197 800

94. Le montant indiqué doit couvrir le coût des désinfectants et produits chimiques nécessaires pour entretenir les installations sanitaires et assurer le nettoyage habituel.

iv) Abonnements 87 800

95. Le montant indiqué correspond à l'abonnement à divers journaux internationaux et locaux (quotidiens et hebdomadaires), ainsi qu'à des guides de transport aérien, publications sur les données de communications et autres publications techniques.

v) Fournitures électriques 761 000

96. Le montant prévu correspond au coût des prises de courant, interrupteurs, câbles, ampoules et tubes nécessaires à la rénovation des locaux.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules -

97. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 3 118 600

98. Le montant indiqué doit couvrir l'achat des articles suivants : uniformes pour le personnel civil (322 500 dollars); uniformes et vêtements de protection pour les mécaniciens, les chauffeurs, les hommes et femmes de ménage et le personnel de lutte contre l'incendie (170 400 dollars); gilets pare-balles (325 000 dollars); décalcomanies et drapeaux des Nations Unies (170 000 dollars); équipement pour 288 observateurs militaires, 44 870 membres des contingents et 335 observateurs de la police civile (1 592 300 dollars); et 4 450 casques pour le personnel militaire supplémentaire (538 400 dollars).

viii) Fournitures pour la défense des périmètres 7 346 900

99. Le montant indiqué doit couvrir le coût des articles ci-après : rouleaux de fil de fer en boudin, fil de fer barbelé, piquets, plaques d'acier percées, sacs de sable, tôles ondulées, bois d'oeuvre, gabions, tissus géotextiles et divers autres articles.

ix) Cartes d'état-major 250 000

100. Le crédit demandé à cette rubrique se chiffre à 250 000 dollars.

x) Intendance et magasins 4 508 000

101. Les articles visés à cette rubrique sont les suivants : recharges d'oxygène et d'acétylène, fréon, gaz butane, fournitures de conditionnement et d'emballage, ustensiles de cuisine, drapeaux, articles de papier, jeux de médailles des Nations Unies, couvre-matelas, oreillers, taies d'oreiller, couvertures, draps de lit, jerricanes, et articles divers.

xi) Fournitures diverses 921 900

102. Les fournitures nécessaires en cas d'émeutes sont incluses dans le montant prévu à cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections —

103. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

a) Matériel 271 100

104. Une liste détaillée des articles requis figure à l'annexe XXII. Le montant prévu à cette rubrique représente 40 % du montant total requis pour la période de 12 mois comprise entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995.

b) Matériels et fournitures 129 500

105. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût d'articles tels que bandes, pellicules et autres matériels, ainsi que le coût de matériaux imprimés.

c) Services contractuels 648 000

106. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les dépenses d'exploitation des services radio (248 000 dollars), de traduction (265 000 dollars), la location de studios (105 000 dollars) et le développement des films (30 000 dollars).

d) Coûts de production du Département de l'information —

107. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

13. Programme de formation 135 500

108. Le montant indiqué ci-dessus devrait permettre de couvrir les dépenses suivantes : stages à l'intention du personnel d'encadrement concernant la constitution d'équipes (17 000 dollars), sur la direction des opérations (20 000 dollars) et l'acquisition de compétences de gestion (30 000 dollars), et cours en matière de sécurité (27 000 dollars), la production de diverses vidéos d'orientation et de formation à l'intention du personnel des divers secteurs et d'une vidéo à l'intention des pays fournissant des contingents pour l'information des équipes de reconnaissance sur l'appui que peut fournir la Division de la gestion et de l'administration de la FORPRONU (41 500 dollars).

14. Programmes de déminage

a) Acquisition de matériel 683 200

109. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des articles ci-après : vêtements de protection contre les explosifs (94 600 dollars), matériel de détection des mines (392 400 dollars), matériel de déminage (18 600 dollars), articles consommables (104 400 dollars) et fret à 12 % (73 200 dollars).

b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement

i) Traitements et supplément alimentaire -

110. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Services divers 1 850 000

111. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les services de déminage sur l'ensemble de la zone de la mission.

iii) Fournitures diverses 210 100

112. Le montant prévu à cette rubrique correspond au coût des panneaux avertisseurs, dispositifs et vidéos utilisés pour la formation, et produits consommables.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

113. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents 3 000 000

114. Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de transport et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique.

/...

b) Transport militaire aérien -

115. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Fret commercial et transport par les soins
d'entreprises privées 2 200 000

116. Les frais de transport et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique sont estimés à 2 200 000 dollars.

17. Système intégré de gestion 200 000

117. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion pour 1994/95.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien
de la paix 5 996 600

118. Ce montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil figurant à la rubrique 2 b).

19. Contributions du personnel 8 668 800

119. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets et représente la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (8 668 800)

120. Le montant correspondant aux contributions du personnel qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la FORPRONU.

21. Contributions volontaires en nature -

121. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ANNEXE IX

Effectifs actuels et proposés de la Force de protection des Nations Unies

A. Effectifs actuels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											Services généraux, Service mobile et Service de la sécurité				Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)		Service de la sécurité	Total		Personnel local	Personnel contractuel
												Services généraux	de la sécurité					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	2	2	—	2	—	1	—	8	—	1	6	—	—	7	—	—	15
Bureau du Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	2	—	3	—	1	1	—	—	2	—	—	5
Affaires civiles	—	—	1	11	23	63	62	29	189	—	5	84	—	—	89	140	—	418
Administration et gestion	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	—	2	—	—	2	—	—	4
Bureau du Directeur	—	—	—	—	1	1	2	1	5	—	—	5	—	—	5	6	10	26
Services de gestion	—	—	—	—	1	1	1	1	4	1	2	7	10	20	20	20	91	135
Sécurité	—	—	—	—	1	1	1	1	4	10	1	22	—	23	2	9	58	58
Techniques d'information	—	—	—	—	1	1	3	—	17	—	—	7	—	7	466	36	526	526
Administration sur le terrain	—	—	—	1	1	12	3	—	17	—	—	14	—	14	3	13	42	42
Bureau du Chef du personnel	—	—	—	1	—	6	5	—	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	1	2	4	25	20	12	64	1	3	57	10	71	497	159	791	
Services administratifs	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	2	—	2	1	—	5	5
Bureau du Chef	—	—	—	—	1	3	11	—	15	—	6	7	—	13	26	3	57	57
Finances	—	—	—	—	1	4	6	1	12	—	1	14	—	15	28	2	57	57
Achats	—	—	—	—	1	4	3	1	9	—	1	21	—	22	25	3	59	59
Ressources humaines	—	—	—	—	1	4	3	1	9	—	1	21	—	22	25	3	59	59
Total partiel	—	—	—	1	3	12	20	2	38	—	8	44	—	52	80	8	178	178

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et Service de la sécurité				Personnel contractuel	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux			Total			
											(1re classe)	(autres classes)	Service de la sécurité				
Services d'appui intégrés																	
Bureau du Chef	—	—	—	1	—	1	—	1	3	—	—	1	—	1	1	2	7
Communications	—	—	—	—	1	3	—	—	4	27	—	1	—	28	96	156	284
Transport	—	—	—	—	1	3	—	—	4	51	—	1	—	52	250	238	544
Gestion des fournitures et du matériel	—	—	—	—	1	3	4	3	11	3	—	30	—	33	142	63	249
Services généraux	—	—	—	—	1	4	6	1	12	6	—	23	—	29	216	56	313
Centre de coordination des mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	1	4	14	10	5	34	87	—	56	—	143	705	515	1 397
Services techniques																	
Bureau du Chef	—	—	—	1	1	—	—	—	2	—	—	—	—	—	6	8	16
Section des projets	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	6	18	26
Opérations — Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	—	—	—	119	238	361
Opérations — Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	114	288	404
Appui technique	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	31	60	93
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	62	36	100
Gestion des matériaux	—	—	—	—	—	—	—	—	0	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	1	6	6	1	—	14	—	—	—	—	—	338	648	1 000
Total partiel	—	—	1	5	17	57	51	19	150	88	11	157	10	266	1 620	1 330	3 366
Total	1	3	4	16	42	120	116	48	350	88	18	248	10	364	1 760	1 330	3 804

B. Effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et Service de la sécurité					Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux			Total			
											(1re classe)	(autres classes)	Service de la sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général ^a	1	—	2	3	2	7	2	1	18	—	—	10	—	10	2	—	30
Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo ^b	—	1	—	1	2	9	2	1	16	—	—	4	—	4	3	—	23
Division de l'information	—	—	—	1	1	5	9	52	68	—	—	15	—	15	100	—	183
Bureau du Commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	3	—	4	—	1	6	—	7	—	11	
Affaires civiles	—	—	1	10	23	60	51	28	173	—	5	78	—	83	150	—	406
Administration et gestion																	
Bureau du Directeur	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	—	4	—	4	—	1	7
Bureau du Chef du personnel	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Services de gestion	—	—	—	—	1	5	4	—	10	—	—	3	—	3	8	34	55
Techniques d'information	—	—	—	—	1	5	2	—	8	—	—	4	—	4	10	55	77
Groupe administratif	—	—	—	—	1	4	7	1	13	—	—	5	—	5	12	12	42
Total partiel	—	—	1	1	3	15	13	1	34	—	—	17	—	17	30	102	183
Administration sur le terrain	—	—	—	1	2	14	3	—	20	7	2	11	—	20	975	39	1 054
Services administratifs																	
Bureau du Chef	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	2	—	2	1	—	5
Finances	—	—	—	—	1	4	12	—	17	—	7	9	—	16	30	2	65
Achats	—	—	—	—	1	4	4	1	10	—	2	15	—	17	30	2	59
Ressources humaines	—	—	—	—	1	4	5	1	11	—	1	25	—	26	25	2	64
Sécurité	—	—	—	—	1	2	4	5	12	—	2	3	20	25	10	95	142
Services généraux	—	—	—	—	1	4	16	—	21	7	—	41	—	48	326	89	484
Total partiel	—	—	—	1	5	19	41	7	73	7	12	95	20	134	422	190	819

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et Service de la sécurité				Personnel contractuel	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service de la sécurité	Total			Personnel local
Services d'appui intégrés																	
Bureau du Chef	—	—	—	1	2	—	—	—	3	—	2	5	—	7	1	7	18
Communications	—	—	—	—	1	3	—	—	4	42	—	1	—	43	154	221	422
Transport	—	—	—	—	1	3	3	—	7	13	—	—	—	13	476	611	1 107
Gestion des fournitures et du matériel	—	—	—	—	1	2	6	4	13	—	1	3	—	4	120	75	212
Politique, plans et budget	—	—	—	—	—	2	2	3	7	3	2	6	—	11	35	35	88
Bases d'appui	—	—	—	—	—	3	1	—	4	10	—	18	—	28	60	42	134
Mouvements aériens et de surface	—	—	—	—	1	3	2	—	6	13	1	9	—	23	75	50	154
Total partiel	—	—	—	1	6	16	14	7	44	81	6	42	—	129	921	1 041	2 135
Services techniques																	
Bureau du Chef	—	—	—	1	2	3	8	—	14	1	—	6	—	7	10	11	42
Section des projets	—	—	—	—	1	1	2	1	5	4	—	1	—	5	9	18	37
Opérations — Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	6	6	5	18	3	—	3	—	6	165	235	424
Opérations — Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	2	11	11	25	49	1	—	—	—	1	396	504	950
Appui technique	—	—	—	—	1	1	2	—	4	4	—	1	—	5	37	34	80
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	1	2	2	4	9	1	—	1	—	2	110	37	158
Gestion des matériaux	—	—	—	—	—	1	2	2	5	1	—	—	—	1	30	29	65
Total partiel	—	—	—	1	8	25	33	37	104	15	—	12	—	27	757	868	1 756
Total partiel	—	—	1	5	24	89	104	52	275	110	20	177	20	327	3 105	2 240	5 947
Total	1	2	4	20	52	170	171	134	554	110	26	290	20	446	3 360	2 240	6 600

^a Représentant spécial du Secrétaire général (SGA), délégué pour Sarajevo (D-2), directeur (D-2), délégué pour Skopje (D-1), administrateur général (D-1), chef du Groupe de l'analyse et de l'évaluation (D-1), spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), analyste des questions et des mesures politiques (P-4), assistant exécutif adjoint (P-4), spécialiste des questions politiques (2 x P-4), spécialiste des affaires humanitaires (P-4), analyste des questions politiques et des affaires civiles (P-4), analyste des questions et des mesures politiques (2 x P-4), spécialiste des questions politiques (P-3), fonctionnaire du Protocole (P-3), fonctionnaire du Protocole adjoint (P-2).

^b Coordonnateur spécial pour Sarajevo (SSG), directeur des opérations (D-1), responsable de la liaison avec le secteur privé (P-5), économiste hors classe (P-5), assistant spécial (P-4), attaché de liaison (P-4), urbaniste (P-4), économiste (P-4), responsable de la coordination technique avec les donateurs (P-4), fonctionnaires chargés des opérations pour l'infrastructure (P-4), spécialiste des services sociaux (P-4), spécialistes des équipements collectifs (P-4) et du logement (P-4), attaché de liaison (P-3), spécialiste des relations extérieures (P-3) et opérateur de base de données (P-2).

ANNEXE X

Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Prime de risque		
			Traitements	Dépenses communes personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Nombre de personnes	Coût total	
A. Ressources nécessaires pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994											
Personnel international											
Secrétaire général adjoint	1	6,0	122,6	52,7	52,3	61,3	26,4	26,2	—	—	—
Sous-Secrétaire général	2	6,0	113,2	47,9	47,0	113,2	47,9	47,0	1	3,6	3,6
D-2	4	6,0	100,7	40,6	40,1	201,4	81,2	80,2	—	—	—
D-1	20	6,0	94,4	37,5	36,5	944,0	375,0	365,0	2	7,2	7,2
P-5	52	6,0	86,2	34,2	32,0	2 241,2	889,2	832,0	10	36,0	36,0
P-4	170	6,0	74,7	29,7	25,9	6 349,5	2 524,5	2 201,5	63	226,8	226,8
P-3	171	6,0	61,9	24,6	19,3	5 292,5	2 103,3	1 650,2	89	320,4	320,4
P-2	134	6,0	50,1	19,9	13,5	3 356,7	1 333,3	904,5	62	223,2	223,2
Service mobile	110	6,0	50,7	51,5	20,1	2 788,5	2 832,5	1 105,5	45	162,0	162,0
Services généraux											
1re classe	26	6,0	48,6	19,3	20,6	631,8	250,9	267,8	3	10,8	10,8
Autres classes, New York	145	6,0	35,5	14,1	13,2	2 573,8	1 022,3	957,0	50	180,0	180,0
Autres classes, en dehors de New York	145	6,0	23,6	9,0	8,8	1 711,0	652,5	638,0	50	180,0	180,0
Service de la sécurité	20	6,0	38,1	15,1	14,7	381,0	151,0	147,0	1	3,6	3,6
Total partiel	1 000		26 645,8	12 289,9	12 289,9	9 221,8			376	1 353,6	
Réduction au titre de l'indemnité de poste			(3 770,4) ^a								
Total partiel			22 875,4	12 289,9	12 289,9	9 221,8				1 353,6	
Taux de vacance de poste (45 %)			(10 293,9)	(5 530,5)	(4 149,8)					(609,1)	
Total, personnel international			12 581,5	6 759,4	5 072,0					744,5	
Personnel local	3 360	6,0	8,2	0,4	—	13 776,0	672,0	—	1 747	1 048,2	
Taux de vacance de poste (36 %)			(4 959,4)	(241,9)	—					(377,4)	
Total, personnel local			8 816,6	430,1	—					670,8	
Personnel contractuel international	2 240	6,0	47,4	—	—	53 088,0	—	—	1 210	4 356,0	
Taux de vacance de poste (35 %)			(18 580,8)	—	—					(1 524,6)	
Total, personnel contractuel			34 507,2	—	—					2 831,4	

^a Représente l'ajustement du montant escompté des traitements pour tenir compte du fait que 70 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

Classe	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Prime de risque	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel		Nombre de personnes
B. Ressources nécessaires pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995										
<u>Personnel international</u>										
Secrétaire général adjoint	1	6,0	122,6	52,7	52,3	61,3	26,4	26,2	—	—
Sous-Secrétaire général	2	6,0	113,2	47,9	47,0	113,2	47,9	47,0	1	3,6
D-2	4	6,0	100,7	40,6	40,1	201,4	81,2	80,2	—	—
D-1	20	6,0	94,4	37,5	36,5	944,0	375,0	365,0	2	7,2
P-5	52	6,0	86,2	34,2	32,0	2 241,2	889,2	832,0	10	36,0
P-4	170	6,0	74,7	29,7	25,9	6 349,5	2 524,5	2 201,5	63	226,8
P-3	171	6,0	61,9	24,6	19,3	5 292,5	2 103,3	1 650,2	89	320,4
P-2	134	6,0	50,1	19,9	13,5	3 356,7	1 333,3	904,5	62	223,2
Service mobile	110	6,0	50,7	51,5	20,1	2 788,5	2 832,5	1 105,5	45	162,0
Services généraux										
1re classe	26	6,0	48,6	19,3	20,6	631,8	250,9	267,8	3	10,8
Autres classes, New York	145	6,0	35,5	14,1	13,2	2 573,8	1 022,3	957,0	50	180,0
Autres classes, en dehors de New York	145	6,0	23,6	9,0	8,8	1 711,0	652,5	638,0	50	180,0
Service de la sécurité	20	6,0	38,1	15,1	14,7	381,0	151,0	147,0	1	3,6
Total partiel	1 000		26 645,8	12 289,9	12 289,9	9 221,8	3 770,4) ^a	9 221,8	376	1 353,6
Réduction au titre de l'indemnité de poste										
Total partiel			22 875,4	12 289,9	(1 372,5)	22 875,4	(737,4)	9 221,8		1 353,6
Taux de vacance de poste (6 %)								(553,3)		(81,2)
Total, personnel international			21 502,9	11 552,5	—	21 502,9	11 552,5	8 668,5		1 272,4
<u>Personnel local</u>										
Taux de vacance de poste (4 %)	3 360	6,0	8,2	0,4	—	13 776,0	672,0	—	1 747	1 048,2
Total, personnel local			(551,0)	(26,9)		(551,0)	(26,9)	—		(41,9)
Personnel contractuel international	2 240	6,0	47,4	—	—	53 088,0	645,1	—	1 210	4 356,0

^a Représente l'ajustement du montant escompté des traitements pour tenir compte du fait que 70 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

ANNEXE XI

A. État récapitulatif des ressources nécessaires pour l'aménagement et la rénovation des locaux

1. Des travaux d'aménagement de rénovation seront entrepris dans toutes les installations fournies à la FORPRONU, y compris le quartier général de la mission à Zagreb, les quatre postes de commandement de secteur dans les zones protégées, le quartier général des commandements en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, les deux bases logistiques (Pleso et Split), à l'aéroport de Tuzla ainsi que dans les locaux loués pour le logement, l'entreposage et les bureaux. Nombre de ces locaux exigent d'importants travaux de rénovation et un entretien permanent afin de pouvoir répondre à des normes acceptables aux fins de leur utilisation par la FORPRONU. La plupart des travaux seront effectués par des entrepreneurs privés. On trouvera ci-après une description de certains projets à entreprendre.

2. Quartier général de Zagreb. Deux autres bâtiments seront rénovés en vue de pouvoir disposer de bureaux supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs. Ces travaux de rénovation importants qui consisteront notamment à installer des planchers, des fenêtres, à aménager des bureaux et des toilettes, sont d'autant plus nécessaires que les locaux actuels sont trop engorgés.

3. Il faudra également transformer un certain nombre d'ateliers en bureaux pour accueillir le personnel des services d'appui intégrés et de la logistique militaire.

4. Des travaux seront entrepris pour aménager la voie d'accès au quartier général, des aires de stationnement, améliorer la protection contre les intempéries et fournir un logement au Représentant du Secrétaire général.

5. Base logistique de Pleso. Les travaux d'aménagement des locaux de Resnik, qui consistent en des travaux de réparation des quatre grands entrepôts et bâtiments à usage de bureau, du système de drainage, de revêtement en dur, des services électriques et les voix d'accès, permettront de désengorger les locaux.

6. Il faudra entreprendre plusieurs grands projets de rénovation en vue d'aménager et d'agrandir les locaux à usage de bureau (afin de désengorger le quartier général de Zagreb) et les entrepôts de manière à pouvoir face aux impératifs croissants de la mission. La plupart des locaux à usage d'habitation sont en mauvais état. Il faudra en outre rénover les cantines et allées et réaménager les installations de lavage et d'entretien des véhicules.

7. Base logistique de Split. L'essentiel des travaux de rénovation devant être effectués dans la zone, qui seront concentrés dans la caserne de Divulje, consistent dans l'aménagement de sanitaires, d'entrepôts, de logements pour soldats, de cantines, de blocs d'habitation pour personnel en transit, d'un système électrique et d'installations d'évacuation des eaux usées.

8. Le coût total des travaux de rénovation qui doivent être entrepris dans tous les emplacements de la zone de la mission est estimé à un montant de 9 millions de dollars, ainsi réparti :

/...

Emplacement	Coût total (En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	855 000
Base logistique de Pleso	1 200 000
Caserne de Divulje (Split)	810 000
Port du nord (Split)	575 000
Autres zones (Split)	280 000
Zones protégées	985 000
Bosnie-Herzégovine	870 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	206 000
Sarajevo et Bosnie centrale	2 500 000
Aéroport de Tuzla	250 000
Divers	469 000
Total	9 000 000

B. État récapitulatif des ressources nécessaires pour
la construction de locaux/bâtiments préfabriqués

9. Au cours de la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995, la FORPRONU entreprendra un certain nombre de projets de construction en vue d'agrandir les installations actuelles et d'aménager de nouveaux entrepôts et ateliers et de construire des blocs d'habitation préfabriqués pour héberger le personnel militaire et les agents contractuels internationaux. Il est prévu 20 projets de construction de locaux ou bâtiments préfabriqués d'un coût total de 18 412 900 dollars au titre de cette période. Les projets en question sont décrits ci-après.

En dollars É.-U.

a) Quartier général de la FORPRONU – agrandissement
du réfectoire 50 000

10. Il est prévu des unités préfabriquées en vue d'agrandir le réfectoire du quartier général pour faire face à l'augmentation des effectifs.

b) Base logistique de Pleso - logement des officiers 3 000 000

11. Il est prévu d'aménager des blocs d'habitation préfabriqués pour loger les officiers hébergés actuellement dans des hôtels. D'après les études préliminaires, le coût du logement de 4 généraux, 24 colonels, 70 lieutenants-colonels/commandants et 70 capitaines sera de l'ordre de 3 000 000 de dollars.

c) Logement des agents contractuels 1 000 000

12. Il est prévu de construire des blocs d'habitation préfabriqués pour loger 60 agents contractuels affectés à Zagreb.

/...

d) Hôpital pour MASH 1 000 000

13. MASH, actuellement installé sur la piste de l'aéroport de Pleso, doit emménager dans un site permanent afin de permettre de mettre en place une unité aérienne et de respecter les règles de sécurité. Il est prévu de remplacer les tentes-abri actuelles par des installations permanentes, d'aménager un périmètre de 2 000 mètres carrés en béton armé et de procéder à des travaux de génie civil connexes. Le coût estimatif tient compte de l'utilisation de certains modules MASH existants.

e) Réception et inspection d'entrepôts 750 000

14. Il est prévu de construire trois entrepôts d'environ 8 000 mètres carrés chacun pour réceptionner et inspecter les provisions générales et les vivres.

f) Logement de passage pour officiers 300 000

15. Il est prévu de construire des blocs d'habitation préfabriqués pour loger jusqu'à 300 officiers, d'aménager des sites et d'effectuer des travaux connexes.

g) Installation de transport aérien de marchandises et de passagers 250 000

16. Il est prévu de construire un grand entrepôt d'un périmètre d'environ 3 000 mètres carrés en dur pour le transport aérien de marchandises et un périmètre d'environ 600 mètres carrés comme terminal de passagers.

h) Agrandissement du mess des officiers 200 000

17. Il est prévu d'agrandir le mess des officiers de 600 mètres carrés pour accueillir les officiers hébergés jusque-là dans des hôtels, les officiers de passage et les effectifs supplémentaires de personnel civil ayant rang d'officiers affectés à Pleso.

i) Base d'appui Split-Medina 3 000 000

18. Il est prévu de construire des blocs d'habitation de passage en vue d'héberger 2 000 personnes pour appuyer la rotation d'effectifs en Bosnie. Le coût estimatif comprend les dépenses afférentes aux blocs d'habitation pour le personnel, aux sanitaires et aux services de génie civil connexes.

j) Nouvelle base logistique de Sinj 4 900 000

19. Le coût estimatif prévoit la construction d'installations administratives de blocs d'habitation, d'entrepôts, d'autres installations logistiques et d'infrastructures connexes. Il faudra aménager le site retenu en base avancée pour les opérations de logistique et de transport d'appui au Commandement de Bosnie-Herzégovine.

k) Sibenik/Ploce – Aménagement portuaire 950 000

20. Le coût estimatif prévoit l'aménagement d'installations portuaires supplémentaires à Ploce ou à Sibenik pour accueillir les éléments logistiques militaires au cas où le port de Split ne serait pas en mesure de gérer le volume de provisions destinées aux opérations en Bosnie-Herzégovine. Les prévisions de dépenses doivent permettre de construire un entrepôt de capacité limitée, des locaux à usage de bureau et d'habitation, d'aménager des sites et d'effectuer des travaux connexes.

l) Ateliers de Divulje 550 000

21. Il est prévu de construire un atelier couvert de 1 500 mètres carrés et des installations connexes pour la réparation des véhicules blindés et des poids lourds.

m) Divulje – Agrandissement de la cantine centrale et aménagement de tentes-réfectoire 550 000

22. Il est prévu d'agrandir la cantine actuelle, d'aménager deux tentes-réfectoire et d'effectuer des travaux connexes afin de répondre aux besoins des personnels militaires supplémentaires qui seront affectés à la caserne de Divulje.

n) Divulje – Blocs d'habitation supplémentaires 265 000

23. Il est prévu d'aménager des blocs d'habitation supplémentaires dans la caserne de Divulje pour accueillir 150 personnels militaires transférés du quartier général de Bosnie-Herzégovine et les nouvelles unités devant être affectées à Split.

o) Port du nord – Sanitaires 120 000

24. Les sanitaires dans le port du nord sont tout à fait insuffisants étant donné le nombre des personnels de la FORPRONU qui travaillent dans le port ou y passent en transit. Il est prévu d'installer des sanitaires à divers endroits.

p) Port du nord – Cantine pour 400 personnes 100 000

25. Il est prévu de construire une cantine pour les personnels qui transitent par la zone portuaire, y travaillent et y sont basés.

q) Port du nord – Guérite et entrée 50 000

26. Il est prévu de mettre en place des installations permettant de contrôler l'entrée dans la zone du port du nord contrôlée par la FORPRONU et assurer la sécurité 24 heures sur 24.

r) Dracevo – Entrepôt d'explosifs et de munitions 25 000

27. Construction d'un entrepôt d'explosifs et de munitions permettant d'assurer à l'intérieur comme à l'extérieur une protection contre toute explosion accidentelle. L'installation prévue est de 14,5 mètres sur 7 avec un mur pare-souffle d'un mètre d'épaisseur.

s) Bosnie-Herzégovine – Aménagement d'un hangar d'entretien de véhicules 252 900

28. Il est prévu d'aménager un hangar de 12 mètres sur 8 et d'un périmètre en dur à utiliser par les contingents comme hangar d'entretien des véhicules.

t) Zones protégées par les Nations Unies – Ateliers d'entretien de véhicules 1 100 000

29. Construction d'un atelier d'entretien de véhicules à l'intention des officiers du secteur des transports des ZPNU. Chaque atelier comportera deux bâtiments de blocs à usage de bureau conteneurisés, des sanitaires et des magasins de fournitures et sera équipé de systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.

30. La plupart des personnels militaires de la FORPRONU sont logés dans des blocs d'habitation conteneurisés. Il faudrait d'autres conteneurs (habitation, sanitaires et cantine en raison non seulement du surcroît d'effectifs autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994), mais également des impératifs opérationnels résultant du transfert de bataillons et de l'élargissement de certains camps.

31. On estime que 75 % des effectifs supplémentaires devant être déployés devront être logés dans des blocs d'habitation conteneurisés. Il est exclu de les loger sous la tente en raison des températures hivernales très basses, notamment en Bosnie-Herzégovine. Ces conteneurs serviront également à loger les agents contractuels internationaux.

32. Les officiers de même que les agents contractuels internationaux seront logés chacun dans un bloc d'habitation conteneurisé, les personnels subalternes étant logés à deux ou trois personnes par bloc d'habitation conteneurisé. Il est prévu une unité de sanitaires (avec eau et fosse septique) pour chaque groupe de six à neuf blocs d'habitation conteneurisés.

33. Pour qu'il faille installer des cantines, il faudra que le bataillon soit déployé : ces cantines sont fonction de la formation (compagnie, peloton), du nombre des postes de contrôle et des sous-unités. Le nombre de cantines peut en aller d'une unité pour 10 personnes à une unité pour 250 personnes, le coût variant de 9 000 dollars à 165 000 dollars. Faute de renseignements précis, on a retenu un montant de 875 dollars par personne dans les prévisions de dépenses.

34. Au cours de la période allant du 1er avril 1994 au 31 mai 1995, il est prévu d'acheter 8 064 blocs d'habitation conteneurisés (36 288 000 dollars), 1 152 unités de sanitaires (10 944 000 dollars) et des installations des

cantines pour 17 608 personnels (15 407 000 dollars), pour un coût total de 58 712 000 dollars.

35. On a établi qu'il faudrait 3 290 blocs d'habitation conteneurisés pour loger les personnels des bataillons transférés ou agrandir les camps existants. En outre, il faudrait 3 814 conteneurs pour loger 7 628 soldats supplémentaires [75 % des effectifs supplémentaires autorisés (10 170)]. Il faudrait au total 290 conteneurs pour loger les agents contractuels internationaux. En outre, il est prévu 670 blocs conteneurisés aux fins d'habitation de passage et à d'autres fins diverses.

36. Il faudrait au total 1 152 unités de sanitaires, soit en moyenne une unité pour chaque groupe de sept conteneurs. Le nombre total des conteneurs supplémentaires (7 394) divisé par sept s'établit à 1 152.

37. Il faudrait des cantines pour 9 690 personnes affectées aux opérations en cours et pour 7 918 personnels militaires et agents contractuels internationaux supplémentaires, soit 17 608 unités au total.

38. On prévoit également 650 conteneurs maritimes (780 000 dollars) pour le stockage de matériel et 66 ateliers (2 640 000 dollars), des massifs de fondation (192 000 dollars) et des travaux d'aménagement de site (350 000 dollars).

39. On trouvera ci-après un état récapitulatif détaillé des prévisions de dépenses :

Description	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total En dollars É.-U.
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués			18 412 900
Blocs d'habitation conteneurisée			
Opérations en cours	3 290	4 500	14 805 000
Travaux d'agrandissement	3 814	4 500	17 163 000
Agents contractuels	290	4 500	1 305 000
Transit/divers	670	4 500	3 015 000
Sanitaires	1 152	9 500	10 944 000
Cantines	17 608	875	15 407 000
Conteneurs maritimes	650	1 200	780 000
Ateliers	66	40 000	2 640 000
Massifs de fondation			192 000
Travaux d'aménagement de sites			350 000
Total			85 013 900

ANNEXE XII

État récapitulatif des ressources nécessaires pour les véhicules

Description du matériel	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Véhicules supplémentaires							
Berlines légères	50	—	—	—	50	13 000	650 000
Berlines lourdes	2	—	—	—	2	20 000	40 000
Jeeps à 4 roues motrices	165	256	55	23	499	20 500	10 229 500
Jeeps blindées	61	42	2	14	119	150 000	17 850 000
Autocars légers	49	13	9	—	71	19 000	1 349 000
Autocars moyens	20	10	3	—	33	35 000	1 155 000
Autocars lourds	—	15	2	—	17	120 000	2 040 000
Motos	33	—	—	—	33	1 100	36 300
Camions							
Ambulances	9	5	1	—	15	40 000	600 000
Camions légers	101	32	27	—	160	50 000	8 000 000
Camions moyens	9	18	2	11	40	75 000	3 000 000
Camions lourds	48	41	3	—	92	100 000	9 200 000
Grues	11	—	—	—	11	60 000	660 000
Grues lourdes	—	8	1	—	9	225 000	2 025 000
Bennes	7	16	—	—	23	80 000	1 840 000
Autopompes	4	—	—	—	4	55 000	220 000
Camions-citernes (carburant)	17	8	—	—	25	95 000	2 375 000
Divers	15	7	—	—	22	35 000	770 000
Dépanneuses	9	4	—	—	13	75 000	975 000
Bennes à ordures	6	—	—	—	6	95 000	570 000
Tracteurs	4	8	—	—	12	120 000	1 440 000
Camions-citerne (eau)	10	12	—	—	22	95 000	2 090 000
Remorques de transport de matériel	12	—	—	—	12	3 000	36 000
Véhicules de chargement (aéroport)	—	1	17	—	18	50 000	900 000
Bulldozers	6	3	—	—	9	220 000	1 980 000
Excavatrices	14	6	—	—	20	180 000	3 600 000
Chariots élévateurs à prise frontale	—	3	—	—	3	120 000	360 000
Niveleuses	—	3	—	—	3	120 000	360 000
Bulldozers de déminage	—	—	—	5	5	250 000	1 250 000
Rouleaux compresseurs	5	—	—	—	5	40 000	200 000
Chariots élévateurs à fourche (légers)	18	19	9	—	46	35 000	1 610 000
Chariots élévateurs à fourche (lourds)	2	2	3	—	7	150 000	1 050 000
Total partiel	675	544	134	53	1 406		78 460 800

Description du matériel	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Véhicules de remplacement							
Berlines légères	43	—	—	—	43	13 000	559 000
Berlines moyennes	3	—	—	—	3	17 000	51 000
Jeeps légères	56	—	—	—	56	20 500	1 148 000
Jeeps à 4 roues motrices	3	—	—	—	3	150 000	450 000
Total partiel	105				105		2 208 000
Total partiel					1 511		80 668 800
Fret (12 %)							9 680 200
Total partiel							90 349 000
Transférés de l'APRONUC							
Berlines légères	—	—	—	—	15	13 000	(195 000)
Jeeps légères	—	—	—	—	74	20 500	(1 517 000)
Autocars légers	—	—	—	—	49	19 000	(931 000)
Camions de transport de matériel (légers) ^a	—	—	—	—	377	20 500	(7 728 500)
Camions de transport de matériel (légers)	—	—	—	—	160	50 000	(8 000 000)
Camions de transport de matériel (moyens)	—	—	—	—	35	75 000	(2 625 000)
Motos	—	—	—	—	33	1 100	(36 300)
Total partiel					743		(21 032 800)
Total							69 316 200

^a On utilisera 377 camions légers pour remplacer des jeeps.

ANNEXE XIII

Parc de véhicules de la Force de protection des Nations Unies

Type de véhicule	Représentant spécial du Secrétaire général	Administration	Logistique	Transmissions	Ressources humaines	Finances	Services généraux	Appui sur le terrain	Achats	Transports	Services de génie	Véhicules utilisés en commun au quartier général	Réserve de la Force	Police civile	Affaires civiles	Gestion des fournitures et du matériel	Commandant de la Force	Observateurs militaires	Total
Berlines lourdes	4	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	1	—	2	—	15
Berlines moyennes	—	2	2	—	—	—	—	—	—	4	—	9	3	1	3	—	1	2	27
Berlines légères	10	14	9	29	1	2	18	7	5	7	19	34	27	45	19	9	9	16	347
Jeeps légères	7	4	44	81	—	4	38	69	1	44	199	85	145	268	122	35	9	235	1 599
Jeeps moyennes à 4 roues motrices	—	1	—	9	—	2	2	2	—	5	2	2	3	8	21	—	—	71	164
Autocars légers	—	—	10	6	—	—	7	12	—	40	24	50	26	—	—	1	1	1	188
Autocars moyens	—	—	5	—	—	—	—	—	—	26	—	13	4	—	—	—	—	—	48
Autocars lourds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	10	—	—	—	—	—	—	27
Camions légers	—	—	—	36	—	—	27	29	4	8	147	23	—	—	—	14	—	1	289
Camions moyens	—	—	—	6	—	—	11	16	—	34	16	28	—	—	—	8	—	—	119
Camions lourds	—	—	—	1	—	—	—	1	—	123	85	2	—	—	—	—	—	—	212
Ambulances	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	26
Camions-grues	—	—	—	—	—	—	1	—	—	4	33	3	—	—	—	—	—	—	41
Bennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69	—	—	—	—	—	—	—	69
Camions-citernes (carburant)	—	—	6	—	—	—	—	—	—	18	—	15	—	—	—	—	—	28	67
Camions-ateliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	4
Camions de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (eau)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépanneuses	—	—	2	—	—	—	—	3	—	22	20	2	—	—	—	—	—	29	76
Tracteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	—	1	20
Camions de voirie	—	—	—	—	—	—	7	—	—	23	—	—	—	—	—	—	—	—	23
Bennes à ordures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	—	—	—	—	23
Autopompes	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	1	—	—	—	3	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	8
Niveleuses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27	—	—	—	—	—	—	—	31
Bulldozers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	30
Chariots élévateurs à prise frontale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	21	—	—	—	—	—	—	—	26
Excavatrices	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	10	—	—	—	—	—	—	—	15
Rouleaux compresseurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	13

Type de véhicule	Représentant spécial du Secrétaire général	Administration	Logistique	Transmissions	Ressources humaines	Finances	Services généraux	Appui sur le terrain	Achats	Transports	Services de génie	Véhicules utilisés en commun au quartier général	Réserve de la Force	Police civile	Affaires civiles	Gestion des fournitures et du matériel	Commandant de la Force	Observateurs militaires	Total	
Bulldozers de déminage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Chariots élévateurs à fourche (moyens)	—	—	2	1	—	—	16	6	—	3	33	—	2	—	—	8	—	—	81	
Chariots élévateurs à fourche (lourds)	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	3	—	—	7	
Engins de maintenance de conteneurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	5	
Véhicules blindés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	5	
Autres véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Remorques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	4	—	—	—	—	—	—	—	12	
Bateaux/Motos	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33	—	—	—	—	—	—	—	33	
Véhicules d'aéroport	—	—	—	—	—	—	24	—	—	1	—	10	—	—	—	—	—	—	35	
Total	21	22	83	169	1	8	164	145	10	419	828	292	213	322	166	78	22	325	411	3 699

ANNEXE XIV

A. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre de mois	Nombre total d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel (En dollars É.-U.)		Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation	Coût total de l'assurance par mois (En dollars É.-U.)	Coût total de l'assurance	Coût total de l'assurance	Coût total 1er avr. 1994 au 30 sept. 1994
				Coût de location mensuel	Coût de location total						
Hélicoptères de location											
Bell-206	3	6,0	270	151 650	909 900	9 450	73 143	9 489	56 934	1 039 977	
Bell-212	3	6,0	270	318 825	1 912 950	28 350	219 429	15 300	91 800	2 224 179	
CH-47	2	1,0	120	720 000	720 000	96 000	123 840	80 000	80 000	923 840	
S-61	2	6,0	120	386 380	2 318 280	22 800	176 472	—	—	2 494 752	
S-61 — Heures supplémentaires	2	6,0	30	36 000	216 000	5 700	44 118	—	—	260 118	
S-61	8	1,0	480	1 545 520	1 545 520	91 200	117 648	200 000	200 000	1 863 168	
Hélicoptères fournis par des gouvernements											
BH-412	4	6,0	100	220 000	1 320 000	15 000	116 100	2 292	13 752	1 449 852	
BO-105	4	6,0	100	70 000	420 000	3 300	25 542	2 292	13 752	459 294	
Gazelle	4	6,0	100	70 000	420 000	3 300	25 542	2 292	13 752	459 294	
Puma	6	6,0	150	330 000	1 980 000	22 500	174 150	3 438	20 628	2 174 778	
Sea King	4	6,0	100	227 300	1 363 800	19 000	147 060	2 292	13 752	1 524 612	
Sea King	6	1,5	150	340 950	511 425	28 500	55 148	3 438	5 157	571 730	
Total partiel					13 637 875		1 298 192		509 527	15 445 594	
Avions											
YAK-40	2	3,0	120	87 000	261 000	46 800	181 116	20 000	60 000	502 116	
YAK-40 — Heures supplémentaires	2	3,0	40	21 000	63 000	15 600	60 372	—	—	123 372	
YAK-40	2	3,0	180	138 000	414 000	70 200	271 674	15 000	45 000	730 674	
AN-26	1	2,0	90	41 015	82 030	29 250	75 465	154 000	308 000	465 495	
AN-26 - Heures supplémentaires	1	2,0	35	11 200	22 400	11 375	29 348	—	—	51 748	
AN-26	1	4,0	125	69 000	276 000	40 625	209 625	154 000	616 000	1 101 625	
IL-76	2	6,0	240	322 000	1 932 000	672 000	5 201 280	400 000	2 400 000	9 533 280	
Total partiel					3 050 430		6 028 880		3 429 000	12 508 310	
Total					16 688 305		7 327 072		3 938 527	28 877 904	

B. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre de mois	Nombre total d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel (En dollars É.-U.)		Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation	Coût total de l'assurance par mois	Coût total de l'assurance	Coût total 1er avr. 1994 au 30 sept. 1994
				Coût de location mensuel	Coût de location total					
Hélicoptères de location										
Bell-206	3	6,0	270	151 650	909 900	9 450	73 143	9 489	56 934	1 039 977
Bell-212	3	6,0	270	318 825	1 912 950	28 350	219 429	15 300	91 800	2 224 179
CH-47	2	6,0	120	720 000	4 320 000	96 000	743 040	80 000	480 000	5 543 040
S-61	2	6,0	120	386 380	2 318 280	22 800	176 472	—	—	2 494 752
S-61	8	6,0	480	1 545 520	9 273 120	91 200	705 888	200 000	1 200 000	11 179 008
Hélicoptères fournis par des gouvernements										
BH-412	4	6,0	100	220 000	1 320 000	15 000	116 100	2 292	13 752	1 449 852
BO-105	4	6,0	100	70 000	420 000	3 300	25 542	2 292	13 752	459 294
Gazelle	4	6,0	100	70 000	420 000	3 300	25 542	2 292	13 752	459 294
Puma	6	6,0	150	330 000	1 980 000	22 500	174 150	3 438	20 628	2 174 778
Sea King	4	6,0	100	227 300	1 363 800	19 000	147 060	2 292	13 752	1 524 612
Sea King	6	6,0	150	340 950	2 045 700	28 500	220 590	3 438	20 628	2 286 918
Total partiel					26 283 750		2 626 956		1 924 998	30 835 704
Avions										
YAK-40	2	6,0	180	138 000	828 000	70 200	543 348	15 000	90 000	1 461 348
AN-26	1	6,0	125	69 000	414 000	40 625	314 438	154 000	924 000	1 652 438
IL-76	2	6,0	240	322 000	1 932 000	672 000	5 201 280	400 000	2 400 000	9 533 280
Total partiel					3 174 000		6 059 066		3 414 000	12 647 066
Total					29 457 750		8 686 022		5 338 998	43 482 770

ANNEXE XV

Ressources nécessaires au titre du matériel de communication

Description	Tous mandats		Sarajevo et Bosnie centrale		Aéroport de Tuzla		Cessez-le-feu Croatie		Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
	(1)	(2)	(2)	(2)	(3)	(3)	(4)	(4)		Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Matériel VHF											
Antenne fixe	100	60	15	10	185	1 000	185 000				
Station fixe	100	52	13	10	175	2 000	350 000				
Dispositif portatif de communication sol-air	—	—	3	—	3	7 500	22 500				
Walkie-talkie	150	350	75	25	600	500	300 000				
Mobile	100	320	60	20	500	1 500	750 000				
Répéteur	4	8	6	2	20	10 000	200 000				
Total partiel											1 807 500
Matériel HF											
Antenne fixe	—	25	2	10	37	4 000	148 000				
Station fixe télécommande	5	4	2	2	13	2 000	26 000				
Station fixe	—	25	2	10	37	7 500	277 500				
Modem	—	25	1	10	36	6 500	234 000				
Radio mobile	20	6	—	—	26	6 000	156 000				
Total partiel											841 500
Matériel de communication par satellite											
Terminal INMARSAT, type "C"	5	17	1	—	23	10 000	230 000				
Système de terre en hyperfréquences	5	8	1	—	14	60 000	840 000				
Station centrale	1	—	—	—	1	300 000	300 000				
Station auxiliaire	—	2	—	—	2	250 000	500 000				
Terminal de satellite	—	7	1	3	11	100 000	1 100 000				
Auxiliaire du terminal de satellite	6	—	—	—	6	80 000	480 000				
Total partiel											3 450 000
Matériel téléphonique											
Téléphone mobile (Croatie)	5	—	—	—	5	2 000	10 000				
Central, 6 lignes	60	45	—	15	120	2 000	240 000				
Central, 24 lignes	—	14	—	2	16	10 000	160 000				
Central, 150 lignes	—	9	1	2	12	50 000	600 000				
Central, 400 lignes	—	2	1	—	3	140 000	420 000				
Central radiotéléphonique	—	1	—	—	1	500 000	500 000				
Radiotéléphone mobile	—	50	—	—	50	10 000	500 000				
Radiotéléphone portatif	—	30	—	—	30	5 000	150 000				
Liaison téléphonique de campagne	20	25	3	2	50	8 000	400 000				
Répéteur téléphonique de campagne	—	20	1	—	21	10 000	210 000				
Total partiel											3 190 000

/ . . .

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût unitaire	Coût total
						(En dollars É.-U.)	
Matériel divers							
Pylône d'antenne	10	12	2	2	26	5 000	130 000
Chargeur de batterie	200	117	15	10	342	200	68 400
Abri pour le matériel	5	6	1	—	12	4 000	48 000
Télécopieur sans cryptographie	10	50	15	10	85	2 000	170 000
Télécopieur avec cryptographie	15	16	2	10	43	10 000	430 000
Cryptophone	15	18	2	10	45	8 000	360 000
Panneau photovoltaïque	15	20	—	—	35	1 000	35 000
Sources d'énergie inintermittible :							
3 kVA	—	7	1	3	11	2 500	27 500
5 kVA	—	2	1	—	3	4 000	12 000
Total partiel							1 280 900
Total partiel							10 569 900
Fret (12 %)							1 268 400
Total							11 838 300

ANNEXE XVI

Ressources nécessaires au titre du matériel d'atelier et d'essai

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût unitaire	Coût total
						(En dollars É.-U.)	
Matériel d'essai							
Boîte d'essai des transmissions audio	12	3	—	—	15	2 600	39 000
Interrupteur	10	3	—	—	13	670	8 700
Analyseur de communications	5	5	—	—	10	15 000	150 000
Oscilloscope numériseur	4	1	—	—	5	18 000	90 000
Oscilloscope	10	2	—	—	12	4 600	55 200
Compteur électrique	10	5	—	—	15	1 500	22 500
Analyseur de protocole	4	2	—	—	6	18 000	108 000
Total partiel							473 400
Matériel d'atelier							
Source d'énergie pour établi	25	6	—	—	31	1 500	46 500
Boîte d'outils pour mécaniciens	60	16	—	—	76	1 500	114 000
Établi	39	5	—	—	44	2 000	88 000
Total partiel							248 500
Total partiel							721 900
Fret (12 %)							86 600
Total							808 500

ANNEXE XVII

Ressources nécessaires au titre du matériel de bureau

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Calculatrice	15	20	5	—	40	50	2 000
Caisse enregistreuse	3	—	—	—	3	2 000	6 000
Grosse photocopieuse	25	14	2	1	42	10 000	420 000
Très grosse photocopieuse	15	5	1	—	21	25 000	525 000
Petite photocopieuse	15	52	15	5	87	2 000	174 000
Photocopieuse moyenne	45	30	10	10	95	5 000	475 000
Dictaphone	7	3	2	—	12	1 000	12 000
Machine à plastifier	3	5	2	—	10	250	2 500
Rétroprojecteur	12	13	1	—	26	250	6 500
Presse à imprimer	1	—	—	—	1	180 000	180 000
Petite déchiqueteuse	40	21	5	2	68	2 500	170 000
Projecteur de diapositives	3	5	1	—	9	500	4 500
Machine à écrire électrique	40	30	10	5	85	720	61 200
Total partiel							2 038 700
Fret (12 %)							244 600
Total							2 283 300

ANNEXE XVIII

Ressources nécessaires au titre du matériel informatique

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Matériel de bureautique							
Ordinateur de bureau	600	60	30	10	700	1 380	966 000
Ordinateur portatif	300	50	25	25	400	2 100	840 000
Imprimante à jet d'encre	350	100	25	25	500	350	175 000
Imprimante laser (grande vitesse)	15	3	1	1	20	3 400	68 000
Imprimante laser	150	50	25	25	250	1 500	375 000
Imprimante portative	200	50	30	20	300	400	120 000
Imprimante par points	10	—	—	—	10	900	9 000
Imprimante laser, couleur	10	—	—	—	10	2 500	25 000
Lecteur écran plat A4, couleur (résolution 1 200 points par pouce)	10	—	—	—	10	3 500	35 000
Tablette de rétroprojecteur	3	—	—	—	3	630	1 890
Unité de disque dur auxiliaire 250 Mb	—	20	—	—	20	350	7 000
APC, UPS 1 kVA 220-240 volts	30	3	2	1	36	1 000	36 000
APC, UPS 600 VA 220-240 volts	580	60	40	20	700	400	280 000
Souris	1 200	144	96	60	1 500	35	52 500
Modem	60	15	10	5	90	850	76 500
Extension de mémoire vive	50	—	—	—	50	804	40 200
Unité de disque dur de rechange (500-600 Mb, SCSI)	20	—	—	—	20	450	9 000
Écran VGA avec carte VGA 17 pouces couleur haute résolution	20	—	—	—	20	450	9 000
Moniteur 40 pouces	1	—	—	—	1	1 250	1 250
Imprimante laser IV avec SIMM et Postscript SIMM de 6 Mb	3	—	—	—	3	1 547	4 641
CD-ROM multimédia	2	—	—	—	2	395	790
Multiplexeur	4	—	—	—	4	4 500	18 000
Système de production de cartes d'identité informatiques	10	—	—	—	10	35 000	350 000
Total partiel							3 499 771
Matériel pour le réseau local							
Connexion réseau Novell 100 32 entrées	2	—	—	—	2	2 200	4 400
Serveurs Compaq Prolinea Pentium	4	—	—	—	4	31 000	124 000
Compaq Systempro Pro XL 8 Mb Memory Simms	30	—	—	—	30	370	11 100
Carte d'extension de mémoire Compaq Systempro Pro XL	5	—	—	—	5	1 206	6 030

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Cartes réseau Novell (réseau local), unité 3.11 Compaq 64 bit Netflex LAN	20	—	—	—	20	427	8 540
Système Compaq Pro XL 525 Mb HD	7	—	—	—	7	410	2 870
Carte Ethernet (3C509), 16 bit	900	50	25	25	1 000	130	130 000
Carte de contrôle APC, UPS pour serveurs Novell	10	—	—	—	10	1 200	12 000
Convertisseur BNC-UTP pour systèmes Cabletron CTP 100-T	40	—	—	—	40	387	15 480
Centre multimédia/accès pour systèmes Cabletron Minimac	15	4	4	2	25	3 625	90 625
Module intelligent pour systèmes Cabletron Émetteur-récepteur Thicknet (modèle ST500-x)	30	5	4	1	40	135	5 400
Commutateur Kalpana avec module SNMP et s/w	4	—	—	—	4	12 275	49 100
Module Kalpana SNMP avec s/w	5	—	—	—	5	2 584	12 920
Analyseur de puissance	6	—	—	—	6	980	5 880
Adaptateurs Ethernet	100	—	—	—	100	252	25 200
Câbles coaxiaux RG58, 1 000 mètres	17	3	3	2	25	276	6 900
Connecteurs BNC	1 000	120	110	70	1 300	2,50	3 250
Connecteurs BNC T	800	120	60	20	1 000	3,35	3 350
Connecteurs à tambours BNC	100	50	25	25	200	3,20	642
Adaptateurs	150	50	25	25	250	1,60	403
Dénudeurs RG58	16	2	1	1	20	15	300
Sertisseurs RG58	16	2	1	1	20	20	400
Trousse à outils	20	2	2	1	25	60	1 500
Multimètre	20	2	2	1	25	2 210	55 250
Répéteurs à voie unique	50	6	3	1	60	897	53 820
Répéteurs à voies multiples	22	3	3	2	30	1 456	43 680
Total partiel							673 040
Logiciel							
Logiciel multi-utilisateurs	4	—	—	—	4	10 000	40 000
Logiciel mono-utilisateur	2 100	—	—	—	2 100	400	840 000
Logiciel Novell (100 utilisateurs)	6	—	—	—	6	8 000	48 000
Analyseur de protocole	4	—	—	—	4	1 500	6 000
Logiciel Novell (1 000 utilisateurs)	2	—	—	—	2	80 000	160 000
Total partiel							1 094 000
Total partiel							5 266 811
Fret (12 %)							632 000
Total							5 898 811

ANNEXE XIX

Ressources nécessaires au titre des groupes électrogènes

Description	Tous mandats ^a (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Groupes électrogènes mobiles							
6 kVA	31	—	—	—	31	7 300	226 300
10 kVA	—	—	2	—	2	8 100	16 200
15 kVA	20	—	—	—	20	8 500	170 000
20 kVA	45	69	—	—	114	9 100	1 037 400
36 kVA	323	175	—	—	498	10 100	5 029 800
50 kVA	258	61	3	—	322	11 200	3 606 400
75 kVA	341	225	1	—	567	14 400	8 164 800
110 kVA	—	39	2	—	41	19 400	795 400
Groupes électrogènes fixes							
110 kVA	20	—	—	—	20	18 000	360 000
160 kVA	15	—	—	—	15	22 000	330 000
225 kVA	3	—	—	—	3	28 000	84 000
350 kVA	6	—	—	—	6	38 000	228 000
450 kVA	4	—	—	—	4	50 000	200 000
750 kVA	1	—	—	—	1	150 000	150 000
Groupes électrogènes fixes en conteneurs							
225 kVA	—	—	3	—	3	43 000	129 000
Groupes électrogènes fixes, synchronisés en parallèle en conteneur							
2 x 110	8	—	—	—	8	50 000	400 000
3 x 110	2	—	—	—	2	75 000	150 000
2 x 160	54	35	—	—	89	60 000	5 340 000
2 x 225	63	18	—	—	81	73 000	5 913 000
3 x 225	11	4	—	—	15	125 000	1 875 000
3 x 350	2	—	—	—	2	150 000	300 000
Groupes électrogènes fixes avec nécessaire de synchronisation							
110 kVA	2	—	—	—	2	45 000	90 000
160 kVA	2	—	—	—	2	53 000	106 000
Total partiel							34 701 300

Description	Tous mandats ^a (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût unitaire	Coût total
						(En dollars É.-U.)	(En dollars É.-U.)
Matériel électrique							
Câbles et accessoires	—	—	—	—	—	—	277 400
Connecteurs	—	—	—	—	—	—	27 600
Matériel d'épissage	—	—	—	—	—	—	25 000
Matériel divers pour câblage	—	—	—	—	—	—	20 000
Tableau de distribution électrique	—	—	—	—	—	—	327 500
Disjoncteurs	—	—	—	—	—	—	45 000
Matériel de mise à terre	—	—	—	—	—	—	15 000
Microdisjoncteurs pour groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—	30 000
Divers	—	—	—	—	—	—	34 600
Total partiel							802 100
Total partiel						1 848	35 503 400
Fret (12 %)							4 260 400
Total							39 763 800

^a Y compris 1 055 groupes électrogènes reprogrammés du mandat précédent.

ANNEXE XX

Ressources nécessaires au titre des réservoirs de carburant et des débitmètres

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Réservoirs de stockage de combustible solide							
20 000 litres	—	—	10	—	10	20 000	200 000
15 000 litres	40	—	—	—	40	15 000	600 000
7 500 litres	30	—	—	—	30	7 500	225 000
5 000 litres	26	—	4	—	30	8 500	255 000
Pompes à essence							
3 m ³ /h	47	—	—	—	47	3 500	164 500
10 m ³ /h	39	—	—	—	39	5 000	195 000
25 m ³ /h	24	—	—	—	24	20 000	480 000
60 m ³ /h	8	—	—	—	8	35 000	280 000
Citernes d'essence gonflables							
3 m ³	19	—	—	—	19	6 000	114 000
25 m ³	27	4	—	—	31	12 000	372 000
80 m ³	31	4	—	—	35	15 000	525 000
Matériel divers							
Filtres à essence	25	—	—	—	25	7 500	187 500
Unités d'approvisionnement des avions	16	6	—	—	22	9 000	198 000
Débitmètres (carburants divers)							
60 m ³	16	—	—	—	16	4 000	64 000
25 m ³	16	—	—	—	16	4 000	64 000
10 m ³	80	—	—	—	80	4 000	320 000
3 m ³	160	—	—	—	160	4 000	640 000
Total partiel							4 884 000
Fret (12 %)							586 100
Total							5 470 100

ANNEXE XXI

Ressources nécessaires au titre de l'épuration de l'eau

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût total	
						Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Appareils de chloration	80	55	5	—	140	1 000	140 000
Cîternes	—	19	2	160	181	3 000	543 000
Pompes	—	21	2	30	53	8 000	424 000
Unités d'épuration par osmose inverse	3	13	1	—	17	40 000	680 000
Unités de filtrage	4	—	—	—	4	37 000	148 000
Matériel de sondage	16	—	—	—	16	5 000	80 000
Matériel divers	—	—	—	—	—	—	22 800
Modernisation du système d'approvisionnement en eau de Jablnica	—	—	—	—	—	—	152 800
Modernisation du système d'approvisionnement en eau de Sarajevo	—	—	—	—	—	—	88 000
Approvisionnement en eau du secteur Sud	—	—	—	—	—	—	42 600
Approvisionnement en eau des contingents	—	—	—	—	—	—	42 000
Modernisation du système de distribution d'eau de Dracevo	—	—	—	—	—	—	16 200
Pièces de rechange pour le matériel d'approvisionnement en eau	—	—	—	—	—	—	31 300
Total							2 410 700

ANNEXE XXII

Ressources nécessaires au titre du matériel d'information

Description	Tous mandats (1)	Sarajevo et Bosnie centrale (2)	Aéroport de Tuzla (3)	Cessez-le-feu en Croatie (4)	Nombre total d'unités (1 à 4)	Coût unitaire	Coût total
						(En dollars É.-U.)	(En dollars É.-U.)
Production de télévision							
Betacam SP	3	—	—	—	3	64 667	194 000
Camérascope Betacam SP	4	—	—	—	4	52 500	210 000
Service de reproduction Betacam	1	—	—	—	1	65 000	65 000
Studio d'enregistrement sonore	1	—	—	—	1	53 000	53 000
Accessoires	—	—	—	—	—	—	19 000
Service photo							
Caméras	7	—	—	—	7	1 286	9 000
Centre d'imagerie électronique	1	—	—	—	1	40 000	40 000
Service de tirage, production et promotion							
Présentateur vidéo	1	—	—	—	1	1 000	1 000
Projecteur de diapositives	1	—	—	—	1	600	600
Écran delta	1	—	—	—	1	300	300
Panneau d'affichage	6	—	—	—	6	1 000	6 000
Téléviseur 19 pouces	6	—	—	—	6	500	3 000
Magnétoscope	6	—	—	—	6	700	4 200
Total partiel							605 100
Fret (12 %)							72 600
Total							677 700

ANNEXE XXIII

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement de la Force de protection
des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 juillet 1994

(En dollars É.-U.)

	Montant brut	Montant net
1. <u>Ressources</u>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	579 309 400	575 583 200
1er avril 1993-30 juin 1993	282 584 900	281 132 800
1er juillet 1993-31 mars 1994	858 878 659	854 162 759
1er avril 1994-31 juillet 1994	445 323 848	441 387 080
Total, ressources	2 166 096 807	2 152 265 839
2. <u>Dépenses de fonctionnement</u>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	544 030 962	541 007 531
1er avril 1993-30 juin 1993	262 383 200	262 003 800
1er juillet 1993-31 mars 1994	858 878 659	854 162 759
1er avril 1994-31 juillet 1994	445 323 848	441 387 080
Total, dépenses de fonctionnement	2 111 616 669	2 098 561 170
3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u>		
12 janvier 1992-30 juin 1993	26 219 500	25 384 200
4. <u>Solde inutilisé (1-2-3)</u>	28 260 638	28 320 469
5. <u>Intérêts et recettes diverses</u>		
a) Intérêts créditeurs	5 695 939	5 695 939
b) Recettes diverses	6 037 123 ^a	6 037 123 ^a
Total, intérêts et recettes diverses	11 733 062	11 733 062
6. <u>Contributions non réglées</u> au 15 mai 1994		664 259 381 ^b
7. <u>Déficit d'exploitation prévu (1-2-3+5-6)</u>		(624 205 850) ^b

^a Y compris une contribution volontaire de 2 388 033 dollars.

^b Non compris un montant brut de 159 030 962 dollars (montant net de 157 746 770 dollars) pour la période allant du 1er avril au 31 juillet 1994, non encore réparti.

ANNEXE XXIV

Contributions volontaires à la Force de protection des Nations Unies
pour la période allant du 12 janvier 1992 au 15 mai 1994

(En dollars des États-Unis)

Gouvernement	Contribution	Valeur
<u>Contributions en espèces :</u>		
Italie		2 380 952
Liechtenstein		7 081
<u>Contributions reçues en nature :</u>		
Allemagne	Prêt de 395 véhicules et remorques	790 000
	Prêt de 246 groupes électrogènes	^a
	Prêt de 171 véhicules blindés de transport de troupes	3 420 000
	Prêt de 390 véhicules	^a
	Donation de 58 véhicules blindés de transport de troupes et de 4 ambulances	^a
États-Unis d'Amérique	Donation de 3 400 cartes d'état-major	1 700 000
Finlande	Donation de 10 unités d'habitation	57 000
Italie	Prêt de 15 véhicules blindés de transport de troupes, entièrement équipés	5 593 220
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Donation de matériel de dégivrage et de remorquage d'aéronefs	90 000
	Prêt de 93 véhicules et de matériel	4 297 267
Suède	Donation de 2 berlines	42 388
Suisse	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Lisbonne, juillet 1992	^a
	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Dublin, avril 1993	^a
	Donation de 40 camions	273 000
	Donation de 2 véhicules blindés	433 566
<u>Annonces de contributions en nature :</u>		
Allemagne	Donation de matériel radio, 2 élévateurs, 1 balayeuse mécanique, 1 camionnette et 1 chasse-neige	221 438
Fédération de Russie	Donation de 2 camions, matériel spécial de secours et génératrices diesel	80 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Donation d'un camion-citerne, d'un ravitailleur, de 2 tracteurs, de 3 ponts roulants, d'un pont bascule portatif et de voies de roulement	239 553

^a La valeur de cette contribution volontaire n'a pas encore été déterminée.

